VERBUM CARO
Vol. 3 Décembre 1949 N° 11-12

NOTE DE LA RÉDACTION

Voici trois ans que Verbum Caro *existe. Nous avons pu surmonter, grâce à un éditeur compréhensif et au soutien bénévole d'amis dévoués — que nous remercions vivement, pour le passé et pour l'avenir — les obstacles multiples que réunissent la malice des temps, l'incertaine mouvance des accords douaniers, la saturation du public, pour compromettre le lancement d'une nouvelle revue. Dieu merci — et ce n'est pas une formule — nous avons tenu.*

Il faut maintenant que Verbum Caro *croisse. L'éditeur qui l'a lancée, avec élan et sympathie, a souhaité récemment que notre revue, dans son propre intérêt, fût confiée à une maison spécialisée dans la diffusion d'ouvrages théologiques. Ce souhait venait au-devant du nôtre. La maison Delachaux & Niestlé S. A. n'était-elle pas là, toute proche, avec ses collections, ses collaborateurs théologiques, dont la plupart font partie de notre Comité consultatif? D'un commun accord, le choix fut vite fait, et la gratitude de la rédaction se partage entre nos éditeurs d'hier et ceux de demain.*

Tous ceux qui ont suivi notre effort lui permettront de s'amplifier. Ils se réabonneront sans retard, ils nous aideront à trouver de nouveaux abonnés. Un mot à ce sujet: eu égard aux déficits assez lourds de ces dernières années, nous ne pouvons faire bénéficier que les ecclésiastiques et les étudiants en théologie [1] *d'un prix d'abonnement inférieur au juste prix. On voudra bien ne pas voir en cette mesure un inquiétant symptôme de... « cléricalisme », mais songer simplement aux budgets des « clercs ».*

J.-L. L.

[1] Mais, les uns et les autres, *de toute dénomination chrétienne.* Pour les conditions d'abonnement, voir ci-contre.

INVENTAIRE DES PROBLÈMES D'UNE RÉVISION LITURGIQUE

Une information publiée récemment dans la presse ecclésiastique de Suisse française annonçait qu'une révision de la *Liturgie* de l'Eglise neuchâteloise était envisagée. Une commission a été ou va être constituée pour se charger de ce travail, en collaboration avec une commission analogue désignée déjà par les paroisses de langue française de l'Eglise nationale bernoise qui utilisent la même *Liturgie*. Les raisons de cette révision n'ont pas été données, mais on les devine aisément.

D'abord il y a le fait que la *Liturgie* est surannée et incomplète. En voici trois exemples : *a)* l'article 190 du « Règlement général de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel » propose un ordre du culte dominical qui ne correspond pas du tout à celui de la *Liturgie* encore en vigueur [1] ; *b)* certains cultes prévus par la *Liturgie*, en particulier les « services du dimanche après-midi » et les « services des jours ouvriers » ne correspondent plus à la pratique actuelle, puisque celle-ci les a, momentanément tout au moins, supprimés ; *c)* la *Liturgie* ne comporte aucune indication ni aucun formulaire pour les services funèbres.

Ensuite, il faut se rappeler que la dernière édition de la *Liturgie*, la septième, a été tirée en 1905, et par conséquent doit être épuisée ou peu s'en faut.

Enfin, il est certain aussi que l'intense renouveau exégétique et dogmatique de ce siècle comprend qu'il se mourrait s'il ne se mettait à porter des fruits de théologie pratique, s'il ne prenait forme dans une vie ecclésiastique renouvelée. C'est-à-dire que pour toutes les Eglises, même celle de Neuchâtel, le problème de la nature et de la forme du culte se repose dans toute son ampleur.

Certains auront peut-être été déçus, en raison même de ce dernier motif de révision liturgique, d'apprendre, par la même information de presse, que le Conseil synodal de l'Eglise neuchâteloise chargerait les commissaires désignés de commencer par dresser la liste des formules de la *Liturgie* encore utilisables. Cette prudence patiente me semble au contraire extrêmement sage, parce que l'établissement d'une nouvelle *Liturgie* est une œuvre tellement immense qu'une trop grande hâte à la mener à chef risquerait de fausser l'entreprise plutôt que de la faire réussir [2]. Elle me paraît nécessaire aussi parce qu'une *Liturgie* implique nécessairement, si elle ne veut pas être seulement un recueil de formulaires contradictoires, un *consensus* de l'Eglise qui l'utilise. Or nous

[1] Il en est de même pour l'ordre du culte de jeunesse : celui qui est proposé dans l'excellent *Psautier de jeunesse*, édité par le Département de Jeunesse de l'Eglise neuchâteloise, ne correspond pas du tout à celui de la *Liturgie*.

[2] Il faut en effet se rappeler que l'Eglise réformée de France a mis beaucoup de temps à ne dresser que la liturgie du culte dominical, et cette Eglise a une surface incomparablement plus considérable que les Eglises neuchâteloise et jurassienne, et par conséquent beaucoup plus d'hommes capables de se vouer à un tel travail.

sommes impliqués actuellement dans de tels remous théologiques et ecclésiologiques, que la *Liturgie* qui pourrait aujourd'hui en résulter serait disparate et même divisée contre elle-même : témoin seulement d'une époque de crise, elle ne survivrait pas à la fin — espérons prochaine — de cette crise. D'ailleurs, pour se convaincre de la difficulté où nous serions actuellement de faire une nouvelle *Liturgie*, il n'est que de dresser l'inventaire des problèmes les plus importants qu'une commission désignée pour réviser une *Liturgie* protestante doit résoudre, avant de pouvoir offrir à l'Eglise qui l'en a chargée le fruit d'un travail vraiment satisfaisant. Ces problèmes sont d'ordre général et particulier.

Parmi ceux qui sont *d'ordre général*, je relève les suivants :

1. Quelle sera *l'autorité* à laquelle on se référera en dernière analyse pour guider et juger le travail à accomplir ? Dans une Eglise qui, comme celle de Neuchâtel, s'intitule fièrement « réformée évangélique », on peut supposer que cette autorité sera le Nouveau Testament. L'Eglise nationale de Genève est une sœur de celle de Neuchâtel ; on pouvait par conséquent s'attendre chez elle à un tel souci de fidélité biblique. Or, dans sa *Liturgie* publiée en 1945, par ailleurs très précieuse, on lit dans les « Principes directeurs » de la commission : « La commission a eu comme *premier souci* de produire une œuvre qui portât nettement la marque de la *tradition genevoise* »[1]. Un autre exemple suisse : l'Eglise réformée de Bâle-Campagne a mis au travail, voici quelques années, une commission chargée de lui donner une nouvelle *Liturgie*. Cette commission aussi se veut fidèle à l'Ecriture sainte ; elle semble avoir reconnu que, dans l'image que nous en donne le Nouveau Testament, le culte dominical de l'Eglise doit comporter la célébration de la sainte cène[2] ; son rapporteur affirme même qu'« en aucun cas... le sacrement ne doit devenir, dans un service divin réformé, un appendice seulement du service divin homilétique (*Wortgottesdienst*) »[3] : l'ordre du culte dominical prévu ne fait cependant pas place régulièrement à l'eucharistie[4], c'est-à-dire que sa célébration est bel et bien condamnée à n'être qu'un appendice facultatif et rare du culte paroissial du dimanche matin.

2. Ces deux exemples posent le problème de la portée et de la valeur de *la tradition* pour l'établissement d'une Liturgie d'Eglise. Et d'abord, la tradition doit-elle jouer un rôle ? Si l'Eglise croit que son Seigneur ne l'abandonnera jamais jusqu'à son retour, si donc elle confesse comme un article de foi sa propre pérennité, elle tiendra compte de la tradition : elle voudra témoigner, par son culte, de l'unité de l'Eglise dans le temps. Elle le fera certes avec liberté, c'est-à-dire que le passé, puisqu'il reste, lui aussi, soumis à l'Ecriture sainte, suscitera en elle non seulement l'action de grâces, mais encore la repentance[5] : pourtant elle ne se détachera pas de son passé. Pour une Eglise protestante,

[1] P. 441 (c'est nous qui soulignons « premier souci »).

[2] Cf. J. SCHWEIZER, *Zur Ordnung des Gottesdienstes in den nach Gottes Wort reformierten Gemeinden der deutschsprachigen Schweiz*. Zurich 1944, p. 27.

[3] *Ibid.*, p. 28.

[4] *Ibid.*, pp. 95 sqq. — Sur ce dernier point, la nouvelle Liturgie dominicale de l'Eglise réformée de France a pris beaucoup plus au sérieux sa volonté de fidélité scripturaire.

[5] Ce qui pourra poser d'une façon assez nouvelle la manière d'établir la Liturgie pour le dimanche de la Réformation : Cf. Ch. WESTPHAL, « Brève réponse au P. Daniélou », *Foi et Vie*, nov.-déc. 1947 (article reproduit dans J. DANIÉLOU, *Dialogues*. Paris 1948, pp. 129-135).

le passé doit être pris dans un double sens : c'est, en remontant, d'abord son passé confessionnel, c'est ensuite son passé œcuménique. Il faudra donc que, par son culte, l'Eglise témoigne devant Dieu et devant le monde, à la fois de la manière dont elle entend rester fidèle à la vie spirituelle qui lui a été donnée depuis le grand schisme du XVIe siècle, et de la manière dont elle veut manifester sa participation à la vie spirituelle de l'Eglise occidentale du moyen âge et de l'Eglise indivise de l'Antiquité.

3. En relation avec ce problème de la fidélité liturgique à l'unité de l'Eglise dans le temps se pose, depuis quelques décennies, le problème tout nouveau de l'unité de l'Eglise dans l'espace et de ses répercussions liturgiques possibles, en d'autres termes : le problème de l'application liturgique de *notre participation au mouvement œcuménique*. Et d'abord voudra-t-on permettre à notre culte de porter un témoignage d'œcuménicité ? Si oui, si l'on prend au sérieux l'aventure ecclésiologique dans laquelle on s'est risqué, il faudra avec la même fidélité et la même liberté que celles notées tout à l'heure, tenir compte, non seulement dans l'intercession, mais peut-être même dans la forme de notre culte, des Eglises avec lesquelles nous avons décidé, à Amsterdam, de cheminer fraternellement vers un avenir qui nous réunira plus organiquement encore.

4. Mais si notre culte veut témoigner de notre intégration à l'Eglise de partout et de toujours, c'est aujourd'hui et chez nous que ce culte doit rassembler et édifier les croyants. Et ceci pose le problème de *la fidélité au présent*. Sous forme de questions, j'en note quelques aspects assez brûlants : *a)* Est-ce que l'Eglise saura convertir, à l'usage d'un culte communautaire, les éléments valables de l'individualisme et du collectivisme qui, en tant que tels, sont pour elle aussi nocifs l'un que l'autre ? *b)* Dans une époque d'affolement généralisé, l'Eglise saura-t-elle célébrer des cultes où la paix de Dieu, invoquée et répandue, ne sera ni du bavardage pieux ni un refuge pour fuyards ? *c)* Dans une époque où, sauf de rares exceptions, plus personne n'a le temps et plus personne n'est capable de supporter une prédication qui dépasse — et c'est beaucoup — la demi-heure, l'Eglise saura-t-elle nourrir au nom de son Seigneur, sans créer ni l'ennui ni le dégoût, ceux qui continuent à faire violence en eux à l'homme moderne et qui obéissent encore à la convocation liturgique ? *d)* Dans une époque où des clans « linguistiques » se créent à l'intérieur même d'une culture — les clans des écoles philosophiques et artistiques avec leur parler chiffré, les clans de ceux qui se comprennent quand ils parlent de fondu et de script-girl, de penalty et d'off-side, de boogie-woogie et de dixieland — l'Eglise formera-t-elle un clan de plus, celui des termes techniques pieux ou théologiques, ou s'efforcera-t-elle de traduire, sans en trahir la vérité, son message, ses oraisons et ses hymnes ? *e)* Dans une époque où, à cause du cinéma et des journaux illustrés, les perceptions, les sensations et les impressions humaines sont devenues éminemment visuelles, l'Eglise « visibilisera-t-elle », si j'ose ainsi m'exprimer, son culte [1] ? *f)* Dans une époque où le week-end a remplacé

[1] Je crois qu'il faudra oser étudier des problèmes comme les suivants : le théâtre spirituel comme porteur du message de l'Eglise — l'agenouillement comme forme de prière — l'éclairage des lieux de culte et le retour peut-être à des chandeliers comme symbole de la vie de l'Eglise (cf. Apoc. 1/12 sqq. ; 2/5) — les vêtements liturgiques des officiants : si on veut les maintenir, il faudra se demander s'il est normal que des ministres de l'Evangile apparaissent vêtus comme des ministres de la Loi. (Les rabats en effet, adoptés vers la fin du XVIIIe siècle par nos Eglises dont les pasteurs, depuis la Réformation, portaient la robe doctorale universitaire, symbolisent les deux tables de la loi.)

le dimanche, l'Eglise reprendra-t-elle l'étude des heures du ou des cultes dominicaux, et admettra-t-elle aussi la possibilité régulière de cultes sur jours ouvriers ? *g)* Dans une époque où la déchristianisation fait les progrès que l'on sait, l'Eglise envisagera-t-elle des rassemblements d'évangélisation différents des cultes ecclésiastiques de paroisse, et entreprendra-t-elle alors un effort pour rendre accessible aux convertis ces cultes ecclésiastiques et pour rendre acceptables aux paroisses établies l'arrivée et la participation active des nouveaux fidèles ?

5. Enfin, problème constamment soulevé dans le protestantisme, il sera nécessaire de voir comment unir *la tension nécessaire entre la liberté et l'ordre liturgiques*, entre l'inspiration et la tradition, entre la spontanéité et la discipline. Pour ma part, je crois que l'anarchie liturgique contemporaine pourra prendre fin seulement par un effort des pasteurs : s'ils acceptent d'abord, eux qui en ont moins l'habitude que quiconque, de se plier à une discipline, et — chose plus importante — s'ils apprennent à prêcher avec une grande liberté de termes, d'images, d'application et d'insertion de leur message dans le temps présent, je suis certain que la Liturgie ne souffrira plus d'une certaine rigidité ni d'une certaine uniformité [1].

Une fois ces cinq problèmes de principe et de méthode élucidés, il faudra voir comment les appliquer concrètement aux *problèmes liturgiques particuliers*, à savoir aux textes liturgiques pour le culte paroissial principal, pour les cultes « spéciaux », et pour les actes ecclésiastiques, et aussi aux ordonnances ecclésiastiques qui s'y rapporteront.

1. Le culte paroissial

Nous ne pouvons, ici, passer en revue les problèmes motivés par tous les éléments du culte. Bornons-nous aux plus importants.

a) *La prédication.* Alors même qu'elle relève, en théologie pratique, avant tout de l'homilétique [2], sa présence essentielle dans le culte dominical pose pourtant un certain nombre de problèmes liturgiques, et d'abord celui de l'année ecclésiastique. Va-t-on la suivre seulement pour les fêtes christologiques [3] et la Pentecôte ? Mais alors pourra-t-on maintenir le dimanche de la Réformation [4] ou celui des mères ? Est-ce que, par un retour au rythme litur-

[1] Je ne pense pas que le fait de confier à un Ancien une partie du service divin soit un remède assuré contre le formalisme et la sclérose liturgique. Je ne vois pas très bien non plus comment il serait pratiquement possible d'introduire dans nos cultes des confessions et des témoignages de laïcs, comme le propose très prudemment H. Asmussen (*Le Ministère de l'intercession*, « Cah. théol. de l'Actualité protestante », n° 10, pp. 19, 25 sqq.). Si l'on veut donner aux fidèles davantage de possibilités de s'exprimer dans le culte, pourquoi ne pas les inviter à dire ensemble l'oraison dominicale, ou le *credo*, ou pourquoi ne pas se laisser à nouveau enrichir par la bénédiction qui repose sur les antiphonies ? Si l'Eglise savait faire participer à son œuvre d'*évangélisation* d'autres croyants que les pasteurs, il est d'ailleurs fort probable que les fidèles disposés à témoigner de leur foi en public cesseraient d'avoir l'impression que l'Eglise les muselle.

[2] Nous n'abordons pas ici le problème de l'homilétique, qui est en tout cas aussi important que celui de la liturgie. Mais nous espérons que la rubrique « la Vie de l'Eglise » de cette revue pourra y revenir assez régulièrement.

[3] Mais lesquelles ? Aussi l'Avent, le Circoncision, l'Epiphanie, l'Annonciation, le Carême ?

[4] J'ai, pour ma part, toujours peur que la célébration du dimanche de la Réformation, telle qu'on la pratique chez nous, fasse croire à nos fidèles qu'il y a eu deux Pentecôtes, et que la plus importante est celle du XVIe siècle.

gique de l'année ecclésiastique, on rétablira un système de péricopes destinées à fournir le texte scripturaire à prêcher ? Ou alors, si l'on ne veut pas adopter le système de la *lectio selecta*, proposera-t-on aux pasteurs de s'en tenir à la *lectio continua*, à des séries de prédications sur les différents livres bibliques ?

b) *Les sacrements*. Sans parler de l'impérieuse nécessité pour la théologie réformée de poursuivre l'étude des sacrements du point de vue exégétique, dogmatique et historique — ce qui permettra de revoir enfin la formulation des liturgies du baptême et de la cène — je relève ici les deux problèmes suivants : le premier est celui de la place des sacrements dans le culte paroissial. Si l'on renforce l'heureuse tendance de célébrer le baptême avec l'assemblée des fidèles et si l'on en fait la règle, il faudra voir comment l'y situer. A la longue, il semble en effet exclu de statuer que, quand il y a service de baptême, le ministre modifie l'ordre du culte pour l'abréger, en supprimant [1] la lecture de la Loi, la confession des péchés, les promesses de grâces, les chants spontanés qui s'y rapportent et la confession de foi. L'intégration de la cène dans le culte paroissial pose des problèmes d'une portée beaucoup plus grande encore, parce qu'ils touchent directement soit à la doctrine de l'eucharistie, soit à celle de l'Eglise. En effet, il est certain que si, dans les circonstances actuelles tout au moins, on imposait la cène à tous ceux qui s'assemblent pour le culte, la cène ou bien deviendrait un spectacle [2] ou bien l'Eglise se réduirait aux communiants réguliers ; on aboutirait donc soit à la messe, soit à l'étroitesse des *ecclesiolae*. D'un autre côté, il est évident que, selon le Nouveau Testament, l'eucharistie est le point culminant du culte de l'Eglise, le moment où Jésus-Christ rencontre son peuple comme nulle part ailleurs. Ces problèmes seraient peut-être résolus de façon fidèle et satisfaisante si l'eucharistie était célébrée tous les dimanches [3], si tout le déroulement liturgique tendait à cet acte sacramentel [4], et si l'on admettait pourtant une possibilité de congédiement pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas communier. De cette façon, la cène ne serait pas un appendice du culte paroissial, mais réellement son moment le plus plein, et ceux qui y participeraient ne donneraient pas l'impression de faire une œuvre surérogatoire, parce que s'ils s'en étaient allés aussi, ils auraient ressenti qu'ils n'avaient assisté qu'à un culte tronqué [5].

[1] Comme le propose le *Règlement général de l'Eglise neuchâteloise*, article 190. D'ailleurs, si les sacrements étaient intégrés dans le culte paroissial, il faudrait foncièrement modifier les textes liturgiques présentement en vigueur, puisque ceux-ci prévoient la célébration des sacrements indépendamment du culte régulier des paroisses.

[2] Un *verbum visibile* au plus mauvais sens du terme. Il est certain pourtant que la cène est aussi un acte qui en appelle à la vue (cf. *Catéchisme de Heidelberg*, question 75).

[3] Je suis toujours plus persuadé que la fréquence de l'eucharistie fait essentiellement partie de sa « juste administration ». Si la table sainte était dressée tous les dimanches, on abandonnerait aussi par force la funeste habitude d'y exposer une Bible ouverte (pendant théopneuste, peut-être inconscient, de l'exposition de l'hostie dans l'Eglise romaine).

[4] Il est clair alors que la prédication aussi devra se référer à la cène, et faire entendre que celle-ci scelle vraiment le message de la Parole de Dieu.

[5] Tant que la cène n'est pas célébrée lors de chaque culte paroissial, tant que celui-ci peut être « complet » sans l'eucharistie, celle-ci sera toujours ressentie comme un appendice. Je crois donc qu'il est de beaucoup préférable de célébrer la cène chaque dimanche en donnant à certains paroissiens la possibilité de n'y pas participer, que d'intégrer une fois par mois la cène dans le culte paroissial, comme certains voudraient le faire.

Un second problème concernant la liturgie des sacrements mérite encore une attention spéciale : celui de la manière dont on fait participer les fidèles à la sainte cène. Il s'agira de savoir si on les groupera par « tablées » ou si l'on maintiendra les « défilés » qui rompent l'unité de la congrégation ; si le ministre dira à chacun un « verset » différent, ou à tous le même, ou un verset seulement à chaque tablée, ou s'il ne dira rien, parce que la communauté qui a déjà communié ou qui s'apprête à le faire, témoigne de sa joie par le chant de cantiques ; il faudra décider aussi si cette espèce de méfiance à l'égard de la grâce que sont les coupes individuelles — qui d'ailleurs donnent l'impression que l'Eglise est invitée à un apéritif — sera maintenue ou non.

c) *Confession de foi.* Notons, ici, les deux questions suivantes : Tout d'abord, est-ce que, à ce moment du culte, c'est la paroisse qui confesse sa foi en faisant sienne la confession de l'Eglise universelle, ou bien écoute-t-elle la confession de foi de son pasteur ? Il est certes normal de ne pas envisager que l'Eglise se rassemble sans que la foi chrétienne soit confessée, mais encore faut-il donner un contenu à cette foi. Or, jusqu'à présent, on ne disait pas quelle confession de foi il fallait prononcer lors des cultes de l'Eglise neuchâteloise [1], c'est-à-dire qu'on admettait tacitement que c'était non celle de l'Eglise, mais celle du pasteur ; on tolérait donc cette plaie du protestantisme moderne qu'est le papisme à l'échelle paroissiale. Il faudra voir si c'est plus longtemps tolérable.

Il faudra décider aussi — c'est une seconde question — si, pour éviter la monotonie ou pour d'autres raisons dont toutes ne seraient peut-être pas mauvaises, on veut reproduire dans la *Liturgie* d'autres confessions de foi que les symboles œcuméniques. Dans ce cas, on sera tenté probablement de recourir à ces formules dites *biblica* [2], qui appondent les uns aux autres, en les ajustant parfois un peu, des versets bibliques sur Dieu, sur Jésus, sur la vie chrétienne, etc. Il importera alors d'examiner s'il peut encore s'agir là de confessions de foi, c'est-à-dire de *réponses* de l'Eglise au message de la Parole de Dieu.

d) *Offrandes.* Présentement, on fait une « collecte à la sortie » comme lors des conférences dont il faut couvrir les frais. C'est-à-dire que la quête n'a plus rien d'une offrande. Cet élément du culte aussi devra être étudié. Peut-être d'ailleurs une solution heureuse de ce problème liturgique entraînerait-elle, par contre-coup, une réforme utile dans la manière dont sont gérées les finances de l'Eglise : si les fidèles savent dans quel but ils font part de leurs biens devant Dieu, et si le produit de cette quête est consacrée au service de Dieu par la prière, il est probable que l'Eglise donnera raison à ceux qui regrettent de la voir si souvent s'occuper de ses finances comme si elles faisaient partie d'un domaine où la prudence et l'audace *de la foi* n'ont pas voix au chapitre.

e) *Intercession.* C'est ici, je pense, que les prières de l'Eglise, plus que partout ailleurs, doivent être minutieuses et précises. A ce moment du culte, l'Eglise est assemblée devant Dieu dans l'exercice du ministère qui fait d'elle un peuple

[1] Lors de la fusion des Eglises nationale et indépendante en Eglise réformée-évangélique neuchâteloise, en 1943, un cahier de « Textes liturgiques » a été publié officiellement, qui contient un certain nombre de textes de confession de foi. Comme le symbole des apôtres se trouve (seul symbole œcuménique) dans la *Liturgie* encore utilisée, il n'est pas reproduit. Le symbole de Nicée y est violemment tronqué, puis, après une déclaration faite d'après Vinet, se trouvent une série de textes bibliques qui peuvent servir de confession de foi.

[2] Cf. *Liturgie de l'Eglise de Genève*, 1945, pp. 62-65.

de sacrificateurs ; elle doit porter devant lui non seulement ses propres joies et ses propres misères, mais les joies, les peines, les aspirations que le monde ne sait pas exprimer et que l'Eglise exprime pour lui, à sa place. Des intercessions vagues sont un manque d'amour pour le monde. C'est pourquoi, si la *Liturgie* peut contenir certains spécimens d'intercession, elle ferait bien de donner aussi et avant tout des directives aux ministres pour qu'ils sachent comment préparer, dans leur village, dans leur cité et leur pays, dans leur situation sociale et politique, et aussi dans le présent de l'actualité théologique, confessionnelle, œcuménique, l'intercession de leur paroisse.

f) *Le « lieu » de la liturgie.* Une autre question encore me paraît devoir retenir l'attention de ceux qui, aujourd'hui, s'attellent à une révision liturgique : la chaire est-elle le lieu désigné de la liturgie, ou n'est-elle pas plutôt l'endroit d'où l'on prêche, le chœur étant celui de la liturgie ? Si cette question était réétudiée à Neuchâtel — où voici plus de deux cents ans J.-F. Ostervald l'a posée sans obtenir de réponse — cela pourrait avoir des répercussions assez considérables, et fort heureuses pour la restauration des lieux de culte ou leur érection. Peut-être alors se dirait-on que puisqu'un lieu de culte est l'endroit où s'assemble le peuple de Dieu pour écouter sa Parole, pour recevoir le baptême, pour participer à la cène, pour prier, pour chanter et pour faire offrande de ses biens, il faut qu'on s'en aperçoive en y entrant [1] ; peut-être aussi surveillerait-on avec davantage d'attention et de fermeté les « manifestations » profanes pour lesquelles on se sert des églises.

2. Les cultes « spéciaux »

Les problèmes suivants se posent ici :

a) Faut-il que les *cultes de jeunesse* ressemblent ou non aux cultes paroissiaux ? Il vaudrait la peine de faire une enquête pour savoir si tant de gens se trouvent dépaysés dans nos cultes seulement parce que leurs souvenirs liturgiques (et hymnologiques !) sont ceux des cultes de jeunesse, où tout est improvisé, où le pasteur ne porte pas de robe, où on demande aux participants quels cantiques ils veulent chanter, etc. Si c'est le cas — ce qui me paraît assez probable — il faudra savoir si l'on veut opter pour des cultes paroissiaux d'allure et de forme très proches des cultes de jeunesse traditionnels (des « réunions »), ou si, au contraire, on veut adapter le plus possible l'ordre et le déroulement des cultes de jeunesse à ceux des cultes paroissiaux. Il faudra

[1] Comment veut-on voir qu'on prie dans une église quand il n'y a pas de quoi s'y agenouiller, et comment veut-on voir qu'on baptise dans une église quand on n'a pas de baptistère... mais qu'on apporte l'eau du baptême dans un « crémier » ? — Il vaudrait la peine de méditer, pour s'en instruire, ce que la *Confession helvétique postérieure* (Neuchâtel 1944, p. 127) dit des lieux de culte : « Qu'on eslise donques des amples et spacieuses maisons, ou temples, et qu'icelles soyent repurgees de toutes choses qui sont indécentes à l'Eglise : et qu'elles soyent fournies et agencees de toutes choses qui sont requises pour la dignité, necessité et honnesteté saincte : que nulle chose ni defaille, qui soit requise aux services et usages de l'Eglise. Or comme nous croyons que Dieu n'habite point és temples faits de main d'homme, aussi (= pourtant) nous savons que les lieux dediez à Dieu et à son service ne sont point profanes, mais sacrez à cause de la parole de Dieu et l'usage des choses sainctes auquel ils sont employez : et que ceux qui les frequentent y doivent converser (= s'y conduire) en toute modestie et reverence, se souvenans qu'ils sont en un lieu sainct, en la presence de Dieu et de ses saincts Anges. »

voir aussi comment éduquer les enfants de nos paroisses en vue d'un renouveau liturgique de l'Eglise.

b) Un soin attentif devra être consacré aussi aux formes liturgiques à donner aux *heures d'adoration ou d'intercession* sur semaine, dans lesquelles de nombreuses paroisses commencent à trouver un grand enrichissement. Ce qui reposera, tôt ou tard, le problème des *cultes publics du matin et du soir* que nos églises ont abandonnés au cours du XVIIIe siècle ou même plus tard [1].

c) Il faudra se demander encore — question qui semble toute « technique » au premier abord — si la nouvelle *Liturgie* sera aussi éditée dans le même format que le Psautier et mise en vente [2]. Si cette heureuse décision était prise, ne faudrait-il pas alors réserver une partie de ce livre de prières à des directives et à des propositions précises pour les *cultes familiaux et personnels* des membres de l'Eglise, et aussi — eux qui souffrent de ne pas savoir prier ! — pour les cultes personnels des pasteurs [3] ?

3. Les actes ecclésiastiques

C'est ici qu'au point de vue théologique, le travail à faire est peut-être le plus considérable. Essayons aussi, très approximativement, d'en faire l'inventaire.

a) *La confirmation.* Et d'abord, qu'est-ce que la confirmation ? Le second acte du baptême, ou bien un examen sur la foi et la vie de l'Eglise qui mène à l'admission à la sainte cène, ou encore le don du Saint-Esprit par l'imposition des mains : une sorte d'ordination à la sacrificature royale du peuple de Dieu ? Sur ce point, nous ne sommes pas au clair, et tant que nous ne le serons pas, une liturgie de confirmation risque toujours d'être avant tout la forme d'une émotion religieuse seulement, et peut-être même une forme de chantage spirituel.

b) *Le mariage.* A ce sujet aussi, nous sommes dans un vague considérable du point de vue théologique et liturgique. S'agit-il d'une prédication spéciale adressée à des gens déjà mariés, s'agit-il de la bénédiction ecclésiastique d'un couple déjà formé, ou s'agit-il de la formation d'un couple ? Il est inopportun de maintenir cette indécision en stipulant, comme le fait la *Liturgie* actuelle, que « l'usage de l'Eglise est de ne mentionner que les prénoms de l'époux et de l'épouse » [4], sans doute pour tourner la difficulté et parce qu'on ne sait pas bien si l'épouse porte déjà le nom de son mari ! Est-ce que le mariage civil, ayant été conclu devant un représentant de l'Etat, a aussi, du même coup, été fait devant Dieu (cf. Rom. 13 1-4) ? Dans ce cas, des promesses à l'Eglise ont-

[1] A Neuchâtel, du temps d'Ostervald, l'Eglise célébrait quinze cultes publics chaque semaine.

[2] N'est-il pas assez piquant de remarquer que dans cette « Eglise de prêtres » qu'est celle de Rome, tous les fidèles ont leur missel, alors que dans nos « Eglises au sacerdoce universel » pratiquement seuls les pasteurs possèdent la *Liturgie* de l'Eglise ?

[3] Qu'on n'objecte pas qu'on apprend à prier quand on sait à peu près, théologiquement, ce qu'est la prière, et que les formulaires faussent tout. Quand les disciples ont demandé à Jésus de leur apprendre à prier, il ne leur a pas fait une théorie sur la prière, mais il leur a récité une prière qui pouvait devenir la leur.

[4] *Liturgie*, p. 204. Une question qui n'est peut-être pas formelle seulement est encore celle de savoir si on tutoie ou vousoie ceux qui participent à un acte ecclésiastique.

elles encore un sens [1] ? Ou bien le mariage n'est-il légitime devant Dieu que si Dieu lui-même, ici par le ministre, donne une femme à un homme ? (Cf. Gen. 2/22.)

c) *Les services funèbres.* Le travail théologique sur le sort des défunts et sur leur place dans le souvenir de l'Eglise devra être poursuivi pour qu'une liturgie convenable puisse être rédigée, d'autant plus que sur ce point, l'Eglise neuchâteloise n'a aucune tradition liturgique propre. A ce sujet se posent aussi un certain nombre de questions qui regardent surtout les ordonnances ecclésiastiques, mais qui ont cependant leur importance liturgique : faut-il faire un culte au domicile mortuaire quand on en fait un second à l'église ou au cimetière ; le service sera-t-il différent si l'enterrement est avec ou sans suite ; dans quelle mesure faut-il maintenir les traditions funéraires qui divergent parfois notablement d'une paroisse à l'autre [2] ?

d) *Dédicace des lieux de culte.* Cette question soulève le problème considérable, et qui n'a pas encore trouvé de solution vraiment ecclésiale, de savoir si, dans le monde racheté par le Christ, il peut encore y avoir des lieux et des choses sacrés, des lieux et des choses que l'on peut profaner. Pratiquement, nous dédicaçons des lieux de culte, des cloches, etc. Si notre pratique a raison, il s'agira de savoir ce qu'un lieu de culte doit extérieurement comporter pour être convenable à l'Eglise qui s'y rassemble pour servir Dieu, et par conséquent ce qui doit y être dédicacé.

e) *Ordination et installation des ministres de l'Eglise.* C'est peut-être sur ce point-là que le travail exégétique, dogmatique et historique devra fournir le plus grand effort avant de pouvoir se concrétiser dans des textes liturgiques. Les problèmes, ici, abondent plus que partout ailleurs, et, plus que partout ailleurs, ils sont nouveaux à notre tradition réformée.

Et d'abord, a-t-on le droit de « mettre à part » (Actes 13/2) des hommes pour le service de Jésus-Christ dans l'Eglise ? Si on les ordonne à un ministère — au lieu de les nommer simplement, de façon laïque, à une fonction — n'établit-on pas une différence entre eux et « la masse » des fidèles (Actes 6/5), et ne faut-il pas revoir alors notre notion traditionnelle du sacerdoce universel [3] ? Si l'ordination est admise, il faudra savoir s'il s'agit de la reconnaissance par l'Eglise, d'un charisme déjà donné (cf. Actes 13/1-3), ou de la transmission d'un charisme par l'imposition des mains (cf. 2 Tim. 1/6 ; 1 Tim. 4/14), ou peut-être des deux à la fois. Il faudra savoir encore si le droit d'ordonner est régulièrement réservé à un ministère spécial dans l'Eglise, celui de la surveillance (cf. 1 Tim. 5/22). Il faudra savoir enfin qui doit être ordonné : tous les ministres (aussi les moniteurs de l'école du dimanche, les présidents des sociétés paroissiales, les choristes et les organistes, les sacristains, les « visiteurs » bénévoles) ou seulement ceux qui revêtent des ministères réguliers

[1] Depuis que les pasteurs ont cessé d'enregistrer seuls les mariages parce qu'ils ne tiennent plus les registres de l'état civil, personne, à ma connaissance, n'a rien publié sur ce sujet qui a pourtant son importance.

[2] Je pense aussi que le problème de l'incinération devra être soumis à un examen théologique approfondi.

[3] Si l'on étudiait ce problème à la lumière d'Exode 19, où cette sacrificature royale (la Bible ne connaît pas le terme du sacerdoce universel) apparaît pour la première fois, on s'apercevrait, je suppose, qu'elle est celle du peuple tout entier placé entre Dieu *et les nations*, et qu'il n'est par conséquent pas possible d'en tirer des directives pour la doctrine du ministère à l'intérieur de l'Eglise.

et constitutifs de l'Eglise. Le ministère des Anciens fait-il alors partie de ces ministères constitutifs ? Si c'est le cas, au lieu d'en « installer » seulement les porteurs, en les soumettant d'ailleurs tous les quatre ans à l'élection paroissiale comme s'il s'agissait de conseillers généraux ou communaux, ne faudrait-il pas les ordonner à leur ministère une fois pour toutes ? Et qui serait légitimé pour procéder à cette ordination dans les limites de la paroisse ? A part les pasteurs qui seront ordonnés à leur ministère de prédication, d'administration des sacrements et d'exercice du gouvernement paroissial, une ordination serait-elle aussi conférée au chef de l'Eglise cantonale [1] ? Et par qui ?

Ne faudrait-il pas prévoir aussi, par des textes liturgiques appropriés, non seulement l'installation des pasteurs quand ils entrent en fonction dans une première ou dans une nouvelle paroisse, mais encore celle des ministres spécialisés : professeur de théologie, aumônier de jeunesse, chapelain d'université, administrateur de l'Eglise, responsables des différentes commissions synodales, etc. [2] ?

Cet inventaire, bien incomplet encore, montre l'ampleur des problèmes à résoudre ou du moins à prendre en considération avant qu'une nouvelle *Liturgie* puisse être rédigée. Il montre aussi le travail énorme et magnifique qui attend ceux qui se voueront à cette tâche : les exégètes, les dogmaticiens, les historiens, les spécialistes de la théologie « pratique » et les laïcs, car c'est en vue de l'*Eglise* que ce travail devra être fait, et les fidèles, pour que le sens et les paroles de leur culte soient compréhensibles, devront participer à son élaboration. Cet inventaire montre en outre combien les décisions qui devront être prises pour que le renouveau de l'Eglise se concrétise pratiquement touchent de près au culte, et, par conséquent, combien il est exact de voir dans la pureté du culte une des marques essentielles de la vraie Eglise ; de ce fait, il montre enfin qu'une révision liturgique ne peut aboutir vraiment que portée par une unité de foi.

Que faire alors pratiquement ? Le Synode de l'Eglise neuchâteloise a créé, en 1943, un précédent qui, ici, peut avoir la valeur d'un exemple : après un débat assez solennel, le Synode a admis qu'une de ses commissions, celle de la « Musique sacrée », serait formée d'une équipe d'hommes unanimes dans leur compréhension du rôle, de la place et de la qualité de la musique d'Eglise. On doit à cette commission un des résultats les plus purs de l'Eglise neuchâteloise fusionnée : les admirables cahiers de « la Bible chantée ». Ne serait-il pas possible de former, *sur une même base d'unanimité*, une commission liturgique qui fournirait, peu à peu, à ceux qui veulent s'en servir dans l'Eglise, des cahiers de « Textes liturgiques » pour les cultes paroissiaux et les sacrements, pour les cultes spéciaux et pour les actes ecclésiastiques qui n'entraînent pas d'emblée des réformations de structure de l'Eglise (confirma-

[1] Présentement, le président du Conseil synodal neuchâtelois n'est même pas installé dans sa charge, et, comme les présidents des Etats-Unis d'Amérique, il n'est éligible que pour deux législatures de quatre ans chacune. Il n'est non plus jamais fait mention de lui dans les intercessions de l'Eglise.

[2] On pourrait prévoir aussi des textes pour l'installation des ministères spéciaux à l'échelle paroissiale mentionnés tout à l'heure. — Parmi les autres actes ecclésiastiques qui pourraient entrer en considération ici, et qui ont déjà trouvé place dans les *Liturgies* neuchâteloises, je note la réconciliation des pécheurs excommuniés, et l'intégration à notre confession de chrétiens venant d'autres dénominations de l'Eglise.

tion, mariage, service funèbre, dédicace, installation)? Les pasteurs qui ne voudraient pas s'en servir pourraient le faire avec la meilleure conscience du monde, et s'en tenir à l'actuelle *Liturgie*, ou aux Liturgies vaudoise, genevoise ou française [1]. On éviterait, de la sorte, en temporisant sagement, de faire violence soit aux uns, soit aux autres représentants des écoles théologiques en présence, on éviterait aussi — ce qui serait préférable encore — de faire nécessairement de la nouvelle *Liturgie* un témoignage d'indécision, de contradiction et de compromis. Et après avoir ainsi boité pendant quelque temps, après que ces «Textes liturgiques» auront fait leurs preuves, après que l'unité de la foi aura été retrouvée, peut-être sera-t-il possible de cimenter la cohésion de l'Eglise neuchâteloise, de l'édifier par une *Liturgie* qui la conduise à connaître et à servir son Seigneur plus fidèlement que par le passé.

Jean-Jacques von ALLMEN.

[1] Ces deux dernières étant des pierres milliaires importantes sur le chemin du renouveau liturgique contemporain, et les meilleurs textes liturgiques *officiels* de l'Eglise réformée de langue française que l'on peut obtenir actuellement. Mais il serait superflu de faire maintenant une *Liturgie* neuchâteloise qui ne pourrait qu'en être une adaptation ou un doublet. Qui n'avance pas recule.

LES MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES DU XIXe SIÈCLE ONT-ILS EU, DANS LE CANTON DE VAUD, UNE INFLUENCE SUR LE MODE DE NOMINATION DES PASTEURS ?

Il faut bien avouer que les lignes suivantes sont de nature à décourager les lecteurs, et surtout les lecteurs pressés. A quoi bon ressusciter d'anciennes discussions, assez difficiles à suivre, d'intérêt si exclusivement historique et local (en apparence)? A quoi bon placer sous les yeux de l'Eglise d'aujourd'hui les problèmes de l'Eglise d'hier?

Nous doutons, à Verbum Caro, *que l'Eglise d'aujourd'hui ait lieu de regarder l'Eglise d'hier avec la compassion un peu méprisante qu'on a généralement pour tout ce qui touche au XIXe siècle, surtout s'il s'agit de théologie. Nous sommes persuadés, au contraire, que l'Eglise d'aujourd'hui, dans son ensemble, n'a pas encore de réponse véritable aux problèmes véritables dans lesquels se débattirent nos ancêtres. Mieux armés qu'eux peut-être en dogmatique, nous ne le sommes nullement en ecclésiologie. Et leur recherche, parfois tragique, peut faire éclater l'illusion dont nous nous berçons de résoudre leurs problèmes sans une repentance énorme, dont nous n'entrevoyons même pas les proportions.*

Quelle réponse apporterions-nous aux questions qui les tourmentèrent et parfois les divisèrent? En fait, n'en sommes-nous pas au même point qu'eux? Que le lecteur s'interroge, à chaque page de cet article, et il découvrira que seule, jusqu'ici, la désaffection des masses pour l'Eglise a voilé un problème qui demeure intact: celui de la structure du Corps de Christ sur la terre, de sa confession, de son gouvernement et — last but not least — *de la « nomination » de ses différents ministres.* (Réd.)

Lorsque M. le pasteur Leuba nous a proposé d'écrire, à l'intention des lecteurs de *Verbum Caro*, un article qui traiterait de l'influence des mouvements révolutionnaires du XIXe siècle sur la structure des Eglises protestantes de Suisse, et particulièrement sur le mode d'élection des pasteurs, nous avons d'emblée accepté cette proposition. Malheureusement, après plusieurs mois de recherches limitées au seul canton de Vaud, nous avons dû nous convaincre qu'un tel sujet nécessiterait plusieurs années de travaux assidus. Nous nous sommes alors borné à l'étude de la question qui sert de titre à ce modeste article. Les lecteurs de *Verbum Caro* voudront bien nous en excuser.

Depuis plusieurs années déjà, de nombreux pasteurs, de nombreux fidèles aussi, émettent de vives critiques à l'égard du système de la nomination des pasteurs par les paroisses. Quand elles sont chaudement disputées (et c'est fréquemment le cas), les élections pastorales suscitent dans les paroisses un malaise durable. Les fidèles se trouvent nécessairement divisés en clans opposés, et le clan qui succombe lors de l'élection a bien de la peine à oublier sa défaite. Nous connaissons même certains cas dans lesquels les paroissiens du clan vaincu ont déclaré ne pas vouloir « remettre les pieds au temple » tant que le pasteur

victorieux y prêcherait. De tels conflits ne contribuent certes pas à donner à l'Eglise l'autorité spirituelle qui lui est indispensable.

Il peut dès lors sembler utile de rechercher si le système de l'élection des pasteurs par les paroisses a été introduit dans le seul intérêt du culte et de l'Eglise, ou si les auteurs des lois ecclésiastiques n'ont pas plutôt copié, un peu à l'étourdie, l'organisation de la société civile. Si cette seconde hypothèse s'avérait exacte, les adversaires du système de la nomination des pasteurs par les paroisses pourraient évidemment en tirer un argument massue à l'appui de leurs critiques.

D'autre part, et même si l'on fait abstraction des discussions actuelles au sujet du mode de nomination des pasteurs, l'étude des controverses qui se sont élevées à ce propos au XIXe siècle n'en reste pas moins intéressante. Comme l'Etat, l'Eglise est une « institution », au sens que le célèbre théoricien du droit constitutionnel, Maurice Hauriou, donnait à ce mot : comme l'Etat, l'Eglise est « un système d'équilibres de pouvoirs et de consentements construit autour d'une idée [1] ». Comment, dès lors, ne pas se demander si la structure juridique de l'Eglise ressemble à la structure juridique de l'Etat et, le cas échéant, d'où provient cette ressemblance ?

La situation en 1831

On se rappelle que, durant les années 1830-1831, c'est-à-dire lors de l'élaboration de la nouvelle constitution vaudoise, Vinet lutta avec vigueur pour que la liberté des cultes fût reconnue dans le canton. On sait aussi que les adversaires de Vinet remportèrent une éclatante victoire. Cette victoire était un témoignage maladroit peut-être, mais irrécusable, de l'attachement que la majorité de la population éprouvait pour l'Eglise nationale. Il ressort d'ailleurs du tableau annexé au Rapport de la Commission constituante à l'Assemblée constituante [2] que 10.802 pétitionnaires avaient demandé le maintien de l'Eglise nationale, 9149, dont 151 pasteurs, le maintien de l'Eglise nationale avec liberté ou tolérance des autres cultes, et 3346, dont un pasteur, le maintien de l'Eglise nationale sans tolérance.

Pour rassurer pleinement la population, inquiète des progrès réalisés par les « méthodistes », on inséra dans la Constitution du 25 mai 1831 un article 9 dont la teneur était la suivante :

> L'Eglise Nationale Evangélique Réformée est maintenue et garantie dans son intégrité. Les Ministres de cette Eglise sont consacrés suivant les lois et la discipline ecclésiastique du Canton, et seuls appelés à desservir les églises établies par la Loi.
>
> La Loi règle les rapports de l'Etat avec l'Eglise.
>
> L'exercice de la Religion Catholique est garanti aux Communes d'Echallens, Assens, Bottens, Bioley-Orjulaz, Etagnières, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet, St. Barthélemy et Bretigny, Villars-le-Terroir, et Malapalud, tel qu'il a été usité jusqu'à présent.

Ainsi organisée par la Constitution, l'Eglise nationale vaudoise paraissait assurée d'un avenir paisible. Mais les apparences sont souvent trompeuses, et elles l'étaient en l'espèce. En effet, la Constitution contenait encore un article 95 conçu en ces termes :

[1] Maurice Hauriou, *Précis de droit constitutionnel*, 2e éd. Paris 1929, p. 73.

[2] Nos lecteurs trouveront ce rapport dans un *Recueil artificiel de pièces sur la Constitution de 1831* qui se trouve à la Bibliothèque cantonale de Lausanne.

Les Lois, Ordonnances et Règlemens actuellement existans, non contraires à la présente Constitution, et antérieurs au 12 Avril 1798, devront être remplacés par des Lois nouvelles, dans un délai qui ne pourra excéder dix ans.

Après ce délai, ces Lois, Ordonnances et Règlemens seront abrogés de plein droit.

Il ressort des comptes rendus des délibérations de la Commission constituante et de l'Assemblée constituante [1] que cette disposition visait, en premier lieu, l'organisation des registres hypothécaires et les vieilles Ordonnances ecclésiastiques bernoises, datant de 1773, qui régissaient encore l'Eglise nationale vaudoise [2]. Ainsi, cette même constitution, qui affirmait vouloir maintenir l'Eglise nationale « dans son intégrité », obligeait le Grand Conseil à voter, dans un délai de dix ans [3], une nouvelle loi ecclésiastique. Or cette nouvelle loi devait manifestement, dans l'esprit des constituants, entraîner des modifications plus ou moins profondes, sans quoi l'article 95 précité eût été absurde. Il y avait donc une contradiction flagrante entre deux articles de la constitution, contradiction qui allait rendre juridiquement insoluble le problème de la réorganisation de l'Eglise.

D'autre part, le problème de la réorganisation de l'Eglise se posait, assurément, mais sans acuité. Si une réforme paraissait nécessaire, la grande majorité du peuple n'avait pas d'opinion précise à ce sujet. L'affaire n'était pas « mûre ». Comme l'article 95 de la constitution prévoyait que cette réforme devait intervenir dans un délai de dix ans, la revision des ordonnances fut menée avec une précipitation fort regrettable.

Les différents projets

Il faut reconnaître cependant que les Classes [4] se mirent d'emblée au travail avec beaucoup de zèle. Chacune d'elles constitua une commission chargée d'étudier la question de la revision des ordonnances ecclésiastiques. Les trois commissions nommées par les classes de Lausanne-Vevey, de Morges-Nyon et d'Orbe-Yverdon élaborèrent des projets de loi. Le projet de la commission de Lausanne-Vevey, et celui de la commission de Morges-Nyon, prévoyaient une participation des laïques au gouvernement de l'Eglise. Le projet de la commission d'Orbe-Yverdon excluait en revanche les laïques du gouvernement de l'Eglise.

Nous ne nous étendrons pas sur ces différents projets. En effet, le projet

[1] Le *Nouvelliste vaudois* publia régulièrement, en 1831, les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. C'est à cette source que nous avons puisé nos renseignements. Cf. notamment le Supplément au n° 43, p. 258.

[2] *Registre des Procès-Verbaux de la Commission constituante*, p. 137 : « Il y a d'ailleurs dans les anciennes lois d'autres points à changer que les régistres hypothécaires dont on a parlé dans le cours de cette discussion : ce sont celles de nos règles ecclésiastiques qui soumettent la décision de points de théologie à un corps composé en majeure partie de laïques et où il peut y avoir des personnes sans vocation à prononcer sur ces matières ; c'est à dire à l'Académie. »

[3] Le projet de la Commission constituante prévoyait un « délai fatal » de douze ans (*Registre*, p. 168). C'est l'Assemblée constituante qui réduisit ce délai à dix ans.

[4] Rappelons qu'à cette époque les pasteurs étaient groupés en quatre arrondissements. Les pasteurs de chaque arrondissement formaient un corps dénommé Classe.

d'Orbe-Yverdon exprimait la pensée du pasteur de Fiez, Adolphe Bauty[1], alors que le projet de Morges-Nyon développait les idées de Louis Burnier[2], pasteur à Rolle. Comme tous deux jouèrent par la suite un rôle important, nous exposerons plus loin les thèses soutenues par eux.

Le 8 octobre 1835, le Conseil d'Etat nomma une commission pour préparer le projet de la loi qui devait remplacer les ordonnances ecclésiastiques, et régler les rapports de l'Etat et de l'Eglise[3].

Il apparut d'emblée que les vénérables commissaires étaient loin de s'entendre : leur mésentente fut déjà manifeste lorsqu'il s'agit d'établir le programme des questions à traiter. Bauty rédigea un programme qui suivait strictement les articles des Ordonnances ecclésiastiques. Nicole, en revanche, proposa, sous l'influence de Burnier, un programme totalement différent, qui faisait en quelque sorte table rase de ces mêmes Ordonnances. Le programme de Bauty était un programme de revision, celui de Nicole un programme de réforme[4]. Ce fut Nicole qui l'emporta. Le chiffre 52 du programme de la commission posa donc les questions suivantes :

Qui nommera les Pasteurs ? sera-ce

a) le Conseil d'Etat ?
b) le Synode ?
c) la Classe ?
d) le Conseil ecclésiastique ?
e) le Conseil de paroisse ?
f) la paroisse en corps ?

} librement ou sur une présentation faite par un autre corps ?

ou bien l'ancienneté de rang en décidera-t-elle ?
ou bien adoptera-t-on un mode de nomination combiné de deux ou de plusieurs des éléments qui précèdent ?[5]

Jusqu'alors, les pasteurs étaient régulièrement nommés selon le rang

[1] Paul-Philippe-Adolphe Bauty, né le 9 juin 1798. Il n'est pas sans intérêt de noter que le père d'Adolphe Bauty était un juriste, et avait fait partie du Tribunal d'appel dès 1802.

Sur Adolphe Bauty on consultera avec profit la thèse de M. Etienne BURNAND, *Adolphe Bauty, 1798-1880. Sa carrière pastorale et son rôle dans les affaires ecclésiastiques vaudoises*, thèse dactylographiée présentée à la Faculté de théologie de l'Eglise libre, 1945.

[2] Louis Burnier, pasteur à Rolle, avait fondé le journal intitulé *La Discussion publique sur la liberté religieuse et le gouvernement de l'Eglise, dirigée par des membres de l'Eglise nationale du canton de Vaud.* Ce journal avait publié de nombreux articles relatifs à la revision des Ordonnances ecclésiastiques.

[3] Cette commission fut composée de Jaquet, conseiller d'Etat, Jayet, avocat à Yverdon, Bridel, premier pasteur à Lausanne, Alphonse Nicole, docteur en droit, à Trélex, Louis Burnier, le professeur Pidou et Adolphe Bauty. Pidou fut remplacé par la suite par Guisan, accusateur public, et Jayet par Frédéric Couvreu, de Burier (J. CART, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud*, 2e partie, t. IV, pp. 73 sqq. Lausanne 1876.

[4] CART, t. IV, p. 81.

[5] Programme de questions à traiter par la commission nommée le 8 octobre 1835, pour préparer le projet de la loi qui doit remplacer les Ordonnances ecclésiastiques, et régler les rapports de l'Etat et de l'Eglise. Lausanne 1836, p. 14. — Nos lecteurs trouveront ce programme au t. 11 du recueil artificiel réuni par François PIDOU sous le titre de *Mélanges vaudois*, recueil qui se trouve à la Bibliothèque cantonale.

d'ancienneté [1]. Les questions posées par le programme laissaient présager une modification profonde du système de nomination des pasteurs.

Le projet Burnier

En novembre 1837, la commission publia un Projet de loi ecclésiastique [2]. Ce projet, qui était essentiellement l'œuvre de Burnier, confiait l'élection des pasteurs aux Classes. Chaque Classe devait se composer des pasteurs et de délégués des paroisses. Le mode d'élection des pasteurs devait être le suivant :

Les deux candidats les plus anciens devaient être soumis, l'un après l'autre, au scrutin, en commençant par le plus ancien. Si ni l'un ni l'autre n'était agréé par la majorité absolue des suffrages, la Classe pouvait élire librement celui des pasteurs ou des ministres impositionnaires [3] qu'il lui plairait de désigner. Si seuls des ministres impositionnaires avaient fait acte de candidature, ils devaient être soumis, l'un après l'autre, au scrutin, en commençant par le plus ancien. Si aucun n'était agréé, la Classe pouvait faire son choix librement entre tous les pasteurs ou ministres impositionnaires appartenant à l'Eglise. Le pasteur, ou le ministre impositionnaire, nommé sans avoir offert ses services pouvait refuser sa nomination, auquel cas toutes les opérations étaient à recommencer (article 86 du projet).

Ainsi, le projet combinait pour la première fois le principe de l'élection et le principe de la nomination par rang d'ancienneté, jusqu'alors seul appliqué. D'autre part, ce même projet instituait pour la première fois également des Conseils généraux de paroisses. La principale attribution de ces Conseils devait être de nommer les députés à la Classe. L'Eglise nationale se trouvait donc organisée comme une « démocratie représentative [4] ».

Le désaccord qui s'était déjà manifesté, entre Burnier et Bauty, lors de l'élaboration du programme de la commission, se manifesta d'une manière plus apparente encore sitôt après la parution du projet. Il n'est pas sans intérêt de rapporter à ce sujet le jugement que Cart [5] porte sur ces deux hommes :

> M. Bauty, sans être très populaire, l'était cependant plus que M. Burnier qui ne l'était pas du tout. Toute supériorité excite naturellement la jalousie, et la supériorité de M. Burnier était grande. Peut-être la sentait-il lui-même et la faisait-il trop sentir. Il était passé maître dans l'art de manier la parole, mais le désir de se surpasser augmentait sans doute en lui une assurance déjà grande et qui lui nuisait auprès de plusieurs. Tout chez lui indisposait ses adversaires ; son genre plutôt froid, quelque peu aristocratique, le geste qui lui était habituel quand il discutait et qui consistait à faire claquer le pouce avec le doigt du milieu ; sa manière de prononcer *statu quo et très quo*, où perçait un mépris trop grand des idées qu'il combattait. M. Bauty, sans être moins vif que son adversaire, avait quelque chose de plus rond dans les formes, plus d'aménité dans le langage ; il connaissait mieux le peuple et en tenait compte davantage.

[1] Les Classes nommaient les pasteurs à tous les postes, sauf aux postes jadis baillivaux, qui dépendaient directement du Conseil d'Etat. Théoriquement le choix des Classes et du Conseil d'Etat n'était pas limité par le principe de l'ancienneté, mais pratiquement le plus ancien des candidats était régulièrement nommé.

[2] *Projet de loi ecclésiastique suivi de l'Exposé des Motifs*, présenté au Conseil d'Etat du canton de Vaud, par la commission chargée de la révision des ordonnances ecclésiastiques. Lausanne, novembre 1837, *Mélanges vaudois*, t. 11.

[3] On appelait « ministres impositionnaires » les ministres qui n'occupaient pas un poste de pasteur.

[4] Le mot se trouve dans l'*Exposé des Motifs du Projet*, p. 63.

[5] Cart, t. IV, pp. 156-157.

Le projet Bauty

Au cours des délibérations de la commission, Bauty était apparu comme le « leader » de l'opposition. Le Conseil d'Etat, qui désirait être exactement renseigné sur les motifs invoqués par Bauty à l'appui de son attitude, chargea ce dernier de rédiger un contre-projet. Bauty, assisté du doyen Liardet, de la Classe d'Orbe-Yverdon [1], se mit aussitôt au travail, et le contre-projet parut en février 1838 déjà [2].

Le contre-projet Bauty disposait à son article premier, chapitre 3 :

> L'Eglise n'a point un gouvernement à part. Le grand conseil continue à décréter les lois qui la régissent et le conseil d'état à l'administrer, le tout conformément aux art. 9 et 10 de la constitution et aux dispositions de la présente loi.

Cette disposition résumait parfaitement toute l'économie du contre-projet. Selon le projet de la commission, l'Etat devait se borner à supporter les charges financières du culte, et à surveiller de très haut l'activité de l'Eglise. Sous cette réserve, l'Eglise devenait indépendante de l'Etat. Bauty, en revanche, considérait l'Eglise comme une des branches de l'activité de l'Etat, au même titre que la justice, les travaux publics, etc. Ce principe une fois posé, Bauty en tirait toutes les conséquences. Les Classes restaient des assemblées formées exclusivement de pasteurs (article 11). Les fidèles, les paroisses, n'avaient aucune part au gouvernement de l'Eglise. Quant au mode de nomination des pasteurs, il était le suivant :

La Chambre ecclésiastique [3] devait présenter au choix du Conseil d'Etat les deux candidats premiers en rang, en accompagnant cette présentation de ses observations, si elle l'estimait utile. Le Conseil d'Etat avait à choisir l'un des deux candidats présentés. Le rang d'ancienneté était fixé comme suit :

a) les pasteurs avaient rang sur les impositionnaires ;

b) le rang des pasteurs entre eux était déterminé par la date de leur première nomination comme pasteurs ;

c) le rang des impositionnaires entre eux était réglé par la date de leur consécration ; si plusieurs licenciés en théologie avaient reçu la consécration en même temps, le rang était déterminé entre eux par la date de leur licence en théologie, ou par l'âge, si leur licence portait la même date.

Pour la nomination des pasteurs à Lausanne, un autre système était prévu, qui laissait une plus grande liberté de choix au Conseil d'Etat.

Dans l'exposé des motifs de son contre-projet, Bauty faisait valoir notamment les motifs suivants contre le système de la nomination des pasteurs par les paroisses elles-mêmes :

> Il ne pouvait être question d'admettre la nomination par les paroisses, laquelle est tout à fait étrangère à nos habitudes et que personne ne réclame. D'ailleurs de plus graves considérations engagent à la repousser. Elle jetterait un brandon de discorde partout où

[1] Burnand, p. 78. Nous ignorons où l'auteur a puisé ses renseignements sur l'aide apportée à Bauty par le doyen Liardet.

[2] Projet de loi ecclésiastique présenté au Conseil d'Etat par M. le pasteur Bauty. Lausanne, février 1838. *Mélanges vaudois*, t. 11.

[3] Cette Chambre devait se composer de cinq membres, dont deux choisis dans la commission centrale (formée de délégués des Classes) et trois hors de son sein, parmi les fidèles de l'Eglise nationale. Sa nomination ressortissait au Conseil d'Etat.

il y aurait un pasteur à nommer, elle allumerait la guerre entre les diverses communes d'une paroisse, ou les partis qui s'y formeraient, elle donnerait lieu à mille intrigues, elle avilirait le caractère des pasteurs, elle leur ôterait ce genre d'indépendance qu'ils doivent avoir dans l'exercice de leurs fonctions pour s'en acquitter convenablement et avec succès. Ce serait un jour néfaste pour le Canton de Vaud que celui où ce mode serait admis[1].

Discussion des deux projets

En présence de ces deux projets contradictoires, le projet Burnier et le projet Bauty, le Conseil d'Etat se trouva fort embarrassé. Quoiqu'il désirât voir adopter le projet Burnier, il tint cependant à consulter les premiers intéressés, c'est-à-dire les pasteurs, avant de soumettre le projet Burnier au Grand Conseil. A cet effet, les Classes furent invitées à nommer des délégués qui se réunirent à Lausanne, du 27 février au 17 mars 1838. Au nombre de ces délégués figurèrent Burnier, Bauty et Alexandre Vinet, élu par la Classe de Lausanne et Vevey.

En février 1837 (le 23 exactement), Vinet avait déjà publié dans le *Narrateur religieux* un article sur la revision des Ordonnances ecclésiastiques, article intitulé « Organisation de l'Eglise nationale, quelques considérations sur cette organisation[2] ». L'opinion exprimée par Vinet dans cet article peut être résumée comme suit :

C'est l'intervention des laïques dans le gouvernement de l'Eglise qui donnera une réalité, un corps à la notion d'Eglise. Mais l'ordre politique ne saurait servir de modèle à l'ordre ecclésiastique. En effet, pour l'instant, l'Eglise n'existe pas. Avant qu'elle puisse se donner un gouvernement propre, elle doit d'abord être constituée, être « démêlée d'avec l'Etat ». C'est l'Etat lui-même qui devra accomplir cette tâche dans les années à venir. Le système démocratique est le vrai système d'une association spirituelle, mais il faut proportionner le progrès de la démocratie au progrès de la spiritualité. L'Etat doit préparer « les voies à un ordre de choses qui, bien qu'excellent à sa date, ne serait, au point de départ, qu'un désordre ». L'introduction d'un nouveau mode de nomination des pasteurs est indispensable pour que l'Eglise puisse prendre conscience de son existence propre. Mais le peuple vaudois est trop attaché à ses traditions pour que l'on puisse remplacer brutalement le système de la nomination par rang d'ancienneté par le système de l'élection pure et simple. Il faudra adopter un système où l'action populaire soit « limitée, dirigée et préavisée ». On pourra même avoir recours, dans une certaine mesure, au système de l'élection par le sort. Il ne faudra d'ailleurs pas exclure entièrement le principe de l'avancement par rang d'ancienneté.

Ce plaidoyer de Vinet en faveur de la participation des laïques au gouvernement de l'Eglise et à la nomination des pasteurs était assurément peu convaincant. Rambert remarque que Vinet « se débattait contre les conséquences de ses propres idées et se fatiguait à chercher des transactions[3] ». Ce n'est pas assez dire. L'incohérence de la pensée de Vinet avait une cause plus profonde et, au risque de manquer du respect dû à la mémoire de notre grand

[1] *Exposé des Motifs*, p. 36 (*Mélanges vaudois*, t. 11).

[2] Alexandre Vinet, *Questions ecclésiastiques*, tome premier, avec une préface et des notes par Edouard Vautier. Lausanne 1945, pp. 207 sqq.

[3] Eugène Rambert, *Alexandre Vinet : Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 5e éd. Lausanne 1930.

théologien vaudois, il faut la mettre en évidence. Malgré le caractère presque révolutionnaire de certaines de ses idées, Vinet était, au plus haut degré, un libéral de 1830. Comme tous les libéraux de 1830, il défendait l'idéal démocratique tout en éprouvant, à l'égard du peuple, une méfiance instinctive. La sympathie qu'il avait à l'égard du mouvement du Réveil ne pouvait qu'accentuer encore sa méfiance, car le mouvement du Réveil n'avait rien de populaire. Les idées de Vinet étaient donc en contradiction avec ses sentiments intimes, et cette contradiction explique que Vinet n'ait pas exercé, lors de l'élaboration de la loi ecclésiastique, l'influence que son intelligence et son éloquence passionnée auraient dû lui permettre d'exercer.

Au demeurant, les interventions de Vinet au cours des délibérations de la Délégation des Classes furent peu nombreuses. Vinet était en effet souffrant et il n'assista pas à toutes les séances. Il prononça seulement deux discours, que le *Bulletin* nous a conservés [1]. Comme nous l'apprend l'agenda de Vinet, les délégués des Classes eurent le sentiment que Vinet poussait à la dissidence [2], et Vinet souffrit beaucoup de l'impression qu'il avait produite sur ses auditeurs. Pourtant, la réaction de ceux-ci était fort naturelle. Vinet, sans en avoir conscience, présentait l'introduction des laïques dans le gouvernement de l'Eglise comme un moyen de rendre cette dernière assez indépendante pour qu'elle pût discuter avec l'Etat d'égal à égal ; il ne concevait pas, et ne devait jamais concevoir par la suite, l'Eglise comme un corps intermédiaire ayant sa vie propre, mais restant néanmoins un rouage de l'Etat. Croyant parler en faveur d'une réforme de l'Eglise nationale, il parlait en réalité en faveur d'une Eglise libre avant la lettre. Comment s'étonner dès lors que ses interlocuteurs, en majorité très attachés à l'Eglise nationale, s'en soient offusqués ?

Cart [3] cite d'ailleurs à ce sujet une anecdote assez amusante. Lorsque Vinet eut terminé son second discours, le doyen Liardet déclara ressentir une vive admiration pour le discours qu'il venait d'entendre, mais demanda que l'orateur voulût bien en tirer la dernière conséquence. Or cette dernière conséquence n'était autre, selon Liardet, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Fort troublé par cette boutade, Vinet, qui supportait mal la contradiction, balbutia et sortit avant la fin de la séance !

Pourtant, les deux discours de Vinet étaient, à d'autres égards, remarquables de perspicacité, on pourrait même dire prophétiques ; Vinet y dénonçait en effet, avec une logique implacable, les dangers qui résulteraient de l'adoption du contre-projet Bauty. On lit notamment, dans son premier discours, ce passage significatif :

> L'ordre de choses constitutionnel, dans le système de la minorité, c'est un tête-à-tête de l'Etat avec le clergé. Or, à moins qu'un tiers ne s'introduise, il est permis à quiconque a lu l'histoire de prévoir que ce tête-à-tête finira mal [4].

[1] Le *Bulletin de la Délégation des Classes* a paru en supplément au *Narrateur religieux* (Lausanne 1838). On trouvera également ces deux discours au tome 1er des *Questions ecclésiastiques*.

[2] Agenda, 28 février... « on a trouvé assez généralement que je poussais à la dissidence ». *Questions ecclésiastiques*, tome 1er, p. XXXII. On trouve également dans ce volume un fragment de discours composé pour la Délégation des Classes, mais qui ne fut jamais prononcé, où Vinet protestait de sa fidélité à l'Eglise nationale.

[3] Cart, t. IV p. 150.

[4] *Questions ecclésiastiques*, t. I, p. 223.

Et dans le second discours :

Que ferez-vous contre le pouvoir civil, vous, forteresse démantelée, vous, chefs d'une Eglise désorganisée, vous qui avez autour de vous une foule et non pas un peuple [1] ?

Enfin, la manière dont Vinet justifiait l'introduction des laïques dans le gouvernement de l'Eglise, au nom du principe du sacerdoce universel, ne manquait certes pas de grandeur :

Je les demande, les laïques, pour qu'il n'y ait plus de laïques ; pour que, dans la division du travail ou des occupations, fondée sur la nature des choses et sur la Parole de Dieu, reparaisse partout une fois la grande idée de l'unité d'action et de vocation, du sacerdoce universel, proclamée par l'Evangile, restaurée par la Réformation, puis de nouveau éteinte par les malheurs du temps [2].

Mais la perspicacité et l'éloquence de Vinet ne suffisaient pas à masquer tout ce que l'attitude des partisans du projet Burnier avait de contradictoire. Dans un discours prononcé le 7 mars devant la Délégation des Classes, Bauty eut beau jeu de relever combien Vinet lui-même craignait l'influence que pourraient exercer les laïques si on leur remettait le gouvernement de l'Eglise [3]. Pour Bauty, ces craintes étaient légitimes, et la situation des pasteurs deviendrait intolérable s'ils apparaissaient comme « le tiers aristocratique du gouvernement de la république religieuse [4] ».

Adoption du projet Bauty par la Délégation des Classes

Il n'y a dès lors pas lieu de s'étonner que la Délégation des Classes se soit montrée favorable au contre-projet Bauty, et hostile au projet Burnier. Il est toutefois impossible de préciser à quelle majorité le contre-projet Bauty l'emporta, car les délégués votèrent sur des questions de principe, et non sur les projets dans leur ensemble. Le vote sur le mode de nomination des pasteurs donna les résultats suivants :

1. Le sort doit-il intervenir pour quelque chose dans l'élection des pasteurs ? 3 oui, 29 non.
2. La nomination entière par les paroisses est-elle à désirer ? Non à l'unanimité.
3. Les paroisses doivent-elles faire des propositions ? Non à l'unanimité.
4. Les paroisses doivent-elles être consultées directement ? 2 oui.
5. Doivent-elles avoir un vœu à émettre par le moyen de leurs représentants ? 14 oui, 17 non.
6. Les paroisses doivent-elles avoir le droit de refuser les pasteurs qu'on leur donne ? 5 oui, 23 non.
7. Convient-il de maintenir le droit d'ancienneté ? 31 oui.
8. Les Classes doivent-elles faire des propositions au Conseil d'Etat pour la nomination des pasteurs ? 24 oui, 2 non [5].

Les délibérations de la Délégation des Classes ne constituent pas une page

[1] *Questions ecclésiastiques*, t. I, p. 238.
[2] *Ibidem*, p. 249 (Second discours).
[3] *Bulletin de la Délégation des Classes*, p. 307.
[4] *Ibidem*, p. 308.
[5] *Bulletin*, pp. 369-370.

très glorieuse de l'histoire de notre Eglise nationale. Bien que les délégués eussent fréquemment invoqué à l'appui de leur vote des textes de Calvin ou des saintes Ecritures, la discussion entre les partisans du projet Burnier et les partisans du contre-projet Bauty n'eut jamais véritablement le caractère d'un conflit de doctrines. En fait, toute la question était de savoir qui l'emporterait, du parti des « craintifs » (parti Burnier) ou du parti des « très craintifs » (parti Bauty). Tous les délégués, ou presque, craignaient en effet l'influence que le peuple pourrait exercer si le gouvernement de l'Eglise lui était confié. Comme on l'a vu, les « très craintifs » l'emportèrent.

Points de vue divers

Le *Bulletin de la Délégation des Classes* n'est pas le seul témoignage écrit que nous ayons conservé sur la controverse que suscita la revision des Ordonnances ecclésiastiques. A cette époque, de nombreuses brochures, de nombreux pamphlets circulaient dans le public. On peut citer notamment les *Observations sur le projet de loi ecclésiastique*, du pasteur Antoine Curchod [1], où l'auteur défendait avec beaucoup de bon sens le système de la nomination des pasteurs par rang d'ancienneté. L'auteur disait notamment :

Assis entre deux chaînes de montagnes, notre canton offre, dans sa petite étendue, des localités bien différentes, depuis les bords rians et renommés de nos lacs, jusqu'au climat âpre et rigoureux des hautes vallées des Alpes et du Jura. Par le système actuel d'avancement, les localités les plus rudes qui seront toujours exposées à souffrir des mutations plus fréquentes, ont au moins l'avantage que les pasteurs les plus distingués sont appelés aussi bien que d'autres à les desservir à leur tour, et que, s'il leur échoit un pasteur médiocre, rien ne l'engage à y rester plus long-temps. Adoptez, au contraire, une élection quelle que soit sa forme ; les localités favorisées de la nature auront à choisir entre les sujets les plus distingués, tandis qu'il ne restera guère pour les paroisses de montagne que ceux qui n'auront pas trouvé de place ailleurs... [2]

D'autre part, une « Pétition au Grand Conseil du canton de Vaud, sur les affaires ecclésiastiques [3] » émanant de l'« Association nationale du district de Lausanne », et écrite, semble-t-il, par Druey lui-même, affirmait :

... l'administration de l'Eglise, pour la doctrine et la discipline aussi bien que pour le temporel, appartient à l'Eglise elle-même ou à ses représentans, c'est à dire aux laïques autant qu'aux ecclésiastiques, chaque individu ayant un droit égal... Nous estimons... que, tout en restant subordonnée à l'Etat, l'Eglise nationale doit être une véritable république chrétienne, une démocratie [4]...

... Le point auquel nous attachons la plus haute importance et que, selon notre manière de voir, l'on devrait mettre pour condition *sine qua non* à l'introduction des laïques dans le corps de l'église, parce que, sans cela, cette introduction pourrait devenir un mensonge, c'est la participation des paroisses à la nomination des pasteurs. C'est là la garantie la plus assurée contre les empiétemens du clergé aussi bien que du gouvernement sur les droits du peuple ; c'est le meilleur moyen de rendre bien évidente et bien sensible à tous cette vérité : que le pasteur est l'égal de ses frères... Comme chaque paroisse ne forme pas une église à part, mais qu'elles constituent toutes ensemble une unité, l'Eglise nationale, et qu'elles sont fort inégales en proportion, nous ne demandons pas que la nomination du

[1] Lausanne 1837. — *Mélanges vaudois*, t. 12.
[2] P. 27-28.
[3] Datée du 14 avril 1838. Lausanne 1838. — *Mélanges vaudois*, t. 12.
[4] *Op. cit.*, p. 7.

pasteur appartienne à la paroisse exclusivement et sans limites ; nous pensons que cette nomination doit être partagée entre la localité qui peut avoir des besoins particuliers et qui est intéressée à ce qu'on ne lui impose pas un pasteur contre son gré, et le centre, c'est à dire la classe ou le synode, qui représente des intérêts plus généraux de l'église collective. Le centre ayant déjà une part considérable à l'élection par la consécration qui est un choix préalable, une désignation d'éligibles hors desquels la nomination ne peut pas avoir lieu, l'élection proprement dite devra appartenir à la paroisse, et il suffira que la classe ou le synode exerce une sorte de confirmation ou de veto. Cette limitation du choix des pasteurs parmi les ministres impositionnaires exige aussi que l'on ait quelque égard à l'ancienneté, car ils ont dû se préparer par des études longues et coûteuses et ils sont tous censés capables ; c'est d'ailleurs une digue contre la proscription des opinions qui pourraient momentanément déplaire. Il nous semblerait donc que la classe pourrait présenter à la paroisse quatre candidats qu'elle choisirait sur les six plus anciens, et que la paroisse nommerait sur cette présentation tout comme, si on le préfère, la paroisse pourrait présenter à la classe deux candidats sur les 6 plus anciens et la classe choisirait entre les deux... [1]

Adoption d'un troisième projet par le Conseil d'Etat

Les délibérations de la Délégation des Classes [2] n'avaient nullement éclairci la question de la réforme de l'Eglise. Les pétitions qui circulaient dans le public, les articles de journaux [3] contribuaient à exciter les exprits, sans apporter de solution précise. C'est dans cette atmosphère troublée que le Conseil d'Etat dut prendre position à son tour. Au lieu d'adopter purement et simplement un des deux projets qui lui avaient été présentés (projet Burnier ou contre-projet Bauty), il rédigea un troisième projet, en s'inspirant fortement, il est vrai, du projet Burnier [4]. Le projet du Conseil d'Etat maintenait la Confession de foi helvétique comme règle d'enseignement, et faisait participer les laïques au gouvernement de l'Eglise [5]. Les paroisses devaient en effet nommer des députés aux Classes. Ces députés, appelés à siéger dans les Classes aux côtés des pasteurs, y seraient en majorité, les ecclésiastiques ne représentant plus que le quart des effectifs de la Classe. Les pasteurs devaient être élus par les Classes, les candidats étant soumis l'un après l'autre à un scrutin, en commençant par le plus ancien, jusqu'à ce que l'un d'eux se trouvât nommé. Le nombre des Classes était porté à quatorze.

Le Grand Conseil soumit le projet du Conseil d'Etat à une commission composée de Ruchet, rapporteur, Boisot, Berger, Alexis Forel et Jaccard. Au sein de cette commission se forma, en faveur du projet du Conseil d'Etat, une majorité de trois membres. Dans son rapport [6], la majorité de la commission

[1] *Op. cit.*, p. 10.

[2] Cart (t. IV, p. 156) qualifie la Délégation des Classes de « synode au petit pied » et ajoute que sa « physionomie générale avait été celle de la plus grande ignorance des matières ecclésiastiques » !

[3] Mentionnons pour mémoire ceux parus dans le *Nouvelliste vaudois*, organe de Druey, où celui-ci ne cessait de se moquer des vénérables délégués des Classes.

[4] Projet de loi ecclésiastique (novembre) 1838.

[5] Nous avons délibérément laissé de côté dans notre travail la question de la Confession de foi. Disons simplement que les deux projets Burnier et Bauty s'accordaient à maintenir la Confession de foi (maintien voté par la Délégation à la majorité écrasante de 31 voix contre 1).

[6] Rapport fait au Grand Conseil, dans sa séance du mercredi 5 décembre 1838, par la commission chargée de l'examen du projet de loi ecclésiastique. Lausanne 1838. (*Mélanges vaudois*, t. 12.)

justifiait ainsi l'admission des laïques au gouvernement de l'Eglise, et le système proposé pour la nomination des pasteurs :

Une intervention de la paroisse est la conséquence de l'idée que l'Eglise n'est pas une Eglise d'autorité absolue, que le troupeau a la connaissance de ses besoins et par suite le droit de les formuler. Ce droit ne peut pas aller jusqu'à une nomination par la paroisse, parce que l'Eglise n'est pas non plus une Eglise de professans pure, une Eglise congrégationnelle. Indépendamment de cette raison, on conçoit de reste combien une paroisse est mal placée pour bien connaître tous les candidats, combien une libre élection amènerait de dissentimens dans une population où la minorité se trouverait liée par la majorité, tout ce qu'il en résulterait enfin de fâcheux pour la position du pasteur vis-à-vis des deux parties qui auraient partagé la paroisse... L'intervention de l'Eglise dans les nominations de pasteurs doit être considérable, parce qu'au fond elle est l'unité dont les paroisses ne sont que de simples fractions... La nomination appartient donc à l'Eglise, et la Commission croit avec le Conseil d'Etat qu'elle doit exercer ce droit par l'intermédiaire des classes qui sont mieux placées que le synode pour approprier le choix aux besoins.

Enfin, Messieurs, il est un élément qui doit être pris en considération dans la nomination des pasteurs, c'est l'ancienneté. Cet élément qui paraît restreindre le droit de choix de l'Eglise, est une barrière qu'elle s'impose elle-même dans son intérêt. Il est dans son intérêt de donner aux jeunes gens qui se vouent au ministère une garantie contre l'oubli ou les préventions, en les assurant que par leur consécration ils acquièrent un titre à ne pas être constamment refoulés... L'ancienneté est encore à prendre en considération dans l'intérêt de l'Eglise en ce sens qu'elle limite les pasteurs dans leur faculté de changer de poste... Enfin l'ancienneté a l'immense avantage d'empêcher l'exclusion par catégories de certaines opinions religieuses, et d'équilibrer ce que les choix pourraient avoir de dangereux sous ce rapport [1].

La commission proposa en conséquence que le projet du Conseil d'Etat fût quelque peu modifié afin d'accorder une importance plus grande au rang d'ancienneté. Le système de nomination des pasteurs devenait ainsi le suivant :

La Classe, formée de députés laïques ($^3/_4$ des membres environ) et des pasteurs ($^1/_4$ des membres environ) ne pouvait nommer le pasteur que parmi les quatre candidats les plus anciens (s'il se présentait plus de quatre candidats). S'il se présentait moins de quatre candidats, il fallait compléter le nombre des éligibles en adjoignant aux candidats des impositionnaires disponibles, en commençant par le plus ancien. Les éligibles (candidats ou non candidats) étaient alors soumis l'un après l'autre à un scrutin, en commençant par la catégorie de ceux qui s'étaient présentés, et dans chaque catégorie par le plus ancien, jusqu'à ce que l'un d'eux se trouvât nommé à la majorité absolue des membres présents. L'impositionnaire qui n'avait pas fait acte de candidature pouvait refuser sa nomination, auquel cas tout était à recommencer.

Le projet du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil

Le 16 janvier 1839, le Grand Conseil commença la discussion du projet de loi ecclésiastique, après avoir pris connaissance des nombreuses pétitions qui lui avaient été adressées et qui tendaient, les unes à l'admission du projet, les autres (la plupart) à son rejet.

D'emblée, il apparut que les partisans du projet marchaient en ordre dispersé. Ainsi, Druey se déclara disposé à exclure les laïques des Classes, à ôter à ces assemblées la nomination des pasteurs, la haute discipline et la déli-

[1] *Op. cit.* pp. 56 sqq.

bération sur les intérêts généraux de l'Eglise, et à confier cette compétence à un synode exclusivement composé de laïques [1]. C'était présenter le projet du Conseil d'Etat comme un pis-aller, ou, plus exactement, comme un premier pas vers la constitution d'une Eglise laïcisée, si l'on ose joindre deux termes aussi contradictoires ! L'appui que Druey et ses partisans prêtaient aux idées de Burnier s'avérait ainsi fallacieux. Aux yeux des députés libéraux, comme aux yeux des membres de la Délégation des Classes, Burnier et Vinet pouvaient ainsi apparaître (ô paradoxe !) comme les instruments de la politique anticléricale de Druey !

Le projet du Conseil d'Etat maintenait la Confession de foi helvétique ; son article 2 avait en effet la teneur suivante :

> L'état de choses actuel, relativement aux livres symboliques, aux livres pour le culte et l'enseignement public de la religion, est maintenu aussi longtemps qu'il n'y aura pas été apporté de changement dans les formes voulues par les articles 67 et suivans de la présente loi.

Or, la Confession de foi (dont la Délégation des Classes avait, rappelons-le, voté le maintien à 31 voix contre 1) apparut aux yeux de nombreux députés comme l'emblème et le signe de ralliement du méthodisme ! Aussi, par 67 voix contre 57, le Grand Conseil accepta-t-il un amendement de Druey tendant à ce que l'article 2 fût ainsi conçu :

> L'église nationale évangélique réformée ne reconnaît pas d'autres règles de foi que l'ancien et le nouveau testament.
>
> La liturgie et le catéchisme seront soumis à une révision, à laquelle il sera procédé conformément aux articles 67 et suivans de la présente loi, dès qu'elle aura été mise à exécution. En attendant que cette révision soit opérée, l'état de chose actuel relativement à ces livres est maintenu.

L'adoption de l'amendement Druey sonnait le glas du projet gouvernemental. En effet, la majorité fragile qui avait voté en faveur de l'amendement était formée à la fois des partisans de Druey et de libéraux hostiles aux idées « méthodistes » de Vinet et de Burnier. Cette coalition ne pouvait manquer de se dissoudre au moment où l'introduction des laïques dans le gouvernement de l'Eglise viendrait à être discutée. Les partisans de Druey et les quelques libéraux aux idées avancées (de l'entourage de Vinet et de Burnier) ne pourraient que faire minorité face à l'imposante majorité que formaient les députés libéraux conservateurs, ennemis du « méthodisme » et peu soucieux, au surplus, de voter un projet que leurs électeurs repoussaient à grands cris, et à grand renfort de pétitions.

En vain Druey affirmait-il :

> Notre église doit être le plus possible démocratique, et la démocratie consiste ici à ce que le gouvernement et le clergé n'aient pas le monopole des affaires, mais que le peuple de l'église en ait aussi sa part [2].

Ses adversaires ne manquaient pas de répliquer que Vinet et Burnier voulaient faire de l'Eglise un « Etat dans l'Etat » ; et le pasteur Simonin s'écriait :

[1] *Bulletin des Séances du Grand Conseil*, 1838, t. 4, p. 587.
[2] *Op. cit.*, p. 895.

Je proclame hautement la prédominance de l'Etat, et si les laïques entrent dans les corps de l'Eglise, il doit conserver la haute main dans le gouvernement de l'Eglise, et Dieu le garde de la lâcher [1].

Et le député Berger surenchérissait :

Il semblerait que le projet a été rédigé dans la prévision d'une séparation future de l'église et de l'état, et qu'on ait voulu profiter du temps où l'église restait encore unie à l'état pour donner à la première une organisation compacte et telle qu'elle n'aurait jamais pu se la donner elle-même, une organisation qui demeurerait même après la séparation, et qui la rendrait rivale du pouvoir politique [2].

Conscient de l'opposition que son projet rencontrait au sein du Grand Conseil, le Conseil d'Etat, prenant les devants, le retira. A la fin de l'année, il en présenta un nouveau, qui organisait la nomination des pasteurs de la manière suivante :

La commission ecclésiastique (composée d'un conseiller d'Etat, président, et de quatre autres membres, dont deux ecclésiastiques et deux laïques) devait présenter au choix du Conseil d'Etat les deux premiers en rang des candidats au poste vacant. Le Conseil d'Etat avait à choisir l'un des deux candidats présentés. Si aucun candidat ne se présentait pour occuper le poste vacant, la commission ecclésiastique devait présenter au choix du Conseil d'Etat les deux impositionnaires premiers en rang. Les impositionnaires étaient obligés en principe de remplir les fonctions ecclésiastiques auxquelles ils avaient été appelés, sous peine de perdre leur rang d'ancienneté.

Ainsi, le second projet n'accordait pas aux paroisses le droit de nommer les pasteurs ; il excluait d'ailleurs entièrement les laïques du gouvernement de l'Eglise.

Le vote final du Grand Conseil

La discussion sur ce second projet fut ouverte au Grand Conseil le 27 novembre 1839. Ce jour-là, le Grand Conseil décida de ne pas donner suite à une pétition émanant de Romainmôtier, et demandant que les paroisses fussent consultées au sujet du nouveau statut de l'Eglise [3].

Bien que le Grand Conseil eût exprimé une opinion contraire lors de la discussion sur le premier projet, le second projet du Conseil d'Etat maintenait la confession de foi helvétique. Cette fois encore, en dépit de trois pétitions adressées au Grand Conseil et portant la signature de nombreux pasteurs (l'une d'elle émanait de la Classe d'Orbe et d'Yverdon et portait la signature de son doyen Bauty) le Grand Conseil décida de supprimer la confession de foi. Il écarta également une proposition présentée par la majorité de la commission chargée de rapporter sur le projet, proposition tendant à ce que la nomination des pasteurs fût confiée non au Conseil d'Etat, mais aux assemblées de paroisse sur une triple présentation faite par la commission ecclésiastique, d'après le rang d'ancienneté des candidats [4]. En vain Druey s'était-il efforcé de faire voter cet amendement. Son éloquence n'eut aucun écho. Il est vrai que, dans son

[1] *Op. cit.*, p. 895.
[2] *Op. cit.*, p. 903.
[3] *Bulletin des Séances du Grand Conseil*, automne 1839, pp. 187 sqq.
[4] *Op. cit.*, pp. 302 sqq.

discours [1], il avait présenté l'amendement en question comme un premier pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Un tel argument ne pouvait pas porter, en raison de l'attachement des députés, et de la plus grande partie de la population, à l'Eglise nationale. Finalement, le second projet fut adopté par le Grand Conseil, par 93 voix contre 25 [2], sans que des amendements importants y eussent été apportés (à l'exception de celui qui supprimait la Confession de foi). Druey lui-même avait fini par recommander son adoption [3].

On pourrait croire, à première vue, que cette « Loi ecclésiastique » (qui prit date du 14 décembre 1839) consacrait les principes mêmes posés par Bauty dans son projet. Mais il n'en était rien. Le projet Bauty donnait aux Classes (et partant aux pasteurs) une grande autorité et un grand pouvoir. La Loi ecclésiastique, tout en maintenant les Classes (en apparence), leur enlevait en réalité toute autorité et tout pouvoir ; elle donnait au Conseil d'Etat la haute main sur les affaires de l'Eglise. Ainsi, le conflit qui s'était élevé entre Burnier et Bauty aboutissait à un résultat que ces deux hommes étaient d'accord pour vouloir éviter à tout prix !

La révolution de 1845

La suite de ce tragique malentendu, nos lecteurs la connaissent. Le 14 février 1845, le gouvernement libéral était balayé par la révolution radicale. Usant des pleins pouvoirs que lui donnait la Loi ecclésiastique, le nouveau gouvernement prétendit imposer aux pasteurs l'obligation de lire en chaire, le 3 août 1845, une proclamation dans laquelle était analysé le projet de constitution, œuvre du parti vainqueur. Quarante pasteurs, dont Bauty [4], refusèrent de lire la proclamation gouvernementale. Le Conseil d'Etat prit des mesures contre les récalcitrants. Parmi ceux-ci, les uns firent amende honorable. Les autres quittèrent l'Eglise nationale et fondèrent l'Eglise libre du canton de Vaud. Bauty fut de ces derniers. Un décret du Grand Conseil, du 19 novembre 1845 [5] consacra l'anéantissement de l'édifice législatif qui avait provoqué tant de discussions. Aux termes de ce décret, le Conseil d'Etat obtenait le droit de déroger à la Loi ecclésiastique, qui se trouvait ainsi pratiquement abrogée.

La loi ecclésiastique de 1863

Ce fut la Loi ecclésiastique du 19 mai 1863 [6] qui la remplaça. Cette loi institua pour la première fois des assemblées de paroisses. La principale attribution de ces dernières fut de participer à la nomination des pasteurs. L'assemblée de paroisse devait en effet désigner deux candidats parmi les quatre plus anciens en rang, et le Conseil d'Etat avait à nommer un des deux candidats ainsi désignés.

[1] *Op. cit.*, pp. 305 sqq.
[2] *Op. cit.*, p. 556.
[3] *Op. cit.*, p. 550.
[4] Burnier, de son côté, avait déjà démissionné le 12 avril 1841 (Cart, t. V., pp. 11-12. Lausanne 1879).
[5] *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, 1845, p. 565. Ce décret prévoyait à son article 4 que les pouvoirs accordés au Conseil d'Etat expireraient de plein droit le 31 mai 1846 ; il fut toutefois renouvelé jusqu'en 1862 (en partie tout au moins).
[6] *Recueil des lois*, 1863, p. 358.

Il y aurait beaucoup à dire sur les personnalités qui contribuèrent à faire voter cette importante réforme. Mais nous devons nous limiter. Il est temps de conclure. Comme nous avons essayé de le montrer, la question de la nomination des pasteurs s'est posée dans le canton de Vaud dès 1830. Elle n'a été véritablement résolue qu'en 1863. Si les paroisses ont finalement obtenu le droit de désigner les candidats au poste de pasteur, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, ce ne fut pas sans de longues discussions.

Sans doute, les idées « démocratiques » furent-elles à l'origine et à la base de cette réforme. Mais, et il faut le souligner, les leçons de l'expérience contribuèrent dans une très large mesure à faire apparaître cette réforme comme nécessaire. D'une part, en effet, le Conseil d'Etat, investi par la loi de 1839 d'un pouvoir discrétionnaire, en avait abusé. D'autre part, le clergé vaudois s'était révélé incapable d'assumer le gouvernement de l'Eglise ; il n'avait pas eu assez d'habileté et de sens politique pour remplir une tâche aussi écrasante que celle que la Délégation des Classes avait voulu lui confier. Ainsi, notre organisation ecclésiastique actuelle, issue de la loi de 1863, apparaît surtout comme le fruit, la conséquence des événements tragiques, mais instructifs, de 1830-1845.

Conclusion

La crise qui avait si longtemps troublé la paix religieuse dans notre canton se trouva ainsi dénouée. Il n'en reste pas moins que cette crise avait été extrêmement grave ; le prestige de la religion, ou tout au moins le prestige de la confession protestante aurait pu se trouver sérieusement atteint si la population avait été moins attachée à l'Eglise nationale (et si l'Eglise catholique n'avait pas traversé, elle aussi, à la même époque, une crise fort grave, quoique de nature différente).

A notre époque où, dans de nombreux pays, le problème des relations de l'Eglise et de l'Etat se pose avec une acuité particulière, il n'est pas sans intérêt de se pencher sur les événements que nous venons de résumer, et de se demander quelles en ont été les causes. Au premier moment, on serait tenté de dire : l'Eglise nationale a traversé, au XIXe siècle, une période particulièrement critique parce qu'elle a eu à lutter simultanément contre l'anticléricalisme des radicaux et contre l'esprit novateur du Réveil. Une telle conclusion ne serait sans doute pas entièrement fausse ; on ne saurait toutefois méconnaître le fait que la crise « spirituelle » traversée par l'Eglise nationale vaudoise au XIXe siècle s'est doublée d'une crise « constitutionnelle ».

Pendant plus de deux siècles, l'Eglise protestante du Pays de Vaud s'était trouvée placée sous la domination des autorités bernoises. Comment s'étonner dès lors que la fin de cette domination ait laissé, dans la constitution de l'Eglise, un grand vide qu'il fallut nécessairement combler, que l'on combla en chargeant d'abord l'Etat, puis les paroisses, de choisir les pasteurs. Nous avons montré pourquoi cette dernière solution s'imposa à cette époque après les abus de pouvoirs commis par l'Etat. Mais ce qu'il faudrait encore relever, c'est que les événements dramatiques du XIXe siècle sont, en fin de compte, imputables à l'esprit même dans lequel la Réforme s'est accomplie. Réagissant contre l'universalisme de l'Eglise catholique, la Réforme fut, à l'origine, diverse ; ses aspects, comme ses foyers de propagation, furent multiples. Pour ce motif, comme aussi de par la volonté des réformateurs eux-mêmes, et pour des raisons politiques, la Réforme fut considérée, dans les Etats, où elle l'emporta, comme

ayant un caractère national. La religion devint « affaire d'Etat », comme l'exprime d'ailleurs le fameux principe : *cujus regio, ejus religio.* Ce caractère de la Réforme est sans aucun doute à l'origine de la crise vaudoise du XIXe siècle ; chose plus paradoxale encore, c'est à lui que nous devons, indirectement, l'élection des pasteurs par les paroisses. Si l'Eglise protestante avait été une, si elle avait été dotée d'une organisation internationale (même très souple) et d'une autorité interétatique, la fin de la domination bernoise n'aurait pas laissé, dans le canton de Vaud, ce grand vide qu'il fallut brusquement combler. Les événements de 1830-1848 s'avèrent ainsi riches d'enseignements. Certes, l'Eglise ne peut faire complètement abstraction des cadres étatiques dans lesquels elle exerce son activité. Mais, si elle s'adapte trop étroitement à l'Etat, elle lie alors son sort à ce dernier, et risque de sombrer avec lui... Car les Etats, autant et plus encore que les civilisations, sont mortels.

François GILLIARD.

LA VIE DE L'ÉGLISE

COMMUNAUTÉS PAROISSIALES ET NON PAROISSIALES

Le rédacteur de cette revue, me sachant pour le moment aumônier d'étudiants à Paris, m'invite à lui envoyer une étude sur ce thème : « Comment rendre aux intellectuels une vie ecclésiastique ? » La question me semble tout entière contenue dans le titre inscrit en tête de ces lignes ; de plus, elle ne me paraît pas essentiellement distincte de questions voisines : Comment rendre aux ouvriers, ou aux paysans, le sens de l'Eglise ?

Je suppose établi et reconnu que l'homme nouveau suscité par le Christ ne saurait vivre autrement que dans le corps du Christ, l'Eglise.

Mais où est l'Eglise ? Il y a cinquante ans on aurait peut-être répondu que cette question n'avait aucune importance, et qu'un mouvement de jeunesse pouvait parfaitement tenir lieu d'Eglise à ses membres. Il y a dix ans on aurait dit tout au contraire que seule la paroisse était l'Eglise. Nous sommes en train de nous apercevoir qu'il n'est pas si simple de répondre à la question du lieu de l'Eglise.

Voici quelques remarques, destinées non à apporter une solution mais à poser quelques jalons et à orienter un entretien aussi large que possible. Entretien qui n'a pas attendu cet article pour s'engager, et qui s'est engagé à l'échelle œcuménique, comme tout entretien sérieux de notre temps.

Dans ces paragraphes successifs, on note, à partir d'un élément constitutif de la communauté, quelques moments significatifs de son histoire, son sens profond, et les questions qui se posent à son sujet en ce moment.

La Parole de Dieu

Elle explique la fondation, au Ve siècle, de paroisses par les évêques à l'esprit missionnaire qui, après la prédication évangélique en tel ou tel lieu, y faisaient édifier des chapelles.

Mais au fur et à mesure, les populations se déplacent, la foi progresse ou recule, et la caricature de la paroisse fondée sur la Parole entendue et crue, rassemblée dans un édifice où cette Parole retentit, c'est justement cet édifice parfois à moitié vide, parfois désaffecté, où de toute manière retentit pour les rares fidèles une prédication inintelligible : un culte célébré pendant des siècles dans la langue populaire, et célébré en latin à la fin du moyen âge, en langage pieux souvent inadapté dans les paroisses évangéliques du XXe siècle.

Il n'en demeure pas moins que la paroisse fondée sur la Parole est le lieu du ravitaillement spirituel du chrétien. Le rôle de la paroisse apparaît là

comme un rôle de conservation : permettre aux fidèles de rester fidèles et de le devenir davantage.

Et voici la question présente : ce lieu de ravitaillement est-il uniquement la paroisse ?

Le sacrement

Ce qui signifie en architecture : l'autel. Vers la même époque où plusieurs évêques évangélisaient, on vit des communautés monastiques édifier pour leur usage des chapelles dans lesquelles vinrent ceux qui habitaient alentour, se groupant autour de l'autel pour participer au sacrement.

Et l'autel n'a de sens que pour cette participation active. Mais au lieu d'être entouré, et entouré par tout un peuple, il s'est trouvé bientôt isolé. Faute de fidèles parfois, mais aussi parce qu'on l'a protégé d'une barrière, qu'on l'a adossé au mur, qu'on l'a relégué au fond de l'édifice cultuel. Tant et si bien que la longue nef gothique admirée par beaucoup est une réelle hérésie de l'architecture chrétienne ; elle coïncide avec l'époque où le prêtre devient l'intermédiaire obligé entre Dieu et les fidèles, où transperce une conception magique du sacrement, où les chrétiens ne communient plus et constituent le troupeau qui assiste de loin au mystère célébré en dehors de sa participation.

Inutile de souligner que malgré cette caricature, l'autel est le centre de ralliement de la communauté.

Cependant la même question se pose que pour la Parole : la paroisse est-elle le seul lieu de la vie biblique et sacramentelle ?

On sait par exemple que les communautés monastiques, au début, étaient des communautés laïques qui ensuite seulement devinrent des centres de vie cultuelle et sacramentelle complète, assurant par eux-mêmes les manifestations régulières de cette vie ; on sait que les paroisses constituées sur les grands domaines n'eurent pas d'abord leur clergé propre, mais devaient inviter leurs membres à participer aux actes essentiels de la vie cultuelle et au sacrement dans l'église paroissiale voisine. C'est par la suite que ces paroisses devinrent au même titre que les autres le lieu normal du rassemblement de la communauté. Actuellement on peut se demander si dans certains cas (camps de jeunesse, communautés de travail, petits groupes nés de l'évangélisation, disséminés) le sacrement ne doit pas être reçu ailleurs que dans l'église paroissiale, et par le ministère de serviteurs qui ne seraient pas forcément les pasteurs, au sens étroit de ce terme.

La communauté humaine

C'est ainsi qu'on vit naître des paroisses sur les grands domaines des propriétaires terriens du bas Empire. Parfois sans doute dans d'excellentes intentions : que ceux qui sont attelés au même travail bénéficient ensemble de la Parole et du sacrement ; souvent aussi dans l'esprit d'un mauvais paternalisme, pour attacher plus sûrement à leur travail ceux à qui on

offrait sur place « les secours de la religion ». Ce qui ne faisait que rendre plus sûre la séparation des classes sociales.

N'y a-t-il pas là cependant une intuition juste ? Et l'Eglise de Dieu ne prend-elle pas naissance au sein d'une communauté humaine, même si elle est appelée à la dépasser ? Nous retrouvons ici les lignes bibliques de « l'Eglise qui est dans la maison » (Rom. 16/5, 14, 15, 23, 1 Cor. 16/19, Col. 4/15, Philém. 2), expression qui peut également signifier que telle maison est une paroisse locale à sa naissance, ou que telle maison voit la réunion d'un groupe restreint faisant partie avec d'autres d'une paroisse locale, comme l'indique 1 Cor. 14/23, qui suppose des rencontres générales et des rencontres réduites des membres de l'Eglise.

Et c'est dans ce sens qu'il apparaît parfaitement normal que l'Eglise de Dieu prenne forme dans tel groupe ouvrier, telle réunion de jeunes femmes, telle association d'étudiants. C'est même là une nécessité pour l'évangélisation.

Mais ici deux questions se posent :

l'une pratique, concernant la vie cultuelle propre de ces communautés. Sans doute y aurait-il à retrouver ici le sens profond des offices du matin et du soir, qu'ils soient célébrés chaque jour ou seulement chaque semaine ou chaque quinzaine. On constate souvent la pauvreté des recueillements de ces petits groupes, alors qu'une redécouverte des psaumes, de la lecture biblique dans le cadre de l'année ecclésiastique, de l'intercession vivante et vraiment partagée, leur donnerait une substance solide ;

l'autre de principe : quelle sera la relation de ces diverses communautés avec la paroisse du lieu ? Et doivent-elles se muer elles-mêmes en paroisses ? Il apparaît ici que les indications de 1 Cor. 14/23 sont à retenir fermement. L'existence autonome de ces communautés mettrait en cause le caractère même de l'Eglise qui ne connaît de séparation ni de races, ni de classes, ni de profession, ni de sexe. L'assemblée plénière, c'est la rencontre de toutes les communautés dans le culte dominical. A insister uniquement sur la vie paroissiale ou sur la vie des diverses communautés on court le même risque, car l'une dépend de l'autre. Ceci veut dire pratiquement qu'une paroisse d'étudiants, ou une paroisse d'ouvriers, ou une paroisse de bourgeois, n'a aucun sens : mais qu'inversement n'a pas de sens une paroisse locale qui ne veut pas connaître les diverses communautés et ne se sent pas responsable de leur vie propre.

L'équipe attelée au même travail

Voilà pourquoi on a connu des paroisses monastiques, ou pourquoi les monastères ont pu être considérés comme paroisses : le rassemblement d'hommes ayant reçu la même vocation et y obéissant ensemble. Bien vite cela dégénère : au lieu d'une communauté vivante on a une institution vénérable parfois sclérosée. Traduit en langage protestant moderne : toutes les sociétés de ceci ou de cela, nées d'ailleurs à cause de la carence des Eglises

en matière d'évangélisation, de mission, de témoignage dans le domaine social : les mouvements de jeunes au moment où ils deviennent trop organisés.

Je pense à l'expression « compagnon d'œuvre » qu'on retrouve souvent dans les épîtres pauliniennes, et à la communauté qu'elle sous-entend. Je pense à ces « connexions transversales, activités communautaires libres, au service de la charité, de l'éducation, de la mission » dont parle le professeur Barth dans un rapport à la conférence d'Amsterdam et dont il dit qu'« elles sont aussi l'Eglise au plein sens du terme ». Je pense à ces équipes d'évangélisation parachutées un peu partout dans le monde moderne.

N'y a-t-il pas là un souci stratégique à retrouver ? Comment se fait-il qu'on décide du lieu où l'on exercera sa profession sans aucune référence à la vie de l'Eglise dans son ensemble ? On a vu telle équipe médico-sociale décider d'aller habiter là où clairement Dieu exigeait son activité ; on a vu telle famille de boulanger choisir à dessein un village incrédule pour y faire son pain.

Des ministères assurés par la communauté elle-même

Au VIe siècle, en Angleterre, des moines allaient évangéliser les campagnes sans y demeurer. En Bretagne, à la même époque, les prêtres pérégrinaient avec une planchette sous le bras : elle servait à dresser la table de communion servie par ces voyageurs qui ne demeuraient pas dans la paroisse. Ainsi la communauté devait vivre par elle-même, n'ayant pas à sa disposition continue un homme censé tout faire.

A l'inverse on verra plus tard la plupart des paroisses avoir à leur tête une petite communauté ecclésiastique ou monacale dont les membres étaient obligatoirement pris dans le lieu même et devaient y demeurer toute leur vie.

Mais voici que ceux qui ont un ministère spécialisé se croiront supérieurs aux autres. Voici que la communauté paroissiale sera comme prisonnière de ceux qui sont ses serviteurs. Cela ira au XVe siècle jusqu'au droit divin des curés, ceux-ci protestant lorsque les laïcs prétendent s'occuper d'autres choses que des matérielles. Traduisez en langage moderne : le pasteur assumant en principe tous les ministères.

Alors que le ministère complet est assuré dans Son Eglise par le Christ seul qui distribue à chacun sa part et non pas à un ou quelques-uns tous les rôles ; et toutes les tâches s'articulent les unes aux autres.

Mais nous ne sommes qu'au début de cette redécouverte et nos paroisses évangéliques sont effroyablement cléricales puisqu'elles sont incapables de faire discerner à chacun sa place. Il y a là tout un travail, particulièrement de formation, car non seulement un jeune adulte cherchant son rôle est mal compris, mais encore peu épaulé, tant pour sa culture biblique que pour sa formation humaine.

Un lieu défini

Alors qu'au tout début une paroisse était tantôt plus grande tantôt plus petite que la circonscription administrative, la réforme carolingienne tend à

prendre comme base cadastrale le territoire des paroisses. Celles-ci deviennent non seulement le cadre de la pratique religieuse, d'ailleurs dûment imposée et contrôlée, mais le lieu de la vie civile, l'église elle-même constituant la maison commune où sont faits les affranchissements, les échanges, les donations, les actes juridiques. Des biens lui sont attribués, en principe pour assurer son indépendance, mais dont les bénéfices amèneront de pénibles disputes, et finalement contribueront à lier plus ou moins la paroisse et son prêtre au propriétaire.

La notion de paroisse, même jusqu'à nos jours, sera liée ainsi à des notions de cadastre, de démographie, de frontières.

Ce n'est pas ce qu'entendait saint Paul lorsqu'il parlait de « l'Eglise qui est à Corinthe », Eglise qui ne se confondait pas avec un territoire, dont Dieu disait : « J'ai un peuple nombreux dans cette ville », ni avec une communauté achevée puisqu'il est sans cesse question de l'édification, c'est-à-dire de la construction de cet édifice qui n'arrête pas d'être bâti.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent à la fois le souci d'une Eglise bien localisée (redécouverte dans le monde entier des quartiers et de leur vie propre) et d'une Eglise en mouvement incessant. Sans doute allons-nous assister à une multiplication des cellules locales (et un lieu peut être une simple rue), mais en connexion étroite les unes avec les autres.

Les événements de cette dernière décennie nous ont aidé à liquider le faux concept de « civilisation chrétienne » ; je veux dire à faire clairement la distinction entre foi chrétienne et civilisation, même si la première s'insère dans la seconde ; et peut-être allons-nous être bien armés lors d'une mue de civilisation pour ne pas lier la foi au monde d'hier ; de sorte que nous n'allions pas penser que tout est perdu parce que nos manières de vivre se transforment, comme les chrétiens dans leur ensemble crurent que tout était perdu à la fin de l'empire romain parce que la civilisation dans laquelle ils avaient vécu leur foi était à la veille de faire place à une autre.

Cet exemple éclaire le problème de la paroisse. Si nous lions l'existence de l'Eglise à la forme de la paroisse telle que l'a connue le moyen âge et telle qu'elle s'est plus ou moins perpétuée dans les temps modernes, nous risquons de confondre l'Eglise de Dieu avec une forme ecclésiastique qui a eu, comme toutes les formes, sa vérité et sa misère. Il ne nous sert à rien d'avoir une doctrine correcte de l'Eglise si nous ne la mettons pas en tension continuelle entre l'Ecriture et la vie humaine de notre époque, de sorte qu'à l'affût de toute la vérité et de tout l'homme, nous découvrions les formes présentes offertes par le Christ pour la vie de son Corps.

Maurice SWEETING.

CHOIX DE TEXTES DRAMATIQUES A L'INTENTION DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET D'ÉGLISE

La Commission de jeunesse de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise a chargé récemment M. le pasteur Gustave Tissot d'établir un choix de textes dramatiques à l'intention des mouvements de jeunesse, des pasteurs aussi, souvent assez embarrassés quand il s'agit de savoir que faire jouer dans leur paroisse.

Ce choix peut rendre service à toutes les paroisses de langue française. Aussi sommes-nous heureux de lui assurer une plus large diffusion. (Réd.)

AVERTISSEMENT

Nous ne donnons ci-après qu'un *choix* de pièces, volontairement limité à ce qui nous a paru le meilleur et le plus intéressant dans la production dramatique contemporaine.

Dans les analyses, nous n'avons indiqué que les coupures et transformations *importantes* à faire, laissant à chacun le soin de revoir les questions de détail.

Signes et abréviations

En *majuscules* (romaines ou italiques), nous donnons le titre de pièces *excellentes* ou *remarquables*, particulièrement recommandées ;

en *italiques* (majuscules ou minuscules), les pièces *difficiles*, que seules des équipes exceptionnelles pourront aborder.

Nous nous sommes servis des abréviations ci-dessous :

h. = homme f. = femme ou fille g. = garçon enf. = enfant
fig. = figurants chor. = choreutes tabl. = tableau.

L'édition figure immédiatement après le titre, entre parenthèses. Abrégée, elle est désignée par l'un des signes suivants :

* = Collection Hussenot, Edit. Bordas.
** = Collection Chancerel, Centre dramatique. Edit. La Hutte.
\+ = Publications du Centre d'expression. Edit. Scouts de France.
++ = Répertoire de l'Illustre Théâtre. Edit. La Hutte ou Presses d'Ile-de-France.
C. P. J. = Conseil protestant de la Jeunesse, Paris.
Dactyl. = dactylographié.
Del. & N. = Delachaux & Niestlé.
M. Th. = *Mois théâtral*. Edit. Meyer.
Pte Illustr. = *Petite Illustration*.
Polyc. = polycopié.
Imp. = imprimerie.
Lib. = librairie.

N. B. Tous les textes signalés peuvent être obtenus en communication. S'adresser à la Cure des Brenets (Neuchâtel, Suisse).

INTRODUCTION

Nous pensons utile de donner une brève définition des principaux genres que nous avons distingués dans notre classification :

Farce. — Pièce d'un comique poussé, psychologie rudimentaire. Tout y est fonction du mécanisme comique.

Comédie. — Peinture humoristique de mœurs ou de caractères d'où jaillit le comique.

« Comédie » sérieuse. — A défaut de terme plus précis, nous désignons ainsi des textes où l'élément humain est prédominant. Simple transposition du réel, sans la caricature que suppose la comédie.

Féerie. — Pièce où l'imagination et l'irréel peuvent se donner libre cours. Le merveilleux en est l'élément dominant.

Fantaisie. — Libres variations sur un thème connu (conte ou vieille chanson).

Drame. — Texte où l'élément dominant est le tragique, mais circonscrit à un personnage ou une situation donnés.

Tragédie. — Texte où l'élément dominant est le tragique ; mais la pièce se hausse à l'universel, les personnages devenant des types ou des symboles.

Jeu dramatique. — Jeu (profane ou religieux) pour la scène, dans lequel les éléments de « jeu » et de rythme sont prédominants et conditionnent l'interprétation.

Récitation chorale. — Texte *profane* dit par un groupe choral (choreutes). Le jeu est purement intérieur, souligné seulement de quelques gestes choisis et nécessaires.

Méditation chorale. — Texte *religieux* dit par un groupe choral. Technique identique à celle de la récitation chorale.

Jeu biblique. — Jeu pour la scène, tiré de la Bible.

Mystère. — Jeu religieux, d'inspiration biblique.

I. TEXTES PROFANES

FARCES ET COMÉDIES

ANOUILH, Jean.

HUMULUS LE MUET (*)

3 h., 2 f. (ou 5 h.), 1 g. + 3 fig. h. — 1 acte — 2 ou 3 décors.

Délicieuse farce ; beaucoup charger, tout en restant dans le ton. Humulus le muet garde les quelques mots qu'il lui est possible de dire pour une jeune fille qu'il aime ; quand il fait sa déclaration, la jeune fille n'y entend rien... car elle est sourde ! — *Travestis* vivement recommandés pour les deux rôles féminins.

BARBIER, Pierre.

L'IMPROMPTU DE BARBE-BLEUE (*)

6 h., 2 f. (ou 8 h.) Masques ou demi-masques — 1 acte bref — Décor très simple.

Excellente farce en partie mimée. Conduit par un coryphée et un chœur burlesque, le jeu retrace les heurs et malheurs de la huitième femme de Barbe-Bleue. — L'essentiel est dans le jeu des acteurs qui doivent maintenir constamment un ton épique et plein de panache. Travestis recommandés pour les rôles féminins.

BENJAMIN, René.

Le pacha

(Stock). 2 h., 5 f. — 2 actes — 2 décors.

Bonne comédie, alerte et amusante. Un jeune homme, pourri par sa mère et par sa sœur, a pris des habitudes de paresse énorme que celles-ci lui reprochent sans cesse. Le jeune homme se marie : mère et fille aussitôt d'accourir pour reprendre auprès de lui leur fonction d'esclaves. Leur « pacha » leur manquait. Satire de l'égoïsme masculin et du « pélicanisme » (= esprit de sacrifice) féminin. — Pièce à donner avec esprit et légèreté. A confier à de bons acteurs, capables de jouer avec un certain brio.

BERNARD, Tristan.

L'anglais tel qu'on le parle

(Lib. théâtrale). 6 h., 2 f. — 1 acte.

Bonne comédie, à jouer de préférence devant public cultivé. Un jeune homme, sans ressources, accepte de fonctionner comme interprète, sans pour autant connaître de langues étrangères ; des Anglais arrivent à l'hôtel, d'où situations fort cocasses. — Facile à monter ; deux des acteurs doivent avoir quelques notions d'anglais.

BOTREL, Théodore.

A qui le neveu ?

(André Lesot). 8 h. — 2 actes.

Grosse farce ; comique de situations, parfois un peu gros. Un neveu va rendre visite à des parents et il se trompe de famille : suite perpétuelle de quiproquos. — Facile.

CHANCEREL, Léon.

KIKI-KOKO ou LES DEUX OURS (**)

D'après Scribe. 4 h., 2 f. + fig. Demi-masques et masques — 1 acte.

Comédie burlesque, à jouer en grosse farce. La belle Eugénie est captive du roi nègre Kiki-Koko. Depuis 23 ans, Arthur, son fiancé, est parti à sa recherche, secondé d'un homme de grande ressource, Toto. Introduits à la cour comme montreurs d'animaux savants, les deux amis reconnaissent Eugénie et la délivrent, mais après des péripéties délicieusement comiques. — Il est nécessaire que les interprètes aient le sens de l'invention comique et l'habitude de l'improvisation. Pas pour débutants.

LA FARCE DES MOUTONS (**)

5 h. Perruques à composer. Musique — 1 acte long — Décors : maquette dans livret.

Très bon texte. D'après la farce de Maître Pathelin. — Exige un bon machiniste et des acteurs ayant quelque métier. Scènes 3 et 4, passages vulgaires à modifier.

La farce du chaudronnier (**)

2 h., 1 f. (ou 3 h.). Demi-masques et batterie — 1 acte bref.

Une femme trop bavarde parie avec son mari que c'est lui qui parlera le premier. Elle gagne en effet, son mari n'ayant pu supporter les galanteries d'un chaudronnier à son égard. — Texte assez délicat à interpréter. Un des acteurs doit savoir jouer d'un instrument (guitare ou mandoline). Travesti recommandé pour le rôle féminin.

L'école des jaloux

(Billaudot). 4 h., 1 f. Musique (guitare) — 1 acte — Costumes et décors à composer soigneusement.

Comédie dans le style de Musset. Un juge, très jaloux, mais surtout fort ambitieux, livre à un puissant rival, dans le seul but d'acquérir une haute charge, la jeune pupille qu'il voulait épouser. La jeune fille échappera à l'un et à l'autre, grâce à l'intervention d'un troisième larron, amoureux sincère. — Excellente équipe nécessaire. A jouer devant public cultivé et large d'esprit, capable d'accepter la tournure particulière de cette pièce.

Le comédien aux champs ou **Service rural** (**)

2 h. — 1 acte.

Dialogue comique entre un élève de conservatoire, mobilisé à la campagne, qui ne peut parler sans avoir de perpétuelles réminiscences classiques et un jeune paysan qui lui révèle la grandeur de la poésie toute simple du terroir. — Texte amusant, sans prétention, genre lever de rideau.

LES NOCES IMPROMPTUES (**)

9 h. (ou 9 f.) — 1 acte.

Excellente farce, un brin gaillarde, qui n'a rien de choquant si l'on joue *avec travestis, tous les acteurs étant du même sexe.* Scène de tribunal où un jeune homme éconduit accuse son amoureuse ; tous deux sont défendus par le même avocat, et si confusément, que celui-ci finit par être condamné, tandis que les jeunes gens auront à se marier. — A jouer en grande farce, avec truculence.

LES PRÉTENDANTS DE COLOMBINE (*)

5 h., 2 f. Masque et demi-masques. Chants et danses — 1 acte — Costumes de la comédie italienne.

« Divertissement-charade ». Joli texte, plein de finesse, excellent comme lever de rideau. Chaque syllabe met en scène un nouveau prétendant. — A jouer avec légèreté. Pour acteurs ayant une certaine expérience dramatique.

L'IMPROMPTU DU MÉDECIN (**)

(Epuisé). 2 h. — 1 acte bref.

Excellente farce. Un pêcheur est troublé dans ses occupations par un médecin qui lui trouve toutes sortes de maladies. Origine de la pièce « Knock ». — A jouer *devant* le rideau, avec quelques accessoires, et comme intermède.

PERVENCHE ou **LE JEU DE SAINT COGOLIN** (**)

5 h. Masques et musique — 1 acte — Décor : tréteau nu.

Farce excellente, pleine de rebondissements imprévus. Un paysan naïf se fait voler son âne par deux filous. Ceux-ci réussissent à le lui revendre immédiatement après et au double de sa valeur. Le comédien Pervenche, poète à l'âme enfantine, dénoue ingénieusement le jeu en trompant les dupeurs. — Peut fort bien être joué malgré l'intervention de certains éléments catholiques qui ne servent qu'à mener la farce. Demande de bons interprètes.

CHAPONNIÈRE, Pernette.

La femme de Charlemagne

(M. Th., n° 87). 2 h., 1 f. — 1 acte.

Bonne comédie de mœurs actuelles. Un lycéen suit une passante et lui fait la cour fort savamment. Survient l'un de ses professeurs — le mari de la jeune femme — qui remet discrètement le jeune cancre à sa place et sa femme dans le droit chemin. — Demande beaucoup d'aisance chez les trois interprètes.

GUILLOT DE SAIX.

La vraie farce du cuvier

(Stock). 1 h., 2 f. — 1 acte en vers.

Transcription moderne de la célèbre farce du moyen âge. Bon texte, vivant et coloré. Une femme qui « porte la culotte » impose à son mari tous les travaux du ménage. En lessivant, elle tombe dans le cuveau : le mari profitera de la situation pour redevenir maître chez lui. — Facile à monter.

GUITRY, Sacha.

Le mot de Cambronne

(Dactyl.). Texte allégé. 1 h., 3 f. — 1 acte en vers.

Délicieuse fantaisie, légèrement coquine. Toute la pièce tourne autour du fameux mot que Cambronne ne veut pas révéler à sa femme, mais que la soubrette « lâche » en laissant tomber le plateau à thé. — A donner en séance privée plutôt qu'en spectacle public.

HUSSENOT, Olivier.

Les fausses alarmes (*)

D'après un thème de Benavente. 5 h., 1 f. — 1 acte.

Texte mineur, lever de rideau. Un père, persuadé que tous les hommes veulent lui enlever sa fille, garde celle-ci jalousement. Il est finalement berné par son meilleur ami et l'amour triomphe. Action située en Espagne. — Costumes, décors et mise en scène *à soigner*. De bons interprètes sont indispensables pour colorer et animer ce texte un peu trop schématique.

JOFFRIN, Guily.

Léo l'acrobate (*)

6 h., 3 f. + fig. — 4 actes — 3 décors.

Simili-drame ; excellent divertissement, plein de fantaisie. Picolette, princesse fantaisiste et sans cervelle, s'amourache d'un acrobate au grand scandale de son père. On découvre soudain que Léo l'acrobate n'est autre que le fils du roi voisin, kidnappé jadis. Plus rien ne s'oppose au mariage, sinon que Léo, redevenu prince, a perdu toute sa fantaisie. Et Picolette se fait enlever par un autre bateleur. — Assez délicat à monter ; costumes et décors à soigner.

LABICHE, Eugène.

LA POUDRE AUX YEUX

(Calmann-Lévy). 9 h., 6 f. — 2 actes — Costumes XIXe siècle nécessaires.

Excellente comédie qui se termine sur une petite moralité très juste. Deux familles, dont le fils et la fille s'aiment, cherchent à s'éblouir stupidement jusqu'au moment où un oncle, homme tout simple et de bon sens, ramène les parents à la raison. — Pas de difficultés techniques.

LE BARON DE FOURCHEVIF

(Stock). 4 h., 2 f. — 1 acte long.

Excellente comédie, sans prétention. Texte très amusant. Un ancien négociant a usurpé le titre de baron d'une vieille famille qu'il croit éteinte. Brusquement surgit un authentique Fourchevif, dernier descendant de la famille. Celui-ci accepte d'abandonner son titre à la condition expresse que le pseudo-baron saura tenir son rang. Après un essai malheureux durant lequel il accumulera les gaffes, le faux Fourchevif renoncera à ses sottes prétentions. — Pas difficile à monter.

Le misanthrope et l'Auvergnat

(Stock). 5 h., 2 f. + fig. Musique (coulisses) — 1 acte long.

Comédie amusante. Un misanthrope, ravi d'avoir rencontré un homme qui dit la vérité (l'Auvergnat), l'engage à son service. Il s'aperçoit bientôt que toute vérité n'est pas bonne à dire, ni à entendre. — Couplets à supprimer. L'accent auvergnat, élément de comique facile, ne doit pas être exploité trop lourdement. Facile. Pour débutants.

Permettez Madame !...

(Lib. théâtrale). 4 h., 3 f. — 1 acte.

Comédie de caractères. Un homme et une femme, de nature très entière, compromettent par leur entêtement le bonheur de leurs enfants que pourtant ils voulaient marier l'un à l'autre. Tout semble perdu, quand une circonstance fortuite vient réparer les dégâts. — Joli texte, alerte et vivant. Facile. Pour débutants.

MARTENS, Gaston-Marie.

Les vieillards amoureux (*)

3 h., 3 f. — 1 acte.

Farce flamande, comique épais. Une sœur cherche à persuader ses deux frères (60 et 70 ans) qu'ils devraient se marier, pour maintenir la descendance. Croyant qu'il s'agit d'une toute jeune fille, les deux vieillards rivalisent de prouesses et de galanterie, mais abandonnent toute idée matrimoniale quand ils voient la véritable élue, vieille fille de 45 ans. — A jouer *avec l'accent flamand.*

MORAX, René.

Les quatre doigts et le pouce ou **La main criminelle**

(M. Th., nº 3). 6 h. + quelques fig. — 1 acte — Décor : assez spécial. Pas difficile à réaliser, malgré la division du plateau en trois scènes juxtaposées.

Grosse farce villageoise. Texte bien connu. Un régent fait jouer par ses élèves un grand drame de sa composition. Le décor montrant à la fois les coulisses, la scène et le public du théâtre villageois, il en résulte quantité de scènes amusantes ou burlesques : contrastes entre coulisses et scène, réactions du public, etc. — La mise en scène doit être très précise. *Accent vaudois* indispensable.

RICHARD, Michel.

Farce du pâté et de la tarte (++)

3 h., 1 f. (ou 4 h.) Masques ou demi-masques, batterie. — 1 acte.

Bon texte à donner de façon très colorée et burlesque. Deux pauvres hères réussissent à dérober un pâté dont ils se régalent. Alors qu'ils veulent renouveler leur exploit, ils sont reçus à coups de bâton. — Demande de bons acteurs qui aient à la fois le sens du geste et du rythme et celui du comique propre aux farces. Travesti recommandé.

Les trois aveugles de notre ville (++)

8 h. Masques. Costumes à composer — 1 acte long.

Grosse farce burlesque (d'après le fabliau du moyen âge). Un étudiant berne trois aveugles, puis un hôtelier peu honnête qu'il fait passer pour fou. Exorcisé par le curé, l'hôtelier en perd réellement la raison. — Demande des interprètes expérimentés.

STAËL, Mme de.

LE CAPITAINE KERNADEC ou SEPT ANNÉES EN UN JOUR

(Soc. romande lectures populaires). 3 h., 3 f., — 2 actes — Costumes nécessaires.

Excellente comédie, divertissement très plaisant. Le capitaine Kernadec ne voulant pas donner sa fille à un poète, tout le monde se ligue contre lui pour lui faire croire que sept ans ont passé sans qu'il s'en soit aperçu, durant lesquels le poète aura accompli maints exploits militaires. — Pas difficile à monter.

TŒPFFER, Rodolphe.

LES AVENTURES DE MONSIEUR DE LA COQUEMOLLE

(Dactyl.). 7 h., 2 f., + 4 fig. h. — « Folie » en 3 actes — 2 décors.

Excellente et délicieuse fantaisie. M. et Mme de la Coquemolle, nobles de Thonon, font naufrage au large de la côte africaine. Parvenu au rivage sur une cage à poulets, M. de la Coquemolle devient l'esclave d'un bey algérien. Il aura là maintes aventures que viendra partager Mme de la Coquemolle, rescapée elle aussi. — Texte sans difficulté, à jouer en s'inspirant des albums de Tœpffer.

FÉERIES, COMÉDIES SÉRIEUSES, DRAMES

BARBIER, Pierre.

LE ROI CERF **(*)**

D'après Gozzi. 8 h., 3 f. + nombr. fig. — 3 actes — Costumes. 5 décors, avec petit plateau tournant (indications précises pour mise en scène et décors dans le texte).

Féerie de grand style, inspirée de la comédie italienne. Le roi Dérame détient deux secrets dont l'un lui apportera le bonheur (mariage heureux) et l'autre (vers magique qui permet à l'esprit d'un vivant de passer dans le corps d'un être mourant) beaucoup de malheurs : au cours d'une chasse, Dérame ayant démontré son pouvoir en s'incarnant dans la dépouille d'un cerf, le premier ministre en profitera pour s'incarner — par le même procédé — dans le corps du roi et usurper sa place. Il faudra tout l'amour de la reine et les sortilèges de l'enchanteur Durandard pour ramener l'esprit du roi dans son propre corps et confondre le fourbe et ambitieux ministre. — Remarquable pièce ; pur divertissement dramatique, mais de très grande classe. L'intérêt du jeu repose et sur l'intrigue, fort bien menée, et sur la mise en scène, des plus ingénieuses. Extrêmement difficile à monter ; réservé aux équipes qui peuvent se mesurer avec des professionnels.

BARBULÉE, Madeleine.

La Belle et La Bête (*)

D'après le conte du prince de Beaumont. 7 h., 5 f. + 3 fig. f. Masque et musique — 3 actes — Décors : voir analyse.

Féerie dont le début rappelle l'histoire de Cendrillon. Un jeune prince transformé en bête doit, pour retrouver sa forme primitive, se faire aimer et épouser par une jeune fille. « La Belle » acceptera *in extremis* le mariage que lui proposait la Bête, trouvant ainsi beauté, amour et bonté. — Texte un peu schématique, sans difficulté pour les acteurs. Chercher à bien créer le *climat féerique* nécessaire, en exploitant au maximum apparitions, musique et jeux de lumière. Remplacer le décor simultané (prévu dans le livret) par *quatre décors* : place de village, ferme, forêt, palais avec jardin, qui donneront beaucoup plus d'atmosphère à la pièce ; trouver un système ingénieux permettant de rapides changements de décors.

BRASSELER, Louis.

Dissonances

(M. Th., n° 68). 2 h., 2 f. — 2 actes — 1 décor.

« Comédie » sérieuse. Bon texte sur le thème du conflit des générations. Un médecin sent son fils lui échapper toujours davantage jusqu'au moment où le jeune homme découvre qui est vraiment son père. — Bien accuser le caractère de chacun des personnages. De difficulté moyenne.

CHANCEREL, Léon.

ANTIGONE (**)

D'après Sophocle. 6 h., 3 f. + chœur — 1 acte très long.

Excellente adaptation, d'un équilibre parfait, suivant de très près le texte antique. Quelques éléments chrétiens, glissés dans le texte (chœurs), le rattachent à notre époque, rendant Antigone plus proche de nous. — Le jeu devra rester très sobre ; excellents interprètes nécessaires.

LE POISSON-FÉE (**)

D'après Pouchkine. 4 h., 4 f. Musique — 1 acte — 4 décors.

Brève féerie musicale, poétique et burlesque. Grâce à un poisson-fée que son frère a su charmer par sa musique, l'acariâtre Euphrosine obtient successivement la richesse et les honneurs qu'elle convoitait. Mais plus elle reçoit, plus elle exige, la possession de biens accrus n'entraînant que l'insatisfaction. Dénouement burlesque. — Joli texte, très délicat à monter à tous les points de vue (mise en scène, décors et jeu des acteurs). Pour équipe avertie et très exercée.

UN TRÉSOR EST CACHÉ DEDANS (**)

D'après La Fontaine. 6 h., 3 f. Musique à prévoir entre les tableaux. — Equivalent de deux actes environ.

Action chorale en trois parties. Sur le thème du *Laboureur et ses enfants*. Jeu poétique aux dimensions très amples. — Assez délicat à monter. Décors à soigner. Impossible pour débutants.

COPPÉE, François.

Le luthier de Crémone

(A. Lemerre). 3 h., 1 f. + fig. Musique — 1 acte en vers.

Comédie dramatique, sentimentale. Un concours va désigner le meilleur luthier de Crémone. Le maître de la corporation a promis sa fille en mariage à celui qui remportera le prix. Le vainqueur, un petit bossu, se sacrifie au profit de son rival et compagnon de travail, également amoureux de la jeune fille. — Facile à monter. Un acteur doit être violoniste.

FRANCMESNIL, Ludovic de.

Le grillon du foyer

(Lib. théâtrale) d'après Dickens. 4 h., 4 f. — 3 actes — 2 décors. Costumes.

« Comédie » sérieuse, genre sentimental. Rentrant d'Amérique où il s'était exilé pour venir en aide à son vieux père et à sa sœur aveugle, Edouard apprend que sa fiancée est sur le point d'épouser un vieil usurier, exploiteur de son père. Le matin du mariage (grâce à la complicité d'une amie de sa famille), il emmène sa fiancée et l'épouse secrètement. L'usurier est confondu et tout se termine dans la joie générale. — De difficulté moyenne.

HURIET, Michel.

L'APPRENTI SORCIER (dans : Fantaisies dramatiques +).

2 h., 12 g. et filles, 6 marionnettes à gaine. Masques. Musique (en coulisses) — 1 acte bref.

« Petit rêve en musique ». Très jolie féerie pleine de fantaisie, mêlée d'un brin de folie. Un apprenti sorcier, pour avoir voulu découvrir le secret qui permettait à son maître de donner vie à ses poupées, se voit condamné pour l'éternité à être montreur de marionnettes. — Mise en scène délicate. Bonne équipe nécessaire. Ne convient pas à un public d'épais matérialistes.

JACQUEMONT, Maurice.

La plus riche et la plus pauvre (*)

D'après le conte de Schmidt. 9 h., 7 f., 2 g. + fig. 1 masque — 1 acte long — 4 décors. Nombreux accessoires.

Féerie. Un roi a décidé d'épouser celle qui serait à la fois la plus riche et la plus pauvre de son royaume. Aucune femme n'arrive à répondre à cette double condition. Grâce à ses instruments de travail qui transformeront sa chaumière en palais, Jeannette la Pauvre deviendra la plus riche tout en demeurant la plus pauvre : elle sera donc reine. — Joli texte, très difficile à réaliser au point de vue mise en scène.

LORCA, Fédérico-Garcia.

LA SAVETIÈRE PRODIGIEUSE

(Laffont). Traduction de Mathilde Pomès. 5 h., 8 f., 1 enf. + fig. Musique — 2 actes — Décor unique.

Remarquable comédie, très humaine. Une savetière est d'humeur si bizarre (à la fois emportée et tendre, coquette et fidèle, menteuse et véridique) que son mari la quitte. A peine seule, elle laisse apparaître toute sa tendresse d'épouse ; mais lorsque le mari reviendra, quelques années plus tard, l'attitude de la savetière sera de nouveau la même qu'autrefois. Histoire très simple dans laquelle Lorca, au travers de la psychologie de la savetière, laisse entrevoir ce qu'est, dans sa diversité, la nature féminine. — Texte fort beau, d'une riche densité poétique. Seuls d'excellents acteurs pourront songer à monter cette remarquable pièce (le rôle de la savetière est naturellement le plus délicat). La mise en scène et les décors ne présentent pas d'immenses difficultés.

RENARD, Jules.

POIL DE CAROTTE

(Albin Michel). 2 h., 2 f. — 1 acte très long. — Décor : chercher avant tout à créer *l'atmosphère* d'une cour de ferme.

« Comédie » sérieuse. Excellent texte, profondément humain, tiré du roman par Renard lui-même. Poil de Carotte est le souffre-douleur de sa mère ; il se replie toujours plus sur lui-même. Une conversation avec son père lui apporte l'affection et la compréhension dont il avait besoin. — Pour acteurs avertis et expérimentés.

SIMON, Boris.

LA FLEUR D'ÉTERNELLE FÉLICITÉ (*)

21 h. (dont 6 interprétant 2 rôles) + fig. — 5 actes très brefs. — 3 décors.

Féerie dramatique. Le roi de Sicile, tyran régnant par la terreur, est blasé de tout. Un montreur d'images lui donne le désir de trouver la fleur d'éternelle félicité (= paix de l'âme). Un long pèlerinage, les épreuves et *le repentir* feront du roi un homme nouveau et apaisé. — Très beau texte, « en profondeur » ; difficile. Bons interprètes nécessaires pour que ce texte garde toute sa valeur.

JEUX DRAMATIQUES

(Fantaisies et jeux musicaux)

CHANCEREL, Léon.

La fille (**)

D'après La Fontaine. 6 h., 1 f. Masques. Saxophone et clarinette. Batterie — 1 acte bref.

Jeu musical, à régler comme un ballet. Très jolie adaptation. — Demande précision, sens du rythme, fantaisie et goût.

La tour

(Dactyl.). 2 h., 1 f. Saxophone, cithare, clarinette et accordéon. Batterie — 1 acte très bref — Décor : tréteau nu.

Pantomime musicale, la musique en coulisse commentant le jeu sur scène. Un père enferme sa fille dans une tour ; un jeune chevalier, amoureux de la jeune fille, viendra la délivrer. — Bien synchroniser la musique (qui doit être très expressive) et le jeu.

L'ours et les deux compagnons (**)

D'après La Fontaine. 5 h. Masque et demi-masques. Accordéon ou autre instrument de musique. Batterie — 1 acte bref.

Enorme farce. Texte un peu gros ; demande à être adapté. — A régler avec soin.

Perceval ou **Le destrier paladin, gardien d'honneur et de vertu** (**)

5 h., 1 f. (ou 6 h.) + quelques fig. h. — Masque et demi-masques. 2 flûtes et saxophone. Batterie. Chants — 1 acte très bref.

Opéra-minute, chanté et mimé. Délicieux texte burlesque. Une jeune fille est malmenée par un capitaine trop galant. Le cheval de celui-ci, noble destrier, défendra contre son maître la vertu de la jeune fille. — A régler avec soin. Donner ce jeu dans un ton à la fois fantaisiste et comique, avec une pointe de « bravoure ».

GRANGÉ, Henry.

D'APRÈS LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE (**)

D'après La Fontaine. 6 h. Clarinette et trombone. Pour masques, costumes et décor, indications avec dessins dans la brochure.

Excellente pantomime musicale. Conduite par un conteur, la musique tenant lieu de commentaire sonore, c'est une évocation pleine de poésie de la fable. — Mise en scène à régler avec infiniment de précision. Costumes et masques à soigner. Pour équipe exercée, ne craignant ni la recherche ni l'effort.

Les trois bossus (**)

D'après une parade du Pont-Neuf. 5 h., 1 f. (ou 6 h.) + fig. h. Masques. Musique (1 instrument). Batterie — 1 acte — Décor : tréteau nu.

Très bonne farce musicale, à ordonner comme un ballet. Met en scène une jeune femme, son mari jaloux et les trois bossus du roi qui périront lamentablement, asphyxiés dans un placard. — Jeu sans préoccupations moralisatrices, qui ne vise qu'à divertir. Demande une mise au point très soignée et des interprètes qui ont le sens du geste et du mime.

HURIET, Michel.

Fantaisies dramatiques (+)

Contient quelques textes intéressants, tous très brefs :

Le Roy Loys

(3 h., 2 f. + une dizaine de fig.). Grosse farce d'après la chanson.

Les deux compères

(6 à 10 g. ; masques). D'après une nouvelle russe.

TROIS JEUNES TAMBOURS

(5 h., 2 f.) Parodie en vers ; délicieuse fantaisie dans le style épique.

LAGRANGE, Pierre.

Jeu de la farandole (+)

Contient deux fantaisies, genre lever de rideau :

Barbe-Bleue

(3 h., 10 f. + 10 à 15 fig.) Bon texte, en vers, à donner avec beaucoup de fantaisie. Une légère transposition dans le temps de la dernière guerre permettrait de l'intituler « Barbe-Bleue 41 ».

La conversion de Malbrough

(7 h., 3 f.) Malbrough revient de son expédition, mais guéri de la guerre. Petit complément de programme.

SERÈNE, Raoul.

Le tambour de Roquevaire (**)

6 h., demi-masques. Batterie — 1 acte bref — Décor : tentures.

Jeu comique à travailler comme une pantomime. Trois gars vont à la chasse aux escargots, munis d'une lanterne, d'un tambour et d'un arrosoir ; ils expliquent, en fin de jeu, les raisons de ce singulier attirail. — Exige beaucoup de précision, le sens du comique, du rythme et du geste.

RÉCITATIONS CHORALES

CHANCEREL, Léon.

Récitations chorales (**)

1er recueil :

Le Roi Renaud

(6 h.), vieille complainte française. Renaud, mourant, rentre de guerre le jour même où lui naît un fils. — Fort beau texte, dramatique mais très dépouillé et par là même difficile à bien réaliser.

Nocturne

(8 h.), pour feu de camp. Les mauvais esprits rôdant autour du camp sont éloignés par le feu et la prière. — Texte catholique à adapter.

2e recueil :

COMPLAINTE DE CORNOUAILLE

(6 à 8 h.), complainte populaire. Un chevalier, rentrant de guerre, tue sa femme innocente qu'un traître avait calomniée auprès de lui. — Remarquable texte, très dramatique. Difficile.

3e recueil :

Au paradis ou **les quatre vieux**

(4 h., musique), complainte. Quatre gueux, chanteurs de rues, sont délivrés de leur misère par l'ange de la mort. — Texte excellent, mais difficile.

Le phare

(5 à 6 h. ou f.), évocation poétique et chorale. Difficulté moyenne.

4e recueil :

Orens l'orpailleur ou **l'homme qui, par vengeance, détourna la Garonne**

(8 h. Batterie). Un chercheur d'or se venge durement de celui qui lui avait refusé sa fille. — Excellent texte quoique très régional (Languedoc). Fin à modifier et à adapter.

6e recueil :

Les maris morfondus, fondus et refondus ou **les épouses confondues**

(5 h. Masques. Batterie), jeu burlesque. Deux jeunes femmes font rajeunir leurs vieux maris, pour s'en repentir, mais trop tard. — Bon texte, difficulté moyenne.

La fille de Trogoff

(6 h., 3 f.), évocation des misères de la guerre : une jeune fille se donne la mort pour échapper à la honte du déshonneur. — Beau texte, très simple et très sobre. Difficile.

8e recueil :

LA GOUTTE DE MIEL

(5 h.), jeu sur le thème de la guerre : une goutte de miel, cause minuscule, déclenche des catastrophes lointaines. — Remarquable texte. Difficulté moyenne.

Le tambourin de velours

(5 h., 1 f. Masques, musique), jeu inspiré d'un Nô japonais, sur le thème du destin, de l'amour et de la mort. Une jeune fille, pour s'être moquée d'un amour sincère, trouve son châtiment dans la folie et la mort. — Extrêmement bref. Doit être donné avec une intensité et une sincérité qui requièrent un très long travail de préparation. Très difficile.

Jeu du blé (**)

30 chor. environ (h., f. et enf.) + chœur chantant et 1 récitant.

Jeu rythmique, évoquant les différents « états » du blé, de la germination à la préparation du pain. — Difficile, à préparer avec beaucoup de soin.

HURIET, Michel.

Les Djinns (dans : Fantaisies dramatiques +).

D'après Victor Hugo. 12 chor.

Excellent texte, dramatique. — Difficulté moyenne. Mise en scène de ce jeu (polycopiée) établie pour 12 chor.

SIMON, Boris.

BALLADE DE LA RUE MORTE (dans : Les semeurs de sel ++)

(5 h.). Des vagabonds chantent dans une pauvre rue et l'éveillent à la vie. Remarquable texte, difficulté moyenne.

LA FRATERNITÉ DANS LE PUITS (dans : Les semeurs de sel ++)

(5 h.). Sur le thème de la fraternité humaine. Des hommes de toutes conditions cherchent à retirer la fraternité d'un puits, mais ils comprennent que c'est dans leur commun effort qu'elle se trouve. — Excellent texte, facile. Mise en scène détaillée (polycopiée) établie pour ce jeu.

CHANTS MIMÉS

GÉRIN, Pierre-Louis.

Le jeu des corsaires (**)

8 g. + chœur chantant (coulisses) et batterie. Chants mimés et dansés.

Excellent jeu, plein de mouvement et de trouvailles. A bien régler. Pas très difficile.

RICHARD, Michel. LIÉBARD, Louis. HUSSENOT, Olivier.

Chansons à jouer (*) :

(Avec indications détaillées de mise en scène.)

Chansons nobles :

LE ROI RENAUD (excellent)

Le Roi a fait battre tambour

Chansons gaies :

Les marins de Groix

La chèvre

Chanson de mer :

Le corsaire, le grand coureur

Chansons mimées

(Edit. J. A. C.).

10 bons exemples de chansons mimées avec introduction générale et répertoire de chansons à mimer, classées par thèmes. — Précieux et utile.

II. TEXTES RELIGIEUX

PIÈCES EN 1 ET 2 ACTES

(Messages, évangélisation)

CHABLE, Philippe.

On perd la boule

(Del. & N.). 7 h. — 1 acte — A jouer en plein air sur tréteau nu.

Evangélisation. Le monde est désaxé. Qui le remettra d'aplomb : le technicien, le scientifique, le financier ?... Aucun d'eux, mais le « simple » qui y parviendra en se fondant sur l'amour et sur Jésus-Christ. — Pas de difficultés. Caractériser nettement (costumes et jeu) chacun des personnages. Bien *soutenir* le rythme du jeu.

CHAPAL, Roger.

QUATRE GARÇONS EN VERT ET ROUGE

(C. P. J.). 6 h., 8 chor. h. + 8 fig. h. — 4 tableaux et 1 épilogue (= environ 2 actes). — 4 décors. Costumes.

Excellent jeu biblique. Transcription dramatique de l'histoire de Daniel et de ses trois compagnons à Babylone. — Texte remarquable, dense et serré. Assez délicat à représenter. Pour acteurs exercés.

DOMBRE, Charles.

La jeune fille venue de Moab

(La Cause). 7 h., 2 f. + fig. h. et f. — 2 parties (= environ 2 actes), en vers. — 1 décor. Musique éventuellement.

Jeu biblique. L'histoire de Ruth et de Boaz. — Comporte une assez grande figuration. Difficulté moyenne.

GIGNOUX, Hubert.

JUDAS (*)

7 h. 1 f. Musique — 1 acte long — Décor simultané (indications dans le texte). Costumes à créer.

Excellent jeu biblique à donner comme témoignage. Transposition en langage moderne du drame de la trahison de Judas. Texte solide et *très direct*. — Remplacer les chœurs catholiques par de la musique protestante. Décor à soigner, ainsi que les costumes qui s'inspireront très librement du costume ancien. Le jeu gagnera à être donné en deux tableaux, avec entracte bref après la scène 7. Difficulté moyenne.

GŒS, Albert.

LA CHARRETÉE DE SEIGLE

(Polyc.). Traduction de A. Gygax. 3 h., 3 f. + quelques voix — 1 acte en 3 tableaux — Décor unique.

Jeu biblique. Solide paraphrase de la parabole du riche insensé. Transposition moderne : l'action se passe de nos jours dans une ferme dont le propriétaire, contrairement à l'usage, ne veut rien donner de sa riche moisson. — Bon texte ; traduction parfois un peu lourde (à alléger). Décor à situer sobrement par quelques accessoires. Pas difficile.

HELLRING, Hartmut.

LE JEU DU PARADIS PERDU

(Dactyl.). Traduction de J.-W. Clerc. 3 h., 3 f. + 1 voix. Masque — 1 acte.

Jeu biblique et liturgique. C'est la simple transcription pour la scène des trois premiers chapitres de la Genèse. — Bon texte, solide, bref et direct. A représenter dans un temple. De difficulté moyenne.

JEANNERET, Edmond.

ABRAHAM SACRIFIANT

(Cahiers protestants) d'après Théodore de Bèze. 4 h., 1 f. + 3 fig. h. — 1 acte en vers.

Excellent jeu biblique et liturgique. L'histoire du sacrifice d'Isaac. — Beau texte, concis et dense. Prévoir des intermèdes musicaux (Psaumes) pour aérer le texte. Peut être donné dans un temple. Difficulté moyenne.

***

LA SUNAMITE

(Dactyl.). 6 h., 2 f., 1 enf. + 4 fig. h. Projecteur — 1 acte.

Jeu biblique dont l'argument est tiré du deuxième livre des Rois, chapitre 4. La résurrection opérée par Elisée est rattachée aux grands événements de la vie du Christ. — Excellente pièce nette et sobre, dont le texte renferme de réelles qualités poétiques. Difficulté moyenne.

MELL, Max.

LA VISITE DES APOTRES

(Richème, Neuchâtel). Adaptation de Charly Clerc. 3 h., 1 f. — 1 acte long.

Mystère moderne. Deux anarchistes ont décidé de piller une ferme. Ils y sont accueillis par une fillette dont la foi parvient à les bouleverser : pris pour des apôtres, ils entreront si bien dans le jeu qu'ils renonceront à leurs projets. Chez l'un d'eux même, une conversion s'ébauche. — Excellent texte, très simple et « prenant ». Deux rôles délicats : Johannès (chez qui la transformation s'amorce) et Madeleine (choisir une jeune fille de 16 à 18 ans).

PURY, Roland de.

L'invitation au festin

suivi de

Le serviteur impitoyable

(C. P. J.)

Premier texte : 13 h., 2 f. + fig. — 1 acte. Développement dramatique de la parabole de Luc 14. — A jouer devant ou dans un temple comme introduction à un service de sainte cène.

Second texte : 5 h., 2 f. — 1 acte très bref. Représentation de la parabole de Matthieu 18.

Textes un peu superficiels et trop schématiques. Faciles.

SCHALIKOFF, Félix.

Le visiteur

(Dactyl.). 3 h., 1 f., 1 enf. + fig. enf. — 1 acte.

Pièce religieuse assez spéciale. Pour évangélisation. Une fillette meurt dans un sanatorium. Le pasteur et le docteur lui aident à mourir. — La valeur de la pièce réside non dans le texte (très inégal), mais dans la façon fort originale dont le thème est développé. A traiter comme une parabole : une brève application, centrée sur la figure du Christ sous-jacente dans

le texte, servirait d'heureuse conclusion. Pas très facile à réaliser ; il est indispensable que le rôle de la malade soit tenu par une fillette de 10 ans environ.

ZIMMERMANN, Jean-Paul.

DANSE DES MORTS

(Del. & N.). D'après Nicolas-Manuel Deutsch. 8 h., 4 f. Musique — 1 acte long, en vers libres.

Evocation, sous forme de fresque, de la toute-puissance de la mort ; adaptation moderne d'une danse des morts du moyen âge. Fort beau texte poétique, d'une densité et d'une richesse remarquables. — Terminer ce jeu, très âpre et désespérant, par un bref message d'espérance centré sur la Résurrection. Texte difficile, exigeant d'excellents interprètes. Peut être donné dans un temple.

***

LA MORT DE L'HOMME RICHE

(Dactyl.). 5 h., 7 f. — 1 acte.

Mystère. Adaptation, réduite quant au nombre des personnages, du *Jedermann* de HOFMANNSTHAL. — Excellent texte bref, sans grandes difficultés techniques. Peut être facilement monté par des débutants qui donneront du bon théâtre sur un thème excellent.

PIÈCES EN 3, 4 ET 5 ACTES

BEIGBEDER, Marc.

La chute de Jézabel

(D. I. A. Confluences). 6 h., 2 f. + fig. — 4 actes. — Décor unique.

Belle tragédie retraçant, d'après le premier livre des Rois, la lutte d'Elie et de Jézabel à propos de la vigne de Naboth. Texte remarquable au point de vue littéraire, mais difficile et peu dramatique. Excellente psychologie des personnages, tous vus « en profondeur » ; solide et rigoureuse progression du drame. — Pièce très difficile à monter. Seuls des acteurs de première force pourraient incarner convenablement les personnages de cette tragédie.

BLANC, Géo.

LE VISITEUR

(M. Th., n° 123). 4 h., 1 f. — 3 actes brefs — Décor unique.

Mystère moderne. Un suffragant visite deux clochards le soir du 24 décembre et leur apporte le message de Noël. Pièce remarquable, humaine, sans prêchi, prêcha, qui peut être donnée dans un autre temps que celui de Noël. — Doit être jouée de façon très sobre, dépouillée de toute surcharge inutile ou facile. Un rôle très délicat : celui du suffragant ; les autres ne peuvent être confiés qu'à de bons acteurs expérimentés.

CHAVANNES, Fernand.

LE MYSTÈRE D'ABRAHAM

(Del. & N.). 16 h., 11 f., 2 g. — 5 parties (= 5 actes). — Décor unique.

Jeu biblique. L'histoire d'Abraham le croyant, d'après les récits de la Genèse, avec évocation de sa descendance jusqu'au Christ. Beau texte. Remarquable pièce qui se déroule comme un grand acte liturgique. Parfaitement en place dans un temple. — Pas très facile à bien monter : pour acteurs expérimentés, avec un excellent interprète pour Abraham, le rôle le plus difficile.

CHEFNEUX, Robert.

Jonas

(Dactyl. C. P. J.). 9 h., 6 f. + chœurs — 3 actes et 1 prologue — 3 décors.

Prévu pour évangélisation. Recherche d'une transposition moderne de l'histoire de Jonas. Texte original et puissant, mais très inégal. — Certaines parties du texte (prologue ; acte 3, sc. 3 et 5) nécessitent des refontes ou des allégements. Pour acteurs expérimentés.

CHRISTEN, Ernest.

Moïse

(Labor et Fides) 10 h., 4 f. + importante figuration. Musique à prévoir. — 5 actes — Décor : toile de fond, quelques accessoires judicieusement choisis situant les scènes.

Vaste fresque, retraçant la vie de Moïse de sa naissance à sa mort. Texte ramassé, découpé en scènes brèves qui se succèdent rapidement. — Simplifié quant à la figuration, pourrait être utilisé par de bons acteurs.

GHÉON, Henri.

JOB

(Dactyl. C. P. J.). 7 h., 1 f. + 1 chœur — 3 actes — Décor unique.

Belle paraphrase du texte biblique. Excellent dispositif scénique. Texte solide, parfois un peu artificiel. — Faire une mise en scène aux lignes nettes, avec de belles étoffes. Le jeu doit être sobre et concentré. Exige de bons acteurs. Pour public averti.

LE PAUVRE SOUS L'ESCALIER

(Gallimard). 16 h., 3 f. + 2 fig. f. — 3 longs actes en 5 tableaux — Décor unique. Costumes.

Drame de la pauvreté et du renoncement aux biens terrestres (d'après la vie de saint Alexis). Fort beau texte, solide et bien charpenté. Alexis a quitté sa jeune femme le soir même de ses noces pour devenir un pauvre. Il revient incognito dans sa maison, où il ne sera aux yeux de tous que

« le pauvre ». — Texte catholique qui impose quelques faciles corrections. Difficile : une bonne mise en scène et un décor solide seront nécessaires pour donner au jeu tout son poids. Deux acteurs très doués (le pauvre et Emilie) et une très bonne équipe sont également indispensables.

HARTOG, Jan de.

MAITRE APRÈS DIEU* ou *LA « JEUNE NELLY »

(Pte Illustr., n° 26, 8/1/49). Adaptation de Jean Mercure. 15 h. — 3 actes — Décor unique.

Excellente pièce difficile. — A bord de « La jeune Nelly », le commandant Kuiper transporte en Amérique une centaine d'émigrants juifs. Les autorités américaines et hollandaises (tant ecclésiastiques que politiques) s'opposent à leur débarquement. Dans la foi, Kuiper décidera de sacrifier sa carrière de commandant et son cargo, pour permettre à ces Juifs de trouver une terre d'exil. Problème de l'antisémitisme, jugé d'un point de vue chrétien. — Réalisation très difficile : d'excellents acteurs sont *indispensables*. Le rôle de Kuiper, le plus délicat, est presque inhumain à force de rigueur ; souligner tout ce qui peut nuancer et humaniser ce caractère.

HOFMANNSTAHL, Hugo von.

JEDERMANN

(Del. & N.). Adaptation de Charly Clerc. 12 h., 5 f. + fig. h. et f. — Un long mystère d'un acte unique, mais qui est bien l'équivalent de 4 ou 5 actes habituels. Décor unique (toiles).

Texte remarquable, mais difficile à cause de sa longueur et de sa figuration. C'est l'histoire de l'homme riche, appelé brusquement, en pleine maturité, à comparaître devant Dieu en jugement. — Une très bonne équipe est nécessaire ; le rôle de Jedermann est difficile et écrasant.

JÉROME K., Jérome.

Le locataire du troisième sur la cour

(Billaudot). Adaptation d'Andrée Méry. 6 h., 6 f. Musique — 3 actes.

Pièce religieuse. Dans une pension-famille où tout va mal, arrive un inconnu très bizarre (qui n'est autre que le Christ) ; par son influence, il ramène la paix dans la pension et aide chaque pensionnaire à se réaliser pleinement, apportant ainsi le bonheur. Réserves faites quant à la position théologique de l'auteur (optique optimiste et très anglo-saxonne), la pièce est très bonne. — Texte moins facile qu'on ne pourrait croire. Le rôle de l'inconnu, conçu très habilement tout en imprécisions, est de beaucoup le plus délicat. Toute la pièce doit être enlevée dans un rythme rapide que seuls de bons acteurs pourront trouver.

LEVEUGLE, Daniel.

LES VISITEURS DU CIEL

(Dactyl. C. P. J.) 11 h., 4 f., 1 enf. + 6 fig. h. — 4 actes courts — 3 décors.

Pour évangélisation. Excellente adaptation (allégée et revue d'un point de vue protestant) de *Les gueux au paradis* de MARTENS. Deux joyeux compères se font écraser par une auto ; ils vont en enfer, puis au paradis d'où ils reviennent sur terre pour annoncer aux gens de leur village que l'au-delà existe vraiment. — Texte direct et très vigoureux, mélange perpétuel de comique et de sérieux ; exige de bons acteurs dont quelques-uns formés à la discipline du mime. Pièce excellente pour public populaire, en marge de l'Eglise, et qu'on désire atteindre par un texte sans prêchi, prêcha.

MUNK, Kaj.

NIELS EBBESEN

(Polyc.). Adaptation de A. Gygax et J. Perrin. 8 h., 2 f. + fig. h. et f. — 5 actes — 5 décors.

Tragédie sur thème historique. Très bon texte inspiré d'un épisode de l'occupation du Danemark par le comte de Holstein. Niels Ebbesen, chrétien convaincu, donnera le signal de la révolte contre l'envahisseur en assassinant, par devoir de conscience, le chef des occupants. Drame de la révolte contre l'oppression et l'injustice. — La pièce qui part lentement, s'anime peu à peu et monte en crescendo jusqu'à l'acte final. Chercher à bien créer une atmosphère de révolte lourde. Difficile. Bons acteurs nécessaires.

OBEY, André.

NOÉ

(Gallimard). 5 h., 4 f., + fig. (= 8 animaux) — 5 actes — 3 ou 4 décors. Costumes de bêtes à créer.

Remarquable transposition, en langage moderne, du récit de la Genèse. Drame de la foi de Noé avant, pendant et après le déluge. — Excellent texte, direct, plein de saveur, très humain — accessible à tous les publics. Pièce difficile à monter : seule une équipe de très bons acteurs pourra s'y risquer (Noé, en particulier, a un rôle écrasant et difficile). Costumes et décors à styliser ; mouvements d'ensemble des personnages à régler comme des danses, très soigneusement.

PAYOT, Armand.

COMME DES DIEUX

(La Concorde). 5 h., 1 f. — 5 actes — Décor unique.

Mystère inspiré des chapitres 3 et 4 de la Genèse : évocation de la vie d'Adam et d'Eve — après la chute — et de leurs enfants. Le jeu se termine sur une promesse de délivrance. — Bon texte, dense et solide. De bons acteurs pourront aborder cette pièce sans trop de peine.

TOLSTOI, Léon.

LA LUMIÈRE LUIT DANS LES TÉNÈBRES

(Del. & N.). Adaptation de Charly Clerc. 11 h., 8 f. + fig. — 5 actes en 11 tableaux — 11 décors. Costumes.

Drame remarquable. Dans son milieu, qui est celui de la grande noblesse russe, Nicolas Ivanovitch s'efforce de mettre en pratique, au point de vue social, l'Evangile. Seuls un ou deux disciples partagent ses idées, alors que dans tous les autres milieux il se heurte à une lourde incompréhension. En voulant prendre l'Evangile au pied de la lettre, Nicolas Ivanovitch s'est-il trompé ? Telle est la question inquiétante que pose cette pièce. Par là-même, elle est utile à secouer l'indifférence et l'apathie des chrétiens embourgeoisés. — Laisser de côté le 5e acte (2 tableaux) — ajouté par l'adaptateur — et qui affaiblit la pièce plus qu'il ne la conclut.

VANE, Sutton.

AU GRAND LARGE

(Pte Illustr., nº 181, 9/4/27). Adaptation de Paul Vérola. 6 h., 3 f. — 3 actes en 4 tableaux — Décor unique.

Pièce anglaise, assez curieuse, mais qui contient d'excellentes choses. Les passagers d'un bateau découvrent brusquement qu'ils sont en route pour l'au-delà et qu'ils vont comparaître devant Dieu. Dans cette perspective, ils laissent apparaître enfin leur vrai visage. Un couple de suicidés est condamné à refaire interminablement le voyage étrange. — Pièce très impressionnante, remarquable pour atteindre un public cultivé et indifférent. Difficile à monter ; d'excellents interprètes et un bon metteur en scène seront indispensables.

JEUX DRAMATIQUES RELIGIEUX

(Méditations chorales, jeux à improviser)

Sauf indication, ces textes ne comportent qu'un acte

BRUDER, Otto.

Le jeune homme

(Dactyl.). Traduction de W. Lachat. 14 h. — Peut être donné dans un temple.

Jeu dramatique avec chœur. Transposition dans le temps actuel de la parabole du fils prodigue. Texte solide. — Pour acteurs exercés : il est indispensable que soit créée l'atmosphère tendue qui sert de fond à ce texte.

CHANCEREL, Léon.

JOB 41 (**)

6 chor. h.

Méditation chorale ; texte très remarquable. C'est, fidèlement d'après la Bible, l'histoire de Job, de ses malheurs et de son acceptation dans la foi. — Fin à modifier. Pour choreutes déjà exercés.

CHAPAL, Roger.

LE SEIGNEUR EST RESSUSCITÉ

(Dactyl.). *Pour Pâques.* 8 h., 6 f. + chœur chantant[1] — Musique.

Jeu dramatique et liturgique (à donner dans le temple). Excellent texte qui rappelle, en suivant de très près les textes bibliques, les événements de Pâques, du matin de la Résurrection à la confession de Thomas. — Laisser tomber la fin de la dernière scène, en supprimant les personnages de Paul et de l'homme: le texte y gagnera en vigueur. A donner avec tact et respect, en animant les personnages de « l'intérieur »; éviter tout effet facile et extérieur. Pour acteurs exercés.

EXBRAYAT, I.

Les trois ducats

(*Journal d'évangélisation*). D'après Charles PÉGUY. 14 h., 1 f. — Très bref.

Méditation chorale. Bon texte. Un faux monnayeur est sauvé *in extremis* de la potence, les trois ducats qu'on trouve sur lui complétant la rançon offerte par le roi. Notre Roi a tout payé, nous avons à apporter cependant les trois ducats de la foi, de l'espérance et de la charité. — On pourrait mieux marquer dans la conclusion que nos trois ducats ne sont que la réponse (chrétienne) à la suffisante rançon du Christ.

HÉRUBEL, Marc.

« L'Equipe »

(*Bulletin mensuel de la Route E. U.* — Juin 1943).

Canevas et schémas de jeux à improviser. Nous signalons les meilleurs:

Une histoire vraie

(3 h., 1 f., ou 4 h.; 4 tableaux). Un déporté renonce à se venger, car la rétribution appartient à Dieu.

Athalie

(5 h., 1 f., 1 enf.; 4 tableaux), d'après Racine. Le jeu est rattaché à l'apparition du Christ.

Crime et châtiment

(6 h., 1 f. ou 7 h., 1 enf.; 6 tableaux), d'après Dostoïevsky. Drame du remords et de la repentance. Très réduit et simplifié.

LE MIROIR

(3 h., 1 f.; 3 tableaux). En Chine; un miroir révèle ce que chacun vaut. Excellent jeu à considérer comme une parabole: établir le parallèle entre le miroir et la parole de Dieu.

[1] Ces indications concernent la réduction que nous proposons.

Judas

(3 h., 2 f., nombreux fig., 2 chœurs ; 7 tableaux ; pour les chœurs, texte écrit). La trahison de Judas d'après les Evangiles. Jeu difficile.

NAVARRE, Marguerite de.

COMÉDIE DE LA NATIVITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Fragment. (Dactyl.). *Pour Noël.* — Adaptation en français moderne de G. Tissot.

4 h., 1 f., 3 fig. f. — Très bref.

Récitation chorale. Excellent texte. C'est l'arrivée de Joseph et de Marie à Bethléem. — Difficulté moyenne.

SCHÆFFER, Pierre.

Nocturne aux flambeaux

(Revue des Jeunes). Pour Noël ou tout autre temps. 1 h., 1 f., + chœur dansant. — Bref.

Jeu mimé et dansé : sur le thème de la lumière et des ténèbres, à partir du texte d'Esaïe, annonce de l'incarnation. — Excellent, sobre et original. Exige chez les interprètes le sens du geste et du jeu sacré.

***

Au delà des ténèbres

(Dactyl.). *Pour Noël.* 2 h., 3 f., 2 enf. + un récitant. Chœur. Musique — 1 acte en 1 prologue et 3 tableaux brefs. — Sans décor.

Jeu dramatique et liturgique (à donner dans le temple). Dans le climat de Noël, illustration du triple thème : foi, charité et espérance. — Jeu très simple, sans difficulté. Les deux derniers tableaux sont très supérieurs au premier qui est d'un genre un peu facile.

***

CRIME ET CHATIMENT

(Dactyl. C. P. J.). D'après DOSTOIEVSKY. 11 h., 8 f., 1 enf. + 2 à 3 fig. h. Chants (coulisses) — 3 actes en 14 tableaux et quelques intermèdes en avant-scène — 6 décors.

Canevas de jeu. Excellent scénario, très précis, évoquant parfaitement la complexité du drame de Dostoïevsky, mais difficile à réaliser. — Il sera nécessaire que chaque acteur ait lu préalablement et bien assimilé le roman. Une excellente équipe d'acteurs est indispensable, de même

qu'un bon metteur en scène (la succession des différents décors étant très rapide et nécessitant un ingénieux aménagement de scène). Jeu à prévoir avant tout comme spectacle d'évangélisation.

***

ENVOI EN MISSION

(Dactyl. C. P. J.). 2 chœurs (environ 20 chor. dont quelques femmes) + 1 récitant — 3 parties (= 1 acte).

Excellent chœur parlé, qui évoque de façon puissante la nécessité du témoignage chrétien. Repoussés dans une ville, écoutés dans une autre, les apôtres ne cherchent qu'à obéir à l'ordre du Christ. — Texte fort beau, mais long et très intérieur. Difficile : pour excellents choreutes.

***

JONAS

(Dactyl.). 6 chor. h.

Méditation chorale. Bon texte, solide, de la même veine que le *Job 41* de Chancerel. — Fin à revoir : l'application à Noël ne s'impose pas et pourrait être avantageusement remplacée. Pour choreutes exercés.

***

Jeu dramatique

(Imp. Coueslant, Cahors).

Canevas et schémas de jeux à improviser ; outre *Une histoire vraie* et *Le miroir*, signalés plus haut, schéma d'un

JEU DRAMATIQUE

(9 h., nombreux fig. pour chœur ; 3 parties ; masques et tréteaux) inspiré par la parabole des vignerons. Remarquable thème de jeu, très original, où les mouvements scéniques doivent exprimer et souligner la parole. — Demande préparation minutieuse autant au point de vue biblique que dramatique. Pour équipe solide et bien exercée.

***

Jeu de Noël

(*Bulletin des Compagnons du Grand Large*, n° 9 — Nov. 1942). *Pour Noël*. 11 chor. h. — Bref.

Méditation chorale. Evoque la misère du monde abandonné par Dieu ; mais Dieu revient et descend parmi les hommes. — Bon texte, prévu pour scouts, mais qui peut très facilement être adapté. A donner *devant des groupements de jeunesse*. Jeu pas très facile : préparation minutieuse.

***

Jeux improvisés

(Polyc.). Canevas de deux jeux à improviser :

Le serviteur impitoyable

(7 h.) d'après la parabole.

Robert le Diable

(7 h. 1 f.) d'après une légende du moyen âge. — A donner à l'impromptu : par exemple en clôture d'une séance de jeunesse.

***

Noé

(Créé en Ariège). (Dactyl. C. P. J.). 5 h., 4 f., 2 demi-chœurs h. et f. + fig. pour animaux et contemporains de Noé — 7 tableaux — 2 décors, plus quelques toiles.

Canevas de jeu. Excellent découpage du texte biblique. — Le dernier tableau gagnerait à être développé (ajouter la seconde alliance en Jésus-Christ, avec parallèle entre le déluge et le jugement dernier). Un des tableaux est à donner en récitation chorale.

PIÈCES MISSIONNAIRES

GHÉON, Henri.

LES TROIS SAGESSES DU VIEUX WANG

(André Blot). 8 h., + fig. h. — 4 tableaux (= 4 actes) — 4 décors. Costumes.

Drame chinois. Excellent texte, solide et très humain. Au cours d'une persécution dirigée contre les chrétiens, le vieux Wang perd toute sa famille et tous ses biens. Assisté du missionnaire et en raison de sa foi, Wang — non sans peine — pardonne au principal de ses persécuteurs, lequel touché profondément demandera le baptême. — Texte catholique qu'on pourra très facilement transposer (le Père devenant un missionnaire protestant). Soigner les costumes, surtout celui du diable. De difficulté moyenne.

JUNOD, Henri.

La jeteuse de sorts

(La Concorde). 10 h., 3 f., 2 g. — 5 actes brefs — 3 décors.

Drame africain. Très bon texte, vivant, humain ; bonne transposition pour la scène. A la suite d'un décès, une jeune femme est accusée d'être une jeteuse de sorts. Chassée de partout, livrée à la brousse, elle sera recueillie au nom du Christ, par la mission. — De difficulté moyenne.

III. FÊTES ET CÉLÉBRATIONS

NOËL

(Voir aussi sous « Jeux dramatiques religieux » pp. 161 sqq.)

BLANC, Géo.

LE QUÉMANDEUR

(Dactyl.). D'après une nouvelle de H. Vogel. 10 h., 4 f., 1 enf. + quelques figurants. Musique — 1 acte.

Texte remarquable. Le Christ, revenu sur terre, paraît successivement sous l'aspect d'un prisonnier, d'un propriétaire ruiné, d'un petit employé, d'un prédicateur dissident, et partout il est repoussé. Au cours du jeu, évocation de la Nativité. — Texte très direct et actuel. Difficulté moyenne. Peut être donné dans un temple.

LE VISITEUR

(Voir sous « Textes religieux », pièces en 3, 4 et 5 actes pp. 157 sqq.).

DU BOIS, Jean.

L'offertoire des mages

(*Vaincre*, n° 9 — Oct. 1948). Adaptation de J.-D. Burger. 11 h., 2 f. — 1 acte très bref.

Mystère : l'adoration des bergers et des mages à Bethléem. — Bon texte ; à donner dans le temple. Pas difficile.

GRUND.

NATIVITÉ

(Del. & N.) Adaptation de Marc DuPasquier. 9 h., 4 f. — 1 acte.

Excellent texte, très sobre ; scènes classiques de l'arrivée à Bethléem, du refus de l'aubergiste, de l'adoration des bergers et des mages. — Donner de préférence ce jeu dans le temple ; intercaler des chœurs entre les tableaux. Difficulté moyenne.

HUSSENOT, Olivier.

LA QUÊTE DES HOMMES (*)

12 h., 3 f., 2 demi-masques. Musique — 2 parties (= environ 2 actes). — Décor unique, avec important praticable ; pas très facile à réaliser.

Texte remarquable : Jésus vient de naître ; tout le monde se rue à Bethléem, flairant de bonnes affaires à réaliser ou des choses sensationnelles à voir. Satan, comprenant le danger, s'allie à la finance pour ruiner dès les débuts l'influence du Christ. Jésus triomphera pour la grande joie des « purs », les seuls qui vont à Bethléem dans de bonnes intentions. — Texte direct, de ton très moderne. Absolument remarquable, mais difficile. Excellents acteurs indispensables.

RIVERO, Jean.

Le mistère du roi qui n'alla pas à la crèche

(Ets. Dhuiège, Bagneux, Seine. Epuisé.) 7 h. — 1 acte.

Remarquable texte, écrit en captivité. Un roi captif est visité par les mages en route pour Bethléem. Il découvre alors davantage la misère de sa captivité. Mais la Nativité lui est révélée cependant, « car Il vient vers ceux qui ne peuvent aller à Lui ». — Pourrait être transposé (par exemple : le captif devenant un malade).

SCHÆFFER, Pierre.

Mystère des rois mages

(Revue des jeunes). 4 h., 1 f., 1 enf. + 4 chor. et nombreux fig.[1] — Musique.

Suite dramatique en douze tableaux. Nous conseillons de ne donner que les meilleures parties du jeu, soit les tableaux 1 à 3, 4 et 5, 9 à 12, illustrant le départ des rois mages et leur arrivée à la crèche. Texte original, contenant d'excellentes choses. — Pas très facile : il est nécessaire qu'à travers tout le jeu on sente un grand mouvement qui portera les rois jusqu'à la crèche.

SECRÉTAN-ROLLIER, Pierre.

Les hommes de bonne volonté

(Dactyl.). D'après un conte de Félice. 9 h., 1 f. — 1 acte en 3 tableaux.

Les bergers pauvres et les riches mages deviennent fraternels devant la crèche. — Bon texte. Facile.

TOURNIER, Jacques.

PAIX SUR LA TERRE (+)

19 h., 4 f. + chor. et quelques fig. — 1 acte très long en 9 tableaux (= 3 à 4 actes) — Décor : rideau de service ; se joue sur deux plans.

Remarquable texte, qui rappelle admirablement que Noël est un événement incroyable et bouleversant. A l'annonciation fait suite une marche vers la crèche, non seulement des bergers et des mages, mais aussi de figures actuelles. Très habile succession de scènes anciennes et actuelles.

[1] Ces indications concernent la réduction que nous proposons.

— Alléger le jeu de quelques éléments faciles (supprimer début sc. 4, p. 31 ; début sc. 5, pp. 33, 34 et 35 ; sc. finale, retrancher jongleries et jeux devant la crèche, pp. 93 et 94). Spectacle fait pour évangélisation. Pas très facile : bonne équipe nécessaire.

VALDOIS, Marcel.

Résistance sous Hérode

(Dactyl. C. P. J.). 9 h., 4 f. + nombreux fig. h., f., et enf. — Musique, chants, danses — 1 acte en 4 tableaux — 4 décors simples.

Bon texte, original et intéressant : les événements précédant la nativité sont vus à travers certains éléments caractéristiques de la dernière guerre (occupation, oppression et résistance). Cette optique particulière rend étrangement proches les circonstances historiques de la naissance du Christ. — Développer et élargir le tableau final : le transformer en une scène classique d'adoration (par exemple : arrivées successives des bergers, des mages, d'hommes et femmes du peuple, d'enfants) ; faire *exprimer* à chaque groupe ses sentiments d'adoration. Difficulté moyenne.

VALIER, Marc.

La nuit de Bethléem

(C. P. J.) 8 h., 1 f. + quelques fig. et chor. — 1 acte en deux tableaux — 2 décors.

Bon texte : Jésus naît au milieu et de l'attente et de l'indifférence messianiques. Transposé en langage moderne. — Pas difficile.

***

Le mystère des bergers

(Créé à l'Oflag VIII H). — (Dactyl. C. P. J.) 9 h., 1 f. Chants — 3 tableaux (= 3 actes) — 3 décors faciles à réaliser.

Quatre bergers vont à la crèche. — Bon texte, solide, sans transposition aux temps modernes ; début trop lent (quelques longueurs à supprimer). Difficulté moyenne.

PAQUES ET PENTECOTE

(Voir aussi sous « Jeux dramatiques religieux » pp. 161 sqq.)

BUDRY, Maurice.

OR LE TEMPS APPROCHAIT

(M. Th., n° 84). *Pour Pâques.* 5 h., 1 voix — 1 acte.

Excellent texte. L'action se passe à Jérusalem pendant le procès du Christ, dans l'atelier du charpentier auquel on vient commander les trois croix : le petit apprenti, convaincu soudain de l'innocence du Christ, refusera de faire ce travail. — Difficulté moyenne.

EBERHARD, Henri.

ET LE TROISIÈME?

(Imp. Coueslant, Cahors). *Pour Pentecôte.* 10 h., + fig. Chants, musique (flûte) — 5 actes — 3 décors.

Texte remarquable, qui fait sentir admirablement ce que Pâques et Pentecôte ont de heurtant et de puissant. La pièce, transposée en langage moderne, suit le cours des événements d'Emmaüs à la fondation de l'Eglise. — Texte à la fois direct, vivant, coloré, solide bibliquement et très proche de nous.

***

Barabbas ou **L'envers de la Passion**

(Dactyl.). *Pour Vendredi-Saint.* 4 h., + fig. — 1 acte.

Bon texte, très direct ; excellente présentation scénique. L'action se passe dans la geôle des deux brigands qui seront crucifiés avec Jésus ; de l'extérieur, leur parviennent les cris de la foule qui condamne le Christ. Evocation très vivante et « par l'envers » du drame de la Passion. — *Emploi abusif et souvent irrespectueux de l'argot*: des corrections sont indispensables. Bien régler les bruits de coulisses qui doivent être vivants et suffisamment puissants. Difficulté moyenne.

RÉFORMATION

BOST, Charles.

Le Roi le veut

(La Cause). 6 h., 2 f. + fig. — 5 actes — 3 décors.

Drame historique huguenot. Bon texte, un peu lent. Une jeune huguenote voit celui qu'elle aime (officier catholique) devenir en secret adepte du parti réformé ; mais, devant les dragonnades, celui-ci abjure et, profondément déçue, la jeune femme s'expatrie. — Difficulté moyenne : de bons acteurs sauront animer suffisamment ce texte.

DOMBRE, Charles.

Le mot qui fut gravé

(La Cause). 3 h., 10 f., 1 enf. — 3 actes en vers — 2 ou 3 décors.

Drame historique huguenot : évocation de la vie de Marie Durand pendant et après son emprisonnement dans la tour de Constance. Poème dramatique plutôt que pièce ; texte non sans grandeur, d'un style parfois un peu recherché. — Difficile à *bien réaliser*. Il sera nécessaire de prévoir de bons décors et une mise en scène très soignée pour compenser le développement un peu trop lent de l'action dramatique. Un rôle difficile : celui de Marie qui ne doit être confié qu'à une excellente actrice.

LOTI, Pierre.

JUDITH RENAUDIN

(Calmann-Lévy. Epuisé). 10 h., 5 f., 2 enf. + grande figuration (10 à 15 fig., plus enf.) — 5 actes en 6 tableaux — 5 décors[1]. Costumes nécessaires.

Drame historique huguenot. Excellent texte, non sans grandeur, dont on peut facilement corriger le ton trop romantique ; vivant, varié, humain, c'est une des meilleures choses du genre. La pièce retrace la vie d'une famille protestante aux premiers jours de la Révocation de l'Edit de Nantes ; une intrigue amoureuse entre l'héroïne et le capitaine des dragons complique l'action. — Nous conseillons de supprimer le 2me tableau du 3me acte, qui n'ajoute rien d'essentiel, et de moderniser en les allégeant les indications de mise en scène. Maintenir par contre la grande figuration du début comme aussi les nombreux personnages de la famille Renaudin qui donnent au drame son cadre et son poids nécessaires. — De réalisation pas très aisée ; quelques bons acteurs nécessaires (Judith, le père) ; pour simplifier les décors, on pourra donner les scènes d'intérieur dans des toiles, avec accessoires suggestifs, sans indigence. Pour équipe assez nombreuse et bien exercée.

N. B. *Textes particuliers à la Réforme en pays neuchâtelois :*

CLERC, Charly.

L'idolâtrie ôtée et abolie

(*Cahiers protestants*, octobre-novembre 1930. La Concorde). 12 h., 3 f., + fig. Chants. — 3 actes avec intermèdes. — 3 décors.

La Réforme à Neuchâtel, en 1530, avec Farel. Bon texte, solide. Pas très facile. — Réduire les intermèdes à l'essentiel.

CLERC, Jean.

Le livre

(Spes & Baconnière). 5 h., 5 f. + fig. h., f. et enf. — 3 actes avec prologue et épilogue. — 3 décors simples.

La Réforme au Val-de-Ruz (Cernier). Bon texte, vivant et coloré. Facile. — Eviter de camper une servante trop bonasse, avec gros accent neuchâtelois. Jouable dans le canton, même en dehors du Val-de-Ruz.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

CHAVANNES, Fernand.

GUILLAUME LE FOU

(M. Th., nº 69). 5 h., 4 f., 1 enf. + 10 fig. h. — 3 actes — 3 décors.

Tragédie remarquable, d'une grandeur et d'une puissance extraordinaires. C'est, de loin, le meilleur texte de ce genre si pauvre en œuvres de qualité. Drame de la liberté qu'incarne Guillaume Tell, représenté par l'auteur

[1] Ces indications concernent la réduction que nous proposons.

comme un insoumis et un exalté. — Pièce difficile que seule une remarquable équipe pourra donner avec assez de puissance (le rôle de Guillaume, en particulier, exige un interprète de très grande classe). Pour la mise en scène et les décors, s'assurer le concours d'un homme qualifié (professionnel).

IV. TEXTES POUR ENFANTS ET JEUX SCOUTS

TEXTES PROFANES JOUABLES PAR DES ENFANTS

DOLLÉ, Suzanne.

LE JEU DU SOLEIL (*)

Nombreux enfants (40 à 50, de 6 à 15 ans) + 1 h. Musique — 1 acte — Décor très simple.

Jeu rythmique (nombreuses danses). Très bon texte, sur le thème de la lumière et de ses bienfaits. — Mise en scène délicate et difficile : pour enfants habitués à la rythmique.

FOND'URLE, Pierre-Marie.

BLANCHE-NEIGE (*)

Avec jeunes gens. 10 g. + 4 h., 4 f., 3 à 4 fig. f. et une voix. Musique. 2 masques — 8 tableaux (= 2 actes) — 5 décors.

Féerie, d'après le conte de GRIMM. — Excellent texte. Pas très facile : demande une bonne équipe d'acteurs, enfants et jeunes gens.

HOLLOSY, Colette d'.

Freddy, Jeannot et Cie

(M. Th., nº 67). *Avec adultes.* 10 g., 3 filles, 2 enf., 5 h., 2 f. + nombreux fig. enf. — 3 actes courts — 3 décors. Nombreux accessoires (jouets).

Texte alerte et vivant. Bonne comédie, l'invraisemblance du point de départ étant admise. Pour un portefeuille retrouvé, des enfants reçoivent mille francs avec lesquels ils achètent des jouets qu'ils offrent gratuitement aux gosses les plus pauvres de leur quartier. La police intervient, flairant un vol. Les généreux et trop imprévoyants donateurs reviendront à point nommé pour rétablir la vérité. — Il conviendra que *des jeunes gens ou des adultes* tiennent les principaux rôles d'adultes ; de grands garçons ou de grandes filles les autres rôles adultes. Mise en scène assez délicate.

HUSSENOT, Olivier.

Les trois longs nez **(*)**

D'après un conte danois. 3 g. 1 f. (ou 4 g.) + 6 chor. g. — Musique et batterie — 1 acte — Sans décor. Accessoires réduits au minimum.

Jeu choral, mené par un conteur. Un jeune paysan, dépouillé par le roi et sa fille d'un sou et d'un cor enchantés qu'il possède, se venge d'eux en les affublant magiquement de longs nez. — Jeu plein de trouvailles, mais difficile. A régler très soigneusement : les épisodes doivent s'enchaîner et se dérouler avec beaucoup d'aisance, soulignés par la musique et la batterie. Malgré les indications du texte, faire usage de costumes complets pour les trois personnages principaux.

JACQUEMONT, Maurice.

CENDRILLON (*)

5 g., 5 f. + 15 à 20 fig. (petits et plus grands). Chansons — 1 acte — Mise en scène à régler (nombreux accessoires).

Jeu-féerie, d'après le conte de PERRAULT. — Excellent jeu, prévu pour une colonie de vacances (avec décors et accessoires simplifiés). mais qu'on peut facilement adapter à une scène habituelle, avec mise en scène moins schématique. De difficulté moyenne.

LOUV'A.

La princesse qui ne voulait pas rire

(La Flamme. Epuisé). 7 grands g. et 2 grandes f. + 8 petits g. et une petite f. — 2 actes brefs — 2 décors.

Jeu féerie. En vain un roi et une reine s'efforcent de faire rire leur fille. Menacée d'être enfermée, la princesse s'enfuit dans la forêt où elle rencontre le prince charmant qui lui fera faire son premier sourire. — Corriger la mièvrerie du 2me acte. Eviter tout ce qui ferait penser à une carte postale de Nouvel-An, du genre clinquant.

MERVILLE, M.

LES HABITS NEUFS DE L'EMPEREUR

(Bourrelier). D'après ANDERSEN. 35 enf. environ (de 6 à 14 ans) — 1 acte en 10 tableaux — Décor très simple, nécessitant tentures et rideau de service. Notes dans le livret.

Excellent jeu, plein de trouvailles. Des filous, pour duper l'empereur, offrent de lui tisser une étoffe merveilleuse, mais « invisible-aux-imbéciles » (en réalité inexistante). L'empereur et toute la cour se laissent berner, à l'exception d'un enfant qui voit clair. Difficulté moyenne.

PORRET, Robert.

En scène les gars !

(Del. & N.)

Vieilles chansons françaises adaptées pour la scène sous la forme de jeux mi-parlés mi-chantés :

Le Roi Dagobert, Le chat de la Mère Michel, Malbrough s'en va-t-en guerre, Frère Jacques, Ne pleure pas Jeannette, Il était un petit navire

Excellents textes, brefs et faciles.

***

Malbrough s'en va-t-en guerre

(Dactyl.). 2 g., 1 fille + une vingtaine de fig. g. et f. ; chœur chantant. — Très bref. — Décor très simplifié.

Chanson mimée. Joli texte, facile.

TEXTES PROFANES QUE DES ADULTES JOUERONT POUR DES ENFANTS

BARBULÉE, Madeleine.

CAPUCINE (*)

6 h., 2 f. Musique — 1 acte.

Parfaite comédie pour enfants, pleine de délicieuse fantaisie. Un cirque s'installe ; deux joyeux compères réussissent à l'acquérir sans bourse délier, grâce aux tours inédits de la merveilleuse vache Capucine. — De difficulté moyenne ; deux des acteurs doivent savoir jouer d'un instrument (flûte et guitare ou clarinette).

CHANCEREL, Léon.

***L'ILE AU TRÉSOR* (*)**

(Voir plus loin sous « jeux scouts », pp. 175 sq.)

COMÉDIENS ROUTIERS BELGES.

LE SOLDAT AU BRIQUET (*)

10 h., 3 f. + fig. — 1 acte — 5 décors sommaires avec rideau de service.

Canevas de jeu à improviser. Un soldat a toutes sortes d'aventures extraordinaires, au milieu desquelles il est protégé par son briquet merveilleux. — Excellent jeu, avant tout destiné à un public enfantin. Demande de bons interprètes.

JACQUEMONT, Maurice.

LA PETITE FILLE QUI MARCHA SUR LE PAIN (*)

D'après ANDERSEN. 4 h., 6 f., quelques enf. + chor. g. et filles. Musique. — 1 acte — Décors très simples.

Remarquable jeu-féerie, parfait pour un public d'enfants et d'adultes. Une fillette orgueilleuse et dure est terriblement punie de sa méchanceté jusqu'au jour où elle a un mouvement de repentir. Transformée en colombe, elle rachète son passé. — Texte sans mièvrerie. De difficulté moyenne.

TEXTES RELIGIEUX POUR ENFANTS

DELUZ, Gaston.

Deux mystères de Noël :

(Del. & N.).

La lumière luit dans les ténèbres

(12 g., 4 f. + fig. ; avec chants).

Le nouveau Roi

(10 g., 1 f. + fig. ; chants).

Textes brefs, évoquant la Nativité, à donner dans le temple.

DUPLAIN, Georges.

Nativité

(M. Th., n° 72). Une vingtaine d'enf., g. et f. — 1 acte bref — Décor très simple (nombreux accessoires).

Excellent texte, original, prévu pour une classe d'école (avec élèves des deux confessions). Nativité moderne. — Assez délicat à monter.

FERRY, GILLES.
SIMON, Boris.

NOËL DE LA LUMIÈRE RETROUVÉE (dans : Noël *).

7 g., 2 filles + 1 h. — 1 acte bref.

Excellent jeu, original, sur thème de la lumière. Conduits par d'humbles bergers, des égoïstes vont à la crèche et y découvrent la vraie lumière qu'ils avaient toujours ignorée. — Nous conseillons de remplacer le Père Noël par un *meneur de jeu adulte*. Début du texte à adapter d'après les circonstances actuelles. Pas très facile ; à préparer avec soin.

RIEBEL, J.,
CAPIEU, H.

Les enfants à la crèche

(C. P. J.) Nombreux enf. (27 au minimum) + 2 récitants adultes, h. et f. Chants — 1 acte.

Jeu de Noël, plein de fraîcheur. Un récitant, commentant l'action bibliquement, conduit à la crèche bergers et mages auxquels s'associent, en fin de jeu, les enfants. — Texte et chants sont intimement liés. Joli et sans difficulté. A bien régler cependant.

SECRÉTAN-ROLLIER, Pierre.

Le Noël du père Martin

(Dactyl.). D'après un conte de TOLSTOI. 3 g., 2 f. — 1 acte bref.

Texte très connu. Un jour de Noël, le Christ passera visiter un savetier ; il le fera dans la personne de tous les malheureux que le cordonnier aura secourus ce jour-là. — Facile.

***

Jeu du Noël nouvelet

(Dactyl.). 9 g., 3 f., 2 fig. — 1 acte bref.

Petite nativité, très fraîche et pleine de poésie. — A préparer avec soin, pour sauvegarder la légèreté et la fraîcheur de ce jeu.

JEUX SCOUTS

CHANCEREL, Léon.

***L'ILE AU TRÉSOR* (*)**

D'après STEVENSON. 22 h. (dont 15 rôles épisodiques, permettant de doubles rôles), 1 f. + 5 fig. h. Musique — 4 actes en 15 tableaux — 8 ou 9 décors.

Remarquable transposition pour la scène du célèbre roman d'aventures. Excellent texte, dramatique, sans longueurs ni puérilités. — Une seule difficulté, celle des nombreux décors qui doivent se succéder rapidement. Il conviendra soit de subdiviser la scène en deux demi-scènes, soit de monter des décors les uns dans les autres, soit encore de préparer des panneaux qu'il suffira de retourner pour obtenir un second décor. Pour les acteurs, de difficulté moyenne.

CHARBONNIER, Hélène.

LE JEU DE LA MALADIE (**)

(Epuisé). *Pour louveteaux.* 20 à 25 enf. dont 6 louveteaux — 1 acte.

Excellent canevas de jeu. Des louveteaux font la guerre à la maladie sous toutes ses formes. Pas difficile.

CLAN PÉGUY.

***LE JEU DES AYACKS* (**)**

25 g. (dont 3 travestis f.) + fig. Masques ou demi-masques — 2 parties (= 2 actes) — 1 décor, nombreux accessoires.

Jeu scout très vivant. Excellent thème : des enfants, par goût du jeu et de l'aventure, terrorisent une petite ville jusqu'au moment où un adulte compréhensif les oriente vers le scoutisme. — Malgré sa précision, ce jeu est davantage un canevas qu'une pièce ; le recréer et le développer librement, plutôt que d'en donner une reproduction servile. Mise en scène délicate et difficile (à adapter selon les possibilités, tout en maintenant assez de mauvais tours pour créer peu à peu un véritable climat de terreur). Pour équipe nombreuse et débrouillarde.

FAYOL, André.

LE ROI D'ISLANDE ET LA PUCE (**)

17 g. + fig. scouts. Demi-masques. Musique — 1 acte.

Excellent jeu : un scout, « La puce », rêve qu'il arrête, au péril de sa vie, les troupes du roi d'Islande, prêtes à envahir Paris. Le chef de patrouille lui fera comprendre qu'on peut servir son pays plus modestement, mais tout aussi utilement, se préparant ainsi à recevoir des charges plus importantes. — A jouer de façon très colorée, avec beaucoup de verve et d'entrain. Pas difficile.

GÉRIN, Pierre-Louis.

LE JEU D'ESCARMADOR (+)

12 à 15 personnages + fig. — 2 actes en 7 tableaux — Décors très simples.

Canevas détaillé de jeu, thème excellent : des scouts cherchent la clef du bonheur qui se trouve au pays d'Escarmador sous la forme imprévue d'un balai. Petite morale discrète. — *Peut être utilisé par d'autres groupements de jeunesse.*

PEIGNOT, Claude.

LA CHEMISE DE L'HOMME HEUREUX (**)

13 g. + fig. — 1 acte.

Remarquable jeu. Pour se guérir, un roi doit revêtir la chemise d'un homme heureux ; on la trouve enfin, c'est celle d'un scout. — Pas difficile. *Peut être transposé et employé par un autre groupement de jeunesse*, à la condition expresse que ce groupe ait un costume particulier.

V. DIVERS

ARMA, Paul.

Chantons le travail

(J. Susse). Chants de métier, 3 volumes (161 chansons des provinces françaises).

CLERMONT, René.

Le miracle de la veillée

(Le Seuil). Divertissement sur des poèmes, chansons et danses du moyen âge.

DUCLOZ, Jean.

Les cahiers de Guignol

(Ed. du Vray Guignol). Indications techniques et textes pour théâtre guignol.

GEOFFRAY, César.

Dix Negro Spirituals

(Bordas). Harmonisation pour trois voix égales.

GIGNOUX, Hubert.

Noël des Anges (**)

Excellente pastorale en 7 tableaux pour marionnettes.

MARKER, Chris.

L'homme et sa liberté

(Le Seuil). Jeu dramatique pour la veillée sur textes choisis. Excellent, mais très spécial.

PITTION, Paul.

Chants et danses de tous les pays

(Bordas). Fascicule n° 1 : Dauphiné.

SERREAU, Geneviève et Jean-Marie.

Veillée aux quatre vents de France

(Le Seuil). Textes, poèmes, chansons et jeux dramatiques (canevas) sur les thèmes suivants : l'aventure, le travail, l'amour, notre terre.

Veillées. Les Fêtes de l'année

(Le Seuil). *Idem*, sur thèmes : Eté, automne, hiver, printemps.

TEMPORAL, Marcel.

Comment construire et animer nos marionnettes

(Bourrelier). Indications techniques.

VARIOT, Jean.

Théâtre de tradition populaire

(R. Laffont). 26 pièces genre farce.

VI. OUVRAGES DE TECHNIQUE DRAMATIQUE

ANTONIETTI, C. J.

Douze thèmes de jeu (*)

Indications techniques et canevas.

BOLLIER, M.

En jeu !

(Edit. Arma). Principes d'art dramatique à l'usage des meneurs de jeu.

CHANCEREL, Léon.

Les jeux dramatiques

(Edit. du Cerf) Principes et exercices.

Le théâtre et la jeunesse

(Bourrelier). Traite de : jeu dramatique, comédie improvisée, pièce écrite, masque et interprète.

CHASLES, Raymond et Madeleine.

La Bible et les jeunes

(Spes. Epuisé). Comment se servir de la Bible au point de vue dramatique, avec canevas de jeu bibliques pour enfants et jeunes gens (2e partie surtout).

COPEAU, Jacques.

Le théâtre populaire

(Presses universitaires de France).

CORDREAUX, Henri.

Fabrication du masque

(Bourrelier). Ouvrage excellent.

GUILCHER, J. M.

Dix danses simples des pays de France

(Flammarion). Démonstration technique de quelques danses populaires.

MARQUET, G.

Jeu dramatique et éducation

(Office de publicité, Bruxelles). Traite de : théorie, psychologie, technique du jeu dramatique et théâtre pour les enfants.

MENON, Pierre-Louis.

Masques et têtes (La sculpture en papier)
(Bourrelier). 13 modèles de masques en papier.

PIGNARRE, Robert.

Histoire du théâtre

(Presses universitaires de France). Etude brève.

ROBBE, Alphonse.

Les petits trucs du metteur en scène

(Billaudot). Imitations de bruits, de phénomènes naturels ; effets scéniques, etc.

TINGUELY, Marcel.

Quelques conseils... à l'usage de ceux qui veulent se distraire sainement et joyeusement en faisant du théâtre en amateur

(Edit. L'Aide aux prisonniers de guerre. All. univ. des U. C. J. G., Genève).
Petit ouvrage très utile.

***

Jeu dramatique

(Imp. Coueslant, Cahors). Indications techniques sur : décoration de la scène, costumes, maquillage, technique du chœur, trucs de bruitage.

Gustave TISSOT.

NOUVELLES PASTORALES

2e trimestre 1949

Suisse française

Consécrations: MM. André Péry, Samuel Amsler (Eglise libre vaudoise); Hérald Châtelain, Albert de Haller, Jean-Marc Buscarlet (Eglise nationale de Genève); Henri Bauer (Eglise réformée neuchâteloise); Jourdan et Robert Grimm (Eglise nationale bernoise).

Nominations paroissiales: MM. les pasteurs Jean Roux (Pampigny), à Montreux (pasteur auxiliaire, Eglise nationale vaudoise); Jacques Genton, à Vallorbe; Martial Streit, à Pampigny; Daniel Vermeil (Villeneuve), à Lausanne Saint-Laurent; Samuel Amsler, à Aubonne (Eglise libre vaudoise); Gérard Cuénod (Caméroun), à Oron-la-Ville; Claude Bridel (Chalon-sur-Saône), à Lausanne-Marterey; Pierre Blanvalet (Nantes), à Genève Saint-Jean (Eglise nationale de Genève); Roger Sauty (Saint-Gall), à Carouge-Acacias; Edmond Sauty (Vufflens-la-Ville), aux Pâquis; Robert Riedel, à la paroisse suisse-allemande; André Desbaumes (Lyon, rue Fénelon), à Genève paroisse de l'Oratoire (Eglise libre de Genève); Jean-Louis Bonjour, à Tramelan (Eglise nationale bernoise); Henri Reusser, à Porrentruy; Pierre Hausser (France), à Moutier; Jean-Daniel Rychner (Moutier), à Bévilard.

Nominations ecclésiastiques: MM. les pasteurs Jacques de Senarclens est nommé directeur du Centre protestant d'études (Eglise nationale de Genève); Jean-Georges Bodmer est nommé suffragant à Genève-Champel; M. Melchert est nommé suffragant-agent de jeunesse de la paroisse suisse-allemande; Maurice Lador et Edmond Jeanneret sont nommés membres de la Commission synodale (Eglise libre de Genève); Gérard Savary est nommé aumônier de l'Asile de Cery (Eglise nationale vaudoise).

Retraites: MM. les pasteurs Robert Payot (Eglise nationale vaudoise, Lausanne Saint-Laurent); Robert Paux (Ormont-Dessus); Gérard Savary (Lausanne Saint-François); Alfred Chenaux (Bex).

Décès: M. le pasteur Charles Muller (Eglise nationale de Genève) et M. le professeur Eugène Choisy.

France

Eglise réformée de France

Inscriptions au rôle: par consécration: MM. Jacques Fromental, Alphonse Maillot, René Caux, André Périllard, Gérard Cadier, Georges Siguier, Daniel Besson, Pierre Umdenstock, Philippe Banzet, Pierre Toutlemonde, Guy de Dadelsen, Ian Muir, Marc Barrière; par commission de corps pastoral: Robert Becker, missionnaire à la Mission de Madagascar, Jacques Delpy, consacré par l'Eglise méthodiste épiscopale.

Maintien au rôle: Ildebert Exbrayat.

Confirmations de nominations de pasteurs titulaires: MM. les pasteurs Maurice Le Berre (Poissy), aumônier des prisons (3e circ.); Ian Muir, à Saujon (5e circ.); Pierre Toutlemonde, à Rouillé; Auguste Bernard (Mazamet), à La Bastide-Rouairoux (7e circ.); René Caux, à Canaules (8e circ.); Guy de Dadelsen, à Beaucaire (9e circ.); Henri Gerbeau (Dieulefit), à Besançon (15e circ.); Pierre Muller, à Raon-Senones.

Confirmations de nominations de proposants ou suffragants : MM. les pasteurs Henry Coste, à Athis de l'Orne (2e circ.) ; Pierre Mundler, à Barbézieux (5e circ.) ; Pierre Mazel, à Chey ; Georges Faure, à Vabre (7e circ.) ; Yves Chabas, à Aulas-Bréau (8e circ.) ; Emile Le Cozannet, à Mehun (14e circ.) ; Daniel Clauzier, à Guiard Trois Marabouts (16e circ.).

Confirmations de nominations de pasteurs intérimaires : MM. les pasteurs Jean Lasserre, à Epernay (1re circ.), pour un an ; Henri Roser, à Drancy (SCE.) (3e circ.) ; Gédéon Sabliet, à Orange (11e circ.), pour 4 mois ; Robert Grimm, à Lyon-Villeurbanne (12e circ.), pour un an.

Confirmation de nomination d'assistante de paroisse : Mlle M. Renaud, à La Rochelle (5e circ.), pour un an.

Démissions par retraite ou départ. Par retraite : MM. les pasteurs Georges Vinard (15e circ.) ; Léopold Benezet (16e circ.). Par départ : MM. les pasteurs J. Daniel Fischer (3e circ.), en Alsace ; Robert Graff (5e circ.), Société des Col. ; André Bernel (8e circ.), aumônier au Maroc ; Henri Hatzfeld (12e circ.), en Alsace.

Congés de santé : MM. les pasteurs Jean Saint-Martin (6e circ.), Alfred Waddington (10e circ.), Pierre Bruguière (11e circ.).

Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine

Consécration : M. André Appel.

Nominations paroissiales : MM. les pasteurs André Appel (Forbach), à Wissembourg ; Michel Zimmer (Monswiller), à Dettwiller ; Georges Kuhn (Klingenthal), à Offwiller ; Alfred Schæffer (Bischheim), à Dossenheim ; Charles Winum, à Benfeld.

Nomination confirmée par le gouvernement : M. le pasteur Jean Blocher, à Niederbronn.

Entrées en fonctions : MM. les pasteurs Alfred Braun, à Monswiller ; Théobald Suss, à l'Union alsacienne de Paris.

Démission : M. le pasteur Gérard Klockenbring, de Mittelbergheim.

Mise à la retraite : M. le pasteur Ernest Klein, de Muttersholtz.

Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine

Consécration : M. Rodolphe Schilt, pasteur-administrateur à Abreschwiller.

Nomination ecclésiastique : M. le pasteur Charles Bartholmé (Strasbourg) est réélu pour cinq ans président de la Commission synodale.

Retraite : M. le pasteur Erwin Teutsch, à Sarrebourg.

Belgique

Eglise chrétienne missionnaire belge

Nomination paroissiale : M. le pasteur Albert de Haller est élu à Bruxelles-Observatoire.

Nomination ecclésiastique : M. le pasteur Emile Jequier (Frameries), est nommé président du Conseil synodal en remplacement de M. le pasteur Pierre Favre (Jemappes), démissionnaire.

Départ : M. le pasteur G. Ad. Borel (Herstal), pour Fleurier (Suisse).

Union des églises évangéliques protestantes de Belgique

Installation : M. le pasteur P. Fagel, à Bruxelles (Eglise Ned. evangelisch).

Nomination paroissiale : M. le pasteur C.A.F. Stipriaan Luïscius (Dieren, Pays-Bas), à Gand.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

Semestre d'été 1949

Suisse française

Genève

Immatriculations : 43.

Baccalauréats : 7.

Doctorat : M. le pasteur Jacques de Senarclens. *Le mystère de l'histoire.*

Décès : M. J. Eugène Choisy, professeur honoraire, ancien doyen.

Lausanne (Université)

Immatriculations : 37.

Licences (Baccalauréats) : 3.

Doctorat : Mlle Lydia von Auw. *Angelo Claveno et les spirituels franciscains.*

Lausanne (Faculté libre)

Immatriculations : 15.

Changement dans le corps professoral : M. le pasteur Louis Rumpf est nommé professeur ordinaire de théologie pratique.

Honneurs académiques : M. le professeur Jean Meyhoffer, professeur d'histoire ecclésiastique a reçu le grade de docteur en théologie *honoris causa* de l'Université de Zurich.

Neuchâtel

Immatriculations : 7.

Licences (baccalauréats) : 8.

France

Strasbourg

Immatriculations : 93.

Baccalauréats : 6.

Nouvelles non parvenues : Eglise luthérienne de France (Inspections de Paris et du Montbéliard), Faculté de théologie protestante de Montpellier.

Rectification : Sous la rubrique « Immatriculations », nous indiquons, sauf précisions contraires, le nombre total des étudiants inscrits pendant le semestre à la Faculté en question. Par suite d'un malentendu, les Facultés universitaires de Lausanne et Neuchâtel ont indiqué, pour notre précédent numéro, le nombre des nouvelles entrées seulement. On voudra bien excuser cette inexactitude et se reporter aux chiffres donnés ci-dessus.

ÉTUDES CRITIQUES

ESSAI DE DIALOGUE ŒCUMÉNIQUE

A PROPOS DU LIVRE DE M. LORENZ VOLKEN: « DER GLAUBE BEI EMIL BRUNNER[1] »

Depuis un certain nombre d'années on assiste chez nous à un effort persévérant des théologiens catholiques pour pénétrer, puis faire connaître la pensée protestante. Peu de mois avant la guerre c'était l'intéressante étude de J. Fehr : *Das Offenbarungsproblem in dialektischer und thomistischer Theologie.* L'année suivante le P. M. Gétaz publiait un ouvrage qui n'a point passé inaperçu malgré les événements : *Les variations de la doctrine christologique chez les théologiens protestants de la Suisse romande au XIXe siècle*[2]. Aujourd'hui — plus exactement hier, ces lignes paraissent avec quelque retard — M. Lorenz Volken nous donne un ample exposé, suivi d'une partie critique, consacré à la notion de foi chez le professeur Emil Brunner.

Il n'est pas impossible que le désir apologétique ait inspiré chacun de ces travaux. En pourrait-il être autrement ? N'est-il pas normal qu'un théologien catholique romain, tout en s'efforçant de comprendre une pensée religieuse qui n'est pas la sienne, songe aussi et d'abord à faire triompher la doctrine de son Eglise ? On doit regretter — esprit de clocher mis à part — qu'un même zèle, une même curiosité ne poussent pas plus souvent les théologiens réformés à l'étude sérieuse et patiente des divers points de la doctrine romaine.

Sans doute n'est-ce pas un hasard si le livre que nous présentons a paru en 1947, donc à la veille de la Conférence d'Amsterdam. Il est permis de considérer cet ouvrage comme un élément de la conversation œcuménique engagée en 1927 à Lausanne, et reprise dès lors de dix ans en dix ans. A ce titre-là l'étude de M. Volken présente un réel intérêt.

Il y a plus : dans ses pages denses et lucides, l'auteur donne un exposé très complet, très fouillé non seulement de la notion « brunnerienne » de la foi, mais encore, en somme, un abrégé (point superficiel) de toute la théologie du professeur de Zurich. A quoi s'ajoute un essai d'explication, excellent à notre avis, des origines de la théologie dialectique.

Selon M. Volken cette théologie se distingue des autres sur deux points : son objet et sa méthode. Son objet : un Dieu qui est transcendance absolue, mais qui pourtant se révèle aux hommes : « expérience » de Celui dont on ne peut pas faire l'expérience. Sa méthode : dialectique, du grec *διαλέγομαι*, discuter, dialoguer pour chercher la vérité. La vérité en effet n'est pas un donné fixe, mais bien un élément se mouvant toujours entre une thèse et une antithèse.

[1] Lorenz VOLKEN, *Der Glaube bei Emil Brunner*, un vol. de XX et 223 pp. Freiburg in der Schweiz : Paulusverlag 1947. (Collection *Studia friburgensia.*)

[2] Mentionnons aussi le livre du P. J. HAMER : *Karl Barth. (L'occasionalisme théologique de Karl Barth, étude sur sa méthode dogmatique)*, Paris, 1949, sur lequel nous reviendrons. (Réd.)

La dialectique telle que l'entendait Hegel trouvait sa synthèse dans la pensée. Celle des modernes dialecticiens est autre : il y a toujours une question et une réponse entre Dieu et l'homme, un dialogue si l'on veut. Situation « existentielle » par excellence : pécheur, l'homme est interpellé par Dieu ; mais justifié (en Christ) par le même Dieu, il reçoit le fondement de son existence par la réponse divine, qui constitue le plus concret des événements. L'auteur explique la naissance de cette théologie nouvelle en s'appuyant sur la déclaration catégorique de M. Brunner : « L'histoire de la théologie protestante depuis la Réforme est l'histoire des effondrements successifs de la notion de foi des grands réformateurs. » Il rappelle les débuts des dialecticiens, la séparation du professeur Brunner d'avec eux et sa raison théologique profonde. Bref les étudiants de nos facultés réformées, et même nos jeunes pasteurs apprendront beaucoup à lire ces pages liminaires. C'est un peu humiliant pour nous, avouons-le, de devoir aller chercher ces renseignements, indispensables, dans un volume des *Studia friburgensia !*

Ajoutons, concernant l'exposé de la notion de la foi chez notre collègue de Zurich, que ces pages sont rédigées avec grand soin, et que leur contenu est d'une magnifique clarté. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la limpidité du résumé de M. Volken, ou celle de la pensée dont il rend compte. La place nous manque pour donner même les grandes lignes de cette magistrale recension. Disons seulement qu'elle dénote une lecture attentive et une connaissance approfondie de *tous* les écrits du professeur Brunner. On a voulu être complet : l'exposé de la pensée d'autrui occupe 150 pages sur 220. On a voulu être loyal, aussi, et on y a réussi. Notre collègue de Zurich nous a déclaré lui-même : « Je ne trouve presque rien à reprendre dans tout cela. »

Quant à l'annonce d'entretien œcuménique, quelle est sa valeur ? L'auteur a-t-il vraiment compris les intentions profondes d'Emil Brunner ? Il ne nous paraît pas. La partie critique est insuffisante à notre sens : elle manque d'exactitude, parce qu'elle manque de vraie pénétration ; et cette double lacune provient de ce que l'auteur, inconsciemment peut-être, est par trop dominé par un besoin apologétique.

M. Volken reconnaît d'emblée qu'il est difficile à un théologien catholique de critiquer la pensée de M. Brunner : pour une raison d'ordre méthodologique (l'emploi même de la méthode dialectique) ; en outre la terminologie, variée, diverse, prête à confusion ; enfin (et le critique le relève avec joie !) M. Karl Barth en personne a affirmé : chez Brunner erreur et vérité sont si intimement mêlées qu'il est bien difficile de les séparer ! M. Volken s'en tiendra donc à l'examen de quatre questions : Quelle est la base de la notion de foi ? La relation entre personne et doctrine sur le plan de la foi est-elle marquée comme elle doit l'être ? La foi chrétienne est-elle vraiment, ainsi que le veut M. Brunner, rencontre de deux personnes ? Qu'en est-il du rapport entre élément divin et élément humain dans la foi ?

On le voit, M. Volken s'en prend essentiellement, sinon uniquement, à la définition chère à M. Brunner : la foi, un rapport de personne à personne. Il reproche à cette définition son caractère exclusif et s'applique à montrer qu'elle doit être complétée ; bref qu'il faut nécessairement, pour être dans le vrai, adopter la notion romaine de la foi.

Pour ne pas étendre démesurément cette notice bibliographique, nous nous limiterons à trois points. Cela suffira à justifier notre jugement sévère relatif à la partie critique de l'étude dont nous parlons.

a) M. Volken prétend découvrir une opposition entre la théologie de M. Brunner et la pensée biblique d'une part, et une opposition aussi entre cette théologie et la pensée des réformateurs d'autre part. « L'Ecriture, dit-il, ne présente pas seulement la foi comme foi en une personne — celle de Dieu — mais aussi comme foi en des déclarations, des paroles, des vérités, des faits émanant de cette personne, et qui nous révèlent son existence ou son activité » (p. 153).

Une objection de cet ordre nous fait soupçonner un littéralisme biblique inavoué. Nous ne pouvons passer en revue ici l'ensemble des données scripturaires relatives à la foi. Entre elles il y a des divergences, des nuances, mais fondamentalement elles sont en remarquable accord. Dans les évangiles synoptiques, par exemple, la foi est une certaine attitude à l'égard de Dieu, une confiance en Lui, une acceptation de Sa volonté, comme aussi de celle de Jésus. Cette foi vient de Dieu et elle amène l'homme toujours plus près de Lui. Par voie de conséquence la foi est aussi adhésion à la prédication du Christ. Chez saint Jean, même notion ; mais plus encore que dans les Synoptiques la foi est en rapport direct avec la personne du Sauveur. Pour saint Paul, dont la prédication tourne tout entière autour de la certitude : Christ crucifié et ressuscité pour nous, la foi est par-dessus tout confiance dans le Dieu qui a ressuscité son Fils. Comme pour Jean, la foi est aussi une connaissance. Mais cette connaissance est le résultat de l'acte de confiance en Dieu accompli par le croyant. Croire c'est s'abandonner à Dieu, s'en remettre à Lui, à sa *δικαιοσύνη*. Pour saint Jacques, ce qui constitue le chrétien, c'est la foi, et cette foi est précisément avant tout totale confiance en Dieu (cf. 1/6). Il est vrai que l'épître aux Hébreux, contrairement aux lettres pauliniennes, ne marque presque pas le rapport direct de la foi avec la personne de Jésus-Christ. Mais cette constatation ne permet pas de contester que le professeur Brunner soit en accord profond avec l'ensemble du Nouveau Testament ; avec son esprit, dirons-nous, sinon avec chaque détail de sa lettre.

Le même littéralisme (inconscient, nous voulons le penser), nous le retrouvons chez M. Volken quand il croit pouvoir opposer le théologien de Zurich aux réformateurs (pp. 163 sqq.). Il semble que, si l'on ne contresigne pas sans autres *toutes* les affirmations de Luther, on soit en contradiction avec l'initiateur de la Réforme. Mais là encore ce qui compte, c'est l'esprit beaucoup plus que la lettre. M. Volken paraît ne pas l'avoir compris. Nous le regrettons pour lui. On nous a suggéré de voir là une sorte de « truc » polémique. Nous nous refusons à croire à pareille inélégance.

b) M. Volken se donne beaucoup de peine pour démontrer que le Nouveau Testament connaît aussi une foi d'ordre doctrinal (*Lehrglaube*), et pas seulement une foi de caractère personnel, une foi qui soit rapport de personne à personne. Si nous ne faisons erreur, M. Emil Brunner ne l'a jamais contesté. Il a affirmé que la foi, en sa profondeur, est ceci plus encore que cela. A la lumière du Nouveau Testament envisagé dans son ensemble, on ne peut que lui donner raison.

c) Nous croyons discerner, dans les écrits du professeur Brunner, une sorte d'évolution théologique, correspondant probablement à une évolution spirituelle ; un approfondissement de la pensée, dirions-nous aussi. Plus il avance, et plus il insiste sur le caractère de « rencontre » de la foi. C'est pour lui le fondement même. Nous lisions récemment sous la plume d'un théologien de

La dialectique telle que l'entendait Hegel trouvait sa synthèse dans la pensée. Celle des modernes dialecticiens est autre : il y a toujours une question et une réponse entre Dieu et l'homme, un dialogue si l'on veut. Situation « existentielle » par excellence : pécheur, l'homme est interpellé par Dieu ; mais justifié (en Christ) par le même Dieu, il reçoit le fondement de son existence par la réponse divine, qui constitue le plus concret des événements. L'auteur explique la naissance de cette théologie nouvelle en s'appuyant sur la déclaration catégorique de M. Brunner : « L'histoire de la théologie protestante depuis la Réforme est l'histoire des effondrements successifs de la notion de foi des grands réformateurs. » Il rappelle les débuts des dialecticiens, la séparation du professeur Brunner d'avec eux et sa raison théologique profonde. Bref les étudiants de nos facultés réformées, et même nos jeunes pasteurs apprendront beaucoup à lire ces pages liminaires. C'est un peu humiliant pour nous, avouons-le, de devoir aller chercher ces renseignements, indispensables, dans un volume des *Studia friburgensia !*

Ajoutons, concernant l'exposé de la notion de la foi chez notre collègue de Zurich, que ces pages sont rédigées avec grand soin, et que leur contenu est d'une magnifique clarté. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la limpidité du résumé de M. Volken, ou celle de la pensée dont il rend compte. La place nous manque pour donner même les grandes lignes de cette magistrale recension. Disons seulement qu'elle dénote une lecture attentive et une connaissance approfondie de *tous* les écrits du professeur Brunner. On a voulu être complet : l'exposé de la pensée d'autrui occupe 150 pages sur 220. On a voulu être loyal, aussi, et on y a réussi. Notre collègue de Zurich nous a déclaré lui-même : « Je ne trouve presque rien à reprendre dans tout cela. »

Quant à l'annonce d'entretien œcuménique, quelle est sa valeur ? L'auteur a-t-il vraiment compris les intentions profondes d'Emil Brunner ? Il ne nous paraît pas. La partie critique est insuffisante à notre sens : elle manque d'exactitude, parce qu'elle manque de vraie pénétration ; et cette double lacune provient de ce que l'auteur, inconsciemment peut-être, est par trop dominé par un besoin apologétique.

M. Volken reconnaît d'emblée qu'il est difficile à un théologien catholique de critiquer la pensée de M. Brunner : pour une raison d'ordre méthodologique (l'emploi même de la méthode dialectique) ; en outre la terminologie, variée, diverse, prête à confusion ; enfin (et le critique le relève avec joie !) M. Karl Barth en personne a affirmé : chez Brunner erreur et vérité sont si intimement mêlées qu'il est bien difficile de les séparer ! M. Volken s'en tiendra donc à l'examen de quatre questions : Quelle est la base de la notion de foi ? La relation entre personne et doctrine sur le plan de la foi est-elle marquée comme elle doit l'être ? La foi chrétienne est-elle vraiment, ainsi que le veut M. Brunner, rencontre de deux personnes ? Qu'en est-il du rapport entre élément divin et élément humain dans la foi ?

On le voit, M. Volken s'en prend essentiellement, sinon uniquement, à la définition chère à M. Brunner : la foi, un rapport de personne à personne. Il reproche à cette définition son caractère exclusif et s'applique à montrer qu'elle doit être complétée ; bref qu'il faut nécessairement, pour être dans le vrai, adopter la notion romaine de la foi.

Pour ne pas étendre démesurément cette notice bibliographique, nous nous limiterons à trois points. Cela suffira à justifier notre jugement sévère relatif à la partie critique de l'étude dont nous parlons.

a) M. Volken prétend découvrir une opposition entre la théologie de M. Brunner et la pensée biblique d'une part, et une opposition aussi entre cette théologie et la pensée des réformateurs d'autre part. « L'Ecriture, dit-il, ne présente pas seulement la foi comme foi en une personne — celle de Dieu — mais aussi comme foi en des déclarations, des paroles, des vérités, des faits émanant de cette personne, et qui nous révèlent son existence ou son activité » (p. 153).

Une objection de cet ordre nous fait soupçonner un littéralisme biblique inavoué. Nous ne pouvons passer en revue ici l'ensemble des données scripturaires relatives à la foi. Entre elles il y a des divergences, des nuances, mais fondamentalement elles sont en remarquable accord. Dans les évangiles synoptiques, par exemple, la foi est une certaine attitude à l'égard de Dieu, une confiance en Lui, une acceptation de Sa volonté, comme aussi de celle de Jésus. Cette foi vient de Dieu et elle amène l'homme toujours plus près de Lui. Par voie de conséquence la foi est aussi adhésion à la prédication du Christ. Chez saint Jean, même notion ; mais plus encore que dans les Synoptiques la foi est en rapport direct avec la personne du Sauveur. Pour saint Paul, dont la prédication tourne tout entière autour de la certitude : Christ crucifié et ressuscité pour nous, la foi est par-dessus tout confiance dans le Dieu qui a ressuscité son Fils. Comme pour Jean, la foi est aussi une connaissance. Mais cette connaissance est le résultat de l'acte de confiance en Dieu accompli par le croyant. Croire c'est s'abandonner à Dieu, s'en remettre à Lui, à sa *δικαιοσύνη*. Pour saint Jacques, ce qui constitue le chrétien, c'est la foi, et cette foi est précisément avant tout totale confiance en Dieu (cf. 1/6). Il est vrai que l'épître aux Hébreux, contrairement aux lettres pauliniennes, ne marque presque pas le rapport direct de la foi avec la personne de Jésus-Christ. Mais cette constatation ne permet pas de contester que le professeur Brunner soit en accord profond avec l'ensemble du Nouveau Testament ; avec son esprit, dirons-nous, sinon avec chaque détail de sa lettre.

Le même littéralisme (inconscient, nous voulons le penser), nous le retrouvons chez M. Volken quand il croit pouvoir opposer le théologien de Zurich aux réformateurs (pp. 163 sqq.). Il semble que, si l'on ne contresigne pas sans autres *toutes* les affirmations de Luther, on soit en contradiction avec l'initiateur de la Réforme. Mais là encore ce qui compte, c'est l'esprit beaucoup plus que la lettre. M. Volken paraît ne pas l'avoir compris. Nous le regrettons pour lui. On nous a suggéré de voir là une sorte de « truc » polémique. Nous nous refusons à croire à pareille inélégance.

b) M. Volken se donne beaucoup de peine pour démontrer que le Nouveau Testament connaît aussi une foi d'ordre doctrinal (*Lehrglaube*), et pas seulement une foi de caractère personnel, une foi qui soit rapport de personne à personne. Si nous ne faisons erreur, M. Emil Brunner ne l'a jamais contesté. Il a affirmé que la foi, en sa profondeur, est ceci plus encore que cela. A la lumière du Nouveau Testament envisagé dans son ensemble, on ne peut que lui donner raison.

c) Nous croyons discerner, dans les écrits du professeur Brunner, une sorte d'évolution théologique, correspondant probablement à une évolution spirituelle ; un approfondissement de la pensée, dirions-nous aussi. Plus il avance, et plus il insiste sur le caractère de « rencontre » de la foi. C'est pour lui le fondement même. Nous lisions récemment sous la plume d'un théologien de

langue anglaise : « Le plus beau de tous les ouvrages d'Emil Brunner est probablement l'un des moins volumineux : *Wahrheit als Begegnung*. L'auteur y dit nombre de choses exprimées ailleurs déjà. Mais il les expose avec tant de clarté, tant de vigueur que ce livre paraît tout à fait nouveau. C'est le plus original de tous. » Sans partager entièrement cette façon de voir, nous la comprenons dans une large mesure.

On peut sans injustice, croyons-nous, regretter que M. Brunner ne fasse pas plus grande la part de la foi-doctrine. Nombre d'observations de son contradicteur à ce propos ne manquent ni de pertinence ni d'intérêt. Mais nous pensons que M. Volken n'a pas saisi dans sa profondeur théologique et spirituelle l'affirmation « brunnerienne » de la priorité de la foi-contact personnel. Il reproche fréquemment au théologien de Zurich de passer *à côté* de la vraie doctrine romaine. Il est possible : de confession à confession il est très difficile de se comprendre. Mais le reproche peut aisément être retourné. La foi envisagée dans son intériorité la plus grande, la foi telle que l'entendent les protestants à la suite de saint Paul et de l'ensemble du Nouveau Testament, cela semble échapper à notre auteur.

Un exemple typique de cette difficulté éprouvée par M. Volken : ses observations et critiques relatives au témoignage intérieur du Saint-Esprit (pp. 211 sqq.). Faire appel à ce *testimonium* comme le fait très justement Emil Brunner ; prétendre qu'il n'y a pas de critère *extérieur* permettant de juger l'Ecriture, c'est paraît-il se condamner au pur subjectivisme, et même rendre l'Ecriture inutile ! En effet dans et par le témoignage du Saint-Esprit, nous avons déjà ce que nous trouvons dans l'Ecriture !

Nous nous sommes expliqué en détail au sujet de la nature et de la portée du *testimonium Spiritus sancti* dans notre étude de 1946 : *Expérience religieuse et témoignage du Saint-Esprit*[1]. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur. L'accusation de subjectivisme de la part des catholiques n'est pas nouvelle. Illuminisme ! disaient-ils déjà du temps de Calvin : « Les réformés ont pour règle leur propre cerveau, qui tourneboulle et pirouette à tous les vents de leurs passions. » Aujourd'hui les choses n'ont pas changé. Dans le témoignage du Saint-Esprit, nous écrivait récemment un théologien de Fribourg, je vois « la porte ouverte à tous les arbitraires et, historiquement, le point de départ du subjectivisme qui menace et menacera toujours la pensée et la piété protestantes ».

Qu'il y ait eu, sur le plan réformé, de nombreuses et regrettables déviations dues à une interprétation erronée de la doctrine du *testimonium Spiritus sancti*, nul ne saurait le contester. Nous en avons rappelé plus d'une au cours de notre étude. L'aboutissement est connu : au siècle dernier, une théologie entièrement et abusivement dominée par la notion d'expérience a pu s'imaginer en parfaite bonne foi continuer le sillon ouvert par les réformateurs !

Mais soutenir avec M. Volken que le recours au témoignage du Saint-Esprit rend l'Ecriture inutile, c'est prouver qu'on n'a rien compris à la doctrine en question. A ce propos Calvin est d'une netteté parfaite. (Cf. *Institution*, I, VII.) Prétendre que la Bible tient son autorité de l'Eglise, moquerie à l'adresse du Saint-Esprit ! Comme si la vérité de Dieu pouvait être appuyée « sur la fantasie des hommes » ! Pour savoir que la Bible a une origine divine, nous

[1] Cf. *Etudes théologiques et religieuses*, publication de la Faculté de théologie protestante de Montpellier, 1946, n° 4, p. 327. — Tiré à part à la librairie Payot, Lausanne.

n'avons pas besoin de l'Eglise. En effet « l'Escriture a de quoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire et infaillible comme ont les choses blanches et noires de monstrer leur couleur, et les choses douces et ameres de monstrer leur saveur ». Mais qui nous donnera la certitude que Dieu lui-même est l'auteur du Livre sacré? Uniquement le témoignage secret du Saint-Esprit. Seul celui que l'Esprit a enseigné peut se reposer en l'Ecriture « en droite fermeté ». Car exactement comme un cachet, l'Esprit saint scelle dans le cœur des fidèles la conviction que la Bible nous a été donnée « de la propre bouche de Dieu », mais par l'intermédiaire de certains hommes.

Selon la doctrine réformée, qui plonge ses racines dans l'Ecriture même, il y a un rapport intime entre Parole écrite et Esprit. Le rôle du Saint-Esprit ne consiste pas du tout à nous apporter des révélations inédites. Pas davantage à forger des enseignements nouveaux. Mais uniquement à « confermer en nos cœurs » la doctrine contenue dans l'Evangile.

S'entendre dire après cela que le recours à la doctrine du « témoignage intérieur » rend l'Ecriture inutile laisse pour le moins rêveur...

La conclusion de la discussion menée par M. Volken avec le professeur Brunner est plus décevante encore. Notre théologien se borne en somme à cette déclaration : Brunner repousse la notion catholique de l'autorité, c'est pourquoi malgré tous ses efforts et toutes les concessions auxquelles il consent, il n'aboutit pas à la solution juste ! Si M. Volken voulait en arriver là, valait-il la peine de se livrer à une étude aussi longue? Par une déclaration de cette nature, l'entretien œcuménique est coupé à la racine. D'entrée il est rendu vain.

Un théologien danois, M. Regin Prenter, a prétendu récemment que, pour éviter une impasse, il faut aborder la question sous un autre aspect : celui sous lequel l'envisagent les Luthériens dans leurs contacts actuels avec Rome : l'attitude des uns et des autres en face de l'infaillibilité du pape, et sa raison d'être. Il se peut qu'ainsi on aille plus profond. Plusieurs attendent avec impatience l'étude du professeur Cullmann sur la personne de Pierre. Elle sera solide et savante sans aucun doute. Mais dogmatiquement, pourra-t-elle apporter un élément vraiment nouveau ? Après comme avant cette publication, tout théologien authentiquement catholique attendra de pied ferme son frère protestant sur le seuil de la porte romaine, de cette porte dont il ne lui est pas permis de s'écarter. Et le théologien protestant ne viendra pas, certain que le Christ n'a pas de vicaire humain sur la terre et qu'il n'a pas besoin d'en avoir un : selon sa promesse, il est tous les jours avec ses disciples par son Esprit.

Une conversation œcuménique dans de pareilles conditions !

En l'état actuel des choses les chrétiens, tant catholiques que protestants, ont une tâche devant eux, précise : attendre l'heure de Dieu ; mais l'attendre dans un patient effort de connaissance réciproque et de mutuel respect, et plus encore dans la prière : demander qu'un jour, quand Dieu le voudra, tous soient un !

Pourtant, il convient de l'ajouter, un grand pas serait fait sur le plan humain si Rome voulait bien admettre que les Eglises protestantes sont, elles aussi, des Eglises chrétiennes, une partie — tout comme l'Eglise romaine — du corps de Jésus-Christ. Alors une fédération serait possible, une union des Eglises, en attendant l'unité parfaite des croyants qui, elle, ne peut être qu'eschatologique.

Edmond GRIN.

VINET EN FACE DU PEUPLE

M. J. Vincent, au cours d'un article paru dans le *Semeur vaudois* [1] à l'occasion de la publication du second volume des *Lettres* de Vinet [2], exprime les deux opinions suivantes :

I. Vinet n'a pas vraiment connu le peuple ;

II. Cette ignorance fondamentale du peuple a compromis sa politique ecclésiastique.

Vinet n'a pas connu le peuple, déclare donc M. Vincent, et l'on peut laisser ici au verbe connaître sa résonance biblique : Vinet n'a pas aimé le peuple !

« Quand Vinet parle du peuple, c'est toujours comme de quelque chose de redoutable, dont il faut se méfier, une masse qui est fatalement la proie des ambitions et des intrigants » (art. cité).

Vinet, absorbé par sa grande tâche à poursuivre dans son cabinet de travail, est demeuré à l'écart du peuple, et ne lui a pas voué cet amour qui caractérise toute l'activité d'un César Roux, par exemple.

« César Roux et Henri Curchod se distinguent, dans l'exercice de leur profession, par l'amour — le mot n'est pas trop fort — qu'ils ont eu pour le peuple, pour le petit peuple, pour les campagnards hésitants, les vieilles femmes toutes courbées par la vie, les domestiques et les ouvriers, et les enfants aussi, qui recouraient à leurs soins » (art. cité).

Vinet s'est lié à l'élite de son époque. Ses amitiés allaient toutes à des personnalités sorties du rang. Le contact avec les classes populaires lui a d'autant plus manqué. Et cela explique, pour une part, le peu de succès de sa politique ecclésiastique. Comme Vinet ne connaissait pas le peuple, le peuple ne pouvait pas davantage le connaître, ni le comprendre. Et ce fut pour Vinet et pour les démissionnaires de 1845 une pénible surprise de voir que le peuple ne les suivait pas et ne pouvait pas les suivre.

Ces opinions ont provoqué la réplique d'un admirateur de Vinet. M. F. Grellet exprima, dans le même journal, son étonnement à M. Vincent [3] :

« Non sans vous appuyer sur de justes citations tirées du tome II des *Lettres*, vous soutenez que Vinet se méfie du peuple au point de craindre son immixtion dans les conseils de la nation. Pourtant, si quelqu'un s'est réjoui de la Révolution française de 1830, c'est bien lui : il voyait par le peuple devenu maître de la situation l'occasion de disposer de toutes les libertés, en particulier à ses yeux de chrétien, de la liberté religieuse. Or, vif fut son dépit : « Le démon de l'irréligion se promène en Suisse sous les traits du génie de la liberté », écrit-il (L. II, p. 89.) Par sa propre nature Vinet n'était point porté à se méfier du peuple. Ce sont les circonstances politiques qui l'ont rendu prudent » (art. cité).

[1] « Du Dr Roux à l'Eglise nationale en passant par Vinet », dans le *Semeur vaudois* du 14 août 1948.

[2] *Alexandre Vinet. Lettres II, 1828-1837.* Lausanne : Payot 1948.

[3] « A propos de Vinet », dans le *Semeur vaudois* du 4 septembre 1948.

Ayant ainsi atténué la première thèse de J. Vincent, F. Grellet va contester la seconde :

« Supposons ensemble que Vinet ait eu une exacte connaissance du peuple et qu'il ait pressenti qu'en cas de séparation il ne serait pas suivi : nous n'en gardons pas moins la conviction que soucieux d'abord de ce qu'il croit être la vérité il serait resté fidèle à son principe, dût-il être seul » (art. cité).

A notre tour, nous n'allons pas défendre maintenant la seconde proposition de M. Vincent. Mais nous devons cependant faire des réserves à l'argumentation de M. Grellet. Certains ont dû accepter la solitude, par fidélité à la vérité bafouée, et se contenter de prêcher dans le désert. Mais cette douloureuse vocation, qui fut souvent celle des prophètes et des apôtres, peut devenir chez d'autres une subtile tentation, lorsque manque précisément cette ardente sympathie pour un peuple même indigne. *Hic jacet lepus !* Vinet, qui n'a jamais recherché la popularité, optera d'autant plus facilement pour une solitude d'ailleurs toute relative, lorsqu'il devra se décider entre le peuple et « ce qu'il croit être la vérité ». Lui qui ne se considérait capable que de spéculation solitaire (p. 213) !

Si, de notre côté, nous n'adoptons pas la seconde thèse de M. Vincent, c'est parce qu'elle nous semble encore prématurée. Comment juger les événements de 1845 d'après une publication qui s'arrête momentanément à l'année 1837 ? Une page seulement du volume en question montre que Vinet prévoit la crise prochaine de l'Eglise nationale, et quelle solution il espère :

« L'état religieux de notre petite patrie devient fort grave et fort intéressant. Une force des choses, à laquelle les plus têtus cèdent en la niant, va doter de la liberté les cultes dissidents. (...) Les conséquences pour l'Eglise nationale et pour la religion du pays seront graves. (...) Comme une porte aura été ouverte aux chrétiens vivants, et aux pasteurs vivants, toujours plus nombreux, il y a grande apparence qu'ils s'échappent par là. (...) L'attention se porte vers l'Eglise nationale ; amis et ennemis, mais peut-être les derniers surtout, pousseront vers la solution, que je crois prochaine et que je désire heureuse. Ce que j'appelle une solution heureuse, c'est le désemmaillottement de l'Eglise, l'intervention des laïques dans son administration, le gouvernement synodal. Mais si tout cela n'est pas bien réglé, *aussi bien réglé que les circonstances le permettent*, vienne alors une solution plus complète, et qui d'ailleurs doit arriver un jour, la séparation radicale des deux systèmes, le régime américain, le seul véritablement bon. C'est peut-être là que nous irons du premier coup ; car les passions humaines rendent terriblement difficiles les révolutions progressives ; il n'y en a de telles qu'en astronomie ; notre marche à nous est celle des puces (pp. 209-211). »

Nous laissons donc de côté la seconde proposition de M. Vincent pour en venir à la première : Vinet n'a pas vraiment connu le peuple ! Cette fois, les textes seront plus nombreux... Que ce soit par nature, comme le laisserait entendre M. Vincent, que ce soit par expérience, comme l'affirme M. Grellet, Vinet se méfie du peuple. Très significative est sa prise de position lors des troubles de Bâle, en 1831 et 1832. Il ne peut admettre que les revendications des campagnards soient légitimes, sinon légales. Serait-ce par manque d'imagination ? Il déclarera à propos d'événements ultérieurs ce qu'il pensait déjà en ces circonstances :

« Hors de l'ordre politique existant, il n'y a que chaos » (p. 230).

Aussi est-il intransigeant à l'égard du futur Bâle-Campagne :

« Le libéralisme se propage dans nos campagnes à coups de fusil. C'est un prosélytisme un peu ardent. Ce brigandage pur, ces assassinats sur une grande échelle, s'exécutent sous les yeux des représentants de la Diète... (p. 116).

» Je me demande si par hasard je ne serais point devenu illibéral ; je ne puis le croire ; et cependant la liberté que je vois fêter me paraît fort laide, souvent très niaise, et même très méchante, pleine d'impiété chez ses plus chauds partisans. Je n'aime pas à voir les droits de tous en proie au caprice de quelques-uns ; mais j'ai horreur de voir les masses disposant d'elles-mêmes (p. 118).

» J'envoie au *Nouvelliste* un document important que je recommande à votre attention particulière. Il vous mettra à même de porter un jugement sur les événements qui viennent de se passer dans ce canton, et dont le *gros* vous est déjà connu. Il n'y a qu'une chose qu'il ne contient pas : c'est le récit des horreurs commises par cette bande de cannibales pour qui la Suisse réclame une plus grande extension de droits politiques » (pp. 135-136) [1].

Il faudra attendre plus d'un an pour que Vinet se décide à appeler les cannibales de Bâle-Campagne du nom qu'ils n'auraient jamais dû perdre :

« Dieu veuille que Bâle (-Ville) se pénètre de sentiments généreux et tende de bon cœur, non de haut en bas, une main fraternelle à ses frères. *Frères*, ai-je dit ; car, comme dit quelque part J. de Mueller des hommes d'un autre canton : « On les traitait paternellement : ils voulaient être traités de frères » (p. 187).

Les textes cités ne valent que comme illustration d'un certain état d'esprit. Vinet est avant tout un penseur, bien plus qu'un reporter, et c'est sur le plan doctrinal que nous devons poursuivre nos investigations. Il ne peut admettre d'emblée le principe de la souveraineté du peuple :

« Vous qui avez sûrement réfléchi sur ces choses, et avec une maturité d'esprit que je n'ai pas, aidez-moi, je vous prie, à me rendre compte de ce principe de la souveraineté, qui doit pourtant être vrai dans quelque sens ; aidez-moi à le justifier à mes propres yeux, à y croire. J'ai extrêmement à cœur d'être éclairé là-dessus » (p. 70).

Il avait des objections :

« Hélas ! je ne connais qu'une souveraineté, celle de la nécessité ; c'est celle-là qui veut que dans ce moment on en appelle au peuple » (p. 65).

« La souveraineté du peuple est proclamée, on ne dit mot de la souveraineté de Dieu » (p. 85).

Celle-ci seulement est réelle, tandis que celle-là s'avère une utopie :

« Nos politiques du jour sont extrêmement superficiels ; ils connaissent peu la nature humaine ; (...) c'est le principe du mal » (p. 85).

« Ce que les peuples oublient depuis longtemps, c'est la corruption du cœur humain. Nos constitutions distribuent les droits politiques à pleines mains

[1] La violence des propos ne doit cependant pas nous faire perdre de vue qu'aucune des lettres de Vinet n'était destinée à la publication. Il déclarait au même correspondant, Charles Monnard : « Je m'exprime librement sur tout ceci, parce que je sais que je puis tout vous dire, et que cela n'ira pas plus loin » (p. 96).

comme si c'était à des anges ; et, chose singulière, plus ceux qui les rédigent sont des âmes honnêtes, droites et désintéressées, plus ce défaut est inévitable ; ces hommes supposent facilement aux autres une rectitude et une délicatesse de conscience dont ils sont pourvus eux-mêmes » (pp. 92-93).

Pour que la corruption du cœur humain ne se fasse pas sentir dans le peuple disposant de lui-même, Vinet aimerait confier le pouvoir à une « aristarchie » pour reprendre un terme cher à M. René Gillouin [1] :

« Il s'agirait de confier les attributions politiques, à commencer par l'électorat, aux plus dignes, aux plus capables, aux mieux placés pour les exercer » (p. 93).

« En général, le principe de l'institution politique est bien méconnu. On part de l'idée de l'égalité absolue des droits ; mais la société, comme société, a aussi des droits, et elle a sans doute celui de n'appeler à la gestion de ses intérêts que les individus qui ont l'aptitude convenable et qui offrent les garanties nécessaires. C'est aussi un principe ; mais qui le prêcherait serait sûr de prêcher dans le désert » (p. 92).

Dans l'état actuel des choses, un frein aux passions du peuple semblerait souhaitable. Vinet regrette qu'en France, la chambre des pairs ait été supprimée :

« Sans le tiers pouvoir, sans l'élément modérateur qui caractérise la pairie, on n'aura dans l'avenir que le despotisme d'une chambre ou le despotisme d'un individu » (p. 59).

En Suisse également, il faudrait pouvoir freiner :

« Je crois qu'un élément modérateur est nécessaire à la Suisse ; que les efforts des bons citoyens doivent tendre à le créer (...) ; mais je vois avec inquiétude que le vent souffle de l'autre côté » (p. 141).

Au reste, c'est là un domaine dans lequel Vinet avoue s'égarer :

« Quand on parle de reconstituer un pays, mes pensées se brouillent » (p. 70).

Peu à peu, atteint de lassitude, Vinet se détournera de ces questions trop débattues. Il retrouvera alors le calme dont il s'était départi. Il n'est pas fait pour lutter dans l'arène politique. D'ailleurs d'autres occupations, d'ordre littéraire, vont l'accaparer :

« Tout s'use, tout finit, et l'on ne peut pas toujours se battre. La vue de toutes ces choses m'afflige, je n'aime pas à y penser ; depuis quelque temps j'en ai peu à peu débarrassé mon esprit, et je m'en trouve mieux » (p. 147).

Il nous reste à conclure brièvement. Nous le ferons en citant M. René Bray [2] :

« Vinet aristocrate ? Oui, aristocrate !... »

Le plus possible, nous avons laissé Vinet s'exprimer lui-même, pour ne pas

[1] René GILLOUIN. *Aristarchie ou recherche d'un gouvernement.* Genève : à l'enseigne du Cheval ailé, 1946.

[2] « Alexandre Vinet et la politique », dans la *Gazette de Lausanne* du 13 novembre 1948.

travestir sa pensée. Et cependant aucune méthode n'est infaillible ! Vinet semble plaider sa cause par

« ces belles paroles de je ne sais plus qui : Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je vous réponds de le faire pendre. J'ai été sur le point de les prendre pour épigraphe... » (p. 13).

Et c'est pourquoi — mais sans doute cette requête paraîtra superflue — nous demandons au lecteur une extrême indulgence à l'égard de Vinet, qui ne mérite pourtant pas la corde, bien qu'aristocrate !

Jean BURNIER.

LA CRISE RELIGIEUSE D'ALEXANDRE VINET[1]

Le pasteur Paul-A. Robert se consacre depuis longtemps à l'étude de l'œuvre d'Alexandre Vinet. Il a annoté et présenté plusieurs des volumes publiés par la Société d'édition Vinet. Aujourd'hui, se basant sur sa connaissance indiscutable de l'homme et de l'œuvre, poussé par une sympathie et une admiration que l'on sent sincères, il nous présente sa contribution à la connaissance de cet esprit si divers : une étude de la vie spirituelle d'A. Vinet.

En voici l'essentiel :

M. Robert montre que Vinet passa, à la fin de son adolescence, par une intense crise religieuse dont l'issue déterminera son attitude future. Il va donc en étudier le développement afin d'éclairer une face encore peu connue de cette riche personnalité. Puis, prenant l'expérience de Vinet comme point de départ, il en tirera des conclusions concernant la vie spirituelle — mystique, dirait notre auteur — du chrétien en général. Ses sources sont principalement quelques sermons révélateurs, mais avant tout les poèmes, cantiques et agendas intimes dans lesquels Vinet exprimait ses états d'âme.

La première partie expose les faits tels que M. Robert les reconstitue, travail ardu et délicat, car Vinet, lorsqu'il s'agissait de sa personne, était d'une discrétion que l'auteur qualifie de « classique ».

« Les Forces antagonistes » sont les deux grandes tendances qui se partageaient l'âme du penseur vaudois : d'un côté sa vocation au service de Dieu, fondée sur une foi très tôt personnelle et vivace, et concrétisée par ses études de théologie ; de l'autre un amour plus tardif, mais qui ira grandissant, pour la littérature. Ce deuxième courant va prendre de plus en plus d'ampleur. La gloire littéraire attire Vinet et sa verve, son talent poétique s'affirment.

[1] P.-A. ROBERT, *La flamme sur l'autel. (Essai sur la crise religieuse d'Alexandre Vinet.)* Lausanne : la Concorde 1948.

Table des matières. — *Ire partie : les faits.* Chap. 1. : Les forces antagonistes. Chap. 2 : La crise d'unification. *IIe partie : les idées.* Chap. 1 : Nature de la crise. Chap. 2 : Premiers éléments d'une synthèse doctrinale. *Epilogue.*

Cette évolution entraîne un affaiblissement de la piété, laquelle, sans cesser toutefois d'exister, passera peu à peu au second plan. On arrive ainsi à l'époque de la nomination de Vinet à la chaire de littérature française de l'Université de Bâle. La vision du ministère pastoral s'éloigne. Il semble qu'une autre et prometteuse carrière s'ouvre devant lui : les Lettres. Mais les deux tendances fondamentales continuent de coexister, son cœur est partagé. L'élan qui le pousse vers la littérature ne va pas sans une résistance intérieure et ce dualisme, dans une âme éprise d'unité, va conduire à une crise inévitable.

Le chapitre 2 en étudie minutieusement les différentes phases. L'auteur constate, tout d'abord, que Dieu intervient dans cette âme en établissant une digue destinée à « briser le flot tumultueux des ambitions littéraires » (p. 33) pour le ramener dans le cours devenu paresseux de la vie religieuse. L'unité va se faire, non pas comme Vinet l'envisageait dans une lettre adressée à M. Monnard, son professeur à Lausanne : « ... mais il est nécessaire à l'homme de lettres de n'avoir qu'une chose en vue. L'unité de vue est inséparable de la liberté et la liberté seule développe et mûrit la pensée » (p. 32), non pas au profit de la littérature, mais, bien au contraire, au bénéfice exclusif du service de Dieu. Il est peu à peu conduit, presque sans qu'il le veuille, à cette issue par une série de circonstances extérieures qui déclenchent tout un travail intérieur. L'évolution atteint son point extrême lors d'une douloureuse maladie qui, soudain, s'aggrave tellement qu'il se sent mourir. C'est alors, face à la mort qu'il croit imminente, qu'il dicte à un ami, venu l'assister dans son agonie, un poème profondément émouvant : « La dernière inspiration », jailli de son cœur dans une sorte d'élan mystique et qui exprime une totale consécration à Dieu. Voici quelques lignes de ce morceau :

Puissance, honneur, génie et tout ce qu'on renomme
Doit de son saint autel alimenter le feu ;
Apportez, offrez tout : que la gloire de l'homme
Devienne la gloire de Dieu.
. . . . . .
Frêle immortalité qu'on appelle la gloire
Seconde vie à l'homme acquise par l'histoire
Faible renom des morts qui, comme eux, doit mourir
De l'homme évanoui, chimérique avenir,

Prolongez-vous, passez... il n'importe à mon être
Un plus noble avenir a flatté son espoir ;
Il espère un printemps qui doit toujours renaître
Un jour qui n'aura point de soir. (P. 39.)

Si l'on comprend qu'il s'agit de l'agonie douloureuse d'une âme riche et profonde exprimant ici ses tout derniers sentiments, sorte de testament

spirituel et de profession de foi, on saisira l'importance de ce texte et la poignante grandeur de l'instant. Il s'agit là d'une très profonde expérience religieuse bien capable de marquer définitivement une personnalité. Selon cette confession, Vinet offre à Dieu les gloires humaines, « frêle immortalité » ; la seule gloire qui désormais lui importe est celle de Dieu. Renversement complet de la situation. Unité, oui, mais tout autre que celle poursuivie par Vinet. Le point culminant de la crise est dépassé, le cœur n'est plus partagé, il est désormais tout entier au service de Dieu.

L'auteur examine ensuite les étapes du combat intérieur engendré par les événements extérieurs. Il distingue les degrés de l'élévation spirituelle de Vinet jusqu'au don total aux portes de la mort.

Dans la deuxième partie, M. Robert caractérise les événements. La crise est tout à la fois celle d'un humaniste, d'un esthète et d'un mystique. Il insiste tout particulièrement sur ce dernier aspect et marque dans chacune de ces désignations ce qui, dans le cas de Vinet, se différencie des conceptions habituellement renfermées sous ces vocables.

De cette expérience religieuse spécifique sort un homme nouveau dont la doctrine sera : « une théologie spirituelle évangélique » (p. 116), position particulière dans le protestantisme de langue française. Vinet, en effet, n'est ni uniquement moraliste, ni seulement dogmaticien, mais il unit indissolublement le dogme et la morale, opérant leur fusion dans une sphère supérieure : la spiritualité. L'auteur esquisse enfin la théologie vinétienne dans son dernier chapitre : tout d'abord l'aspect objectif, Dieu, vu surtout dans sa Providence, Jésus-Christ, notre Unique Rédempteur, la Révélation biblique : Livre de Dieu. Puis l'aspect subjectif : aux divines sollicitations de l'amour de Dieu manifesté en Christ, l'homme, vaincu, répond par sa conversion, par une reconnaissance, qui est élan mystique vers Dieu, par sa consécration, qui sera totale. De cela il s'ensuit une union mystique des deux amours : l'amour sauveur de Dieu et l'amour reconnaissant de l'homme. La conclusion est le combat spirituel, soit « l'entraînement à la perfection évangélique sous la direction de l'Esprit Saint, activité de l'âme, soutenue par la grâce sanctifiante et par les secours de l'Esprit, qui fait effort pour s'élever progressivement dans l'ordre de sainteté » (pp. 129 et 130). Vinet veut que le chrétien tende de toutes ses forces vers la perfection d'amour, qui trouve sa réalisation quand « le Christ vit parfaitement dans le Chrétien et le Chrétien parfaitement dans le Christ ». Il s'agit du combat de la piété qui est lutte intérieure plus ou moins intense. Ce combat spirituel, inauguré par Vinet lors de sa crise et poursuivi sa vie durant, est également celui que doit livrer tout chrétien.

Les lignes qui précèdent ne rendent que schématiquement compte des richesses de ce livre. Nous avons dû laisser beaucoup d'éléments de côté pour essayer de dégager l'essentiel. L'ensemble s'appuie sur d'abondantes citations : poèmes, sermons, cantiques, prose.

Que penser ?

Notons tout d'abord l'intérêt du livre dans son fond. Il paraît bien

certain que les études précédentes sur Alexandre Vinet sont renouvelées d'une façon originale et que toute l'œuvre du penseur vaudois se trouve placée sous un jour nouveau. Nombreux sont ceux qui se sont penchés sur Vinet moraliste, Vinet critique littéraire, Vinet orateur et écrivain, Vinet théologien, mais jamais encore sur Vinet mystique. Ce serait même là, d'après l'auteur, l'aspect premier de sa personnalité qui expliquerait et conditionnerait les autres. L'hypothèse, on en conviendra facilement, est de poids. Elle réclame d'être examinée à fond. Le point de départ du raisonnement est fort judicieusement trouvé. Il provient de la constatation, déjà faite par Rambert *(Alexandre Vinet d'après ses poésies)* qui ne l'avait pas exploitée à fond, d'une éclipse soudaine du talent poétique déjà fécond de Vinet dans les années 1820-1823. S'agirait-il d'une crise intérieure? Si tel est le cas, il faudrait alors, par des recherches dans les documents les plus intimes, en établir l'origine et la nature. Crise religieuse, crise de mysticité dont l'auteur va scruter le développement. Bien développée, rendant fidèlement compte des faits et des textes, son argumentation est convaincante. Il y a incontestablement chez Alexandre Vinet une tendance mystique très marquée qui constitue l'un des aspects de sa personne. S'ensuit-il que ce caractère soit premier et conditionne les autres aspects; que, comme se le demande l'auteur, « le vrai Vinet soit encore à découvrir » (Avant-propos), d'autres, plus versés que nous dans l'œuvre vinétienne, le diront. Quant à nous, il nous semble que si l'on considère l'évolution de cette vie et le rôle joué par la crise décrite plus haut, rien ne s'oppose à cette affirmation. Il était nécessaire et utile de faire fortement ressortir cet aspect méconnu de la personnalité du penseur vaudois. Vinet est théologien, critique littéraire, moraliste, mais il est aussi mystique, il est peut-être mystique avant tout. Comme M. Robert le relève (Avant-propos) les opinions les plus contradictoires sont professées à son sujet. On l'enrôle dans des camps théologiques bien différents sans jamais l'expliquer complètement. Ce phénomène provient de ce que sa pensée est riche, complexe, nuancée et qu'elle a marqué de son sceau des disciplines très diverses. Aussi Vinet constitue-t-il un paradoxe et même replacé dans son temps, il demeure actuel. Il a quelque chose à nous dire aujourd'hui, le Vinet mystique présenté par M. Robert plus que tout autre.

Nous n'avons qu'une petite réserve à formuler, davantage une question qu'une critique. Emporté par son sujet, l'auteur ne dépasse-t-il pas parfois dans son analyse la pensée des textes? Nous avons plus particulièrement en vue la minutieuse et intéressante description des degrés de la crise du chapitre 2. N'y a-t-il pas là une systématisation un peu poussée?

Nous avons senti combien l'auteur, non seulement vit dans l'intimité de son sujet, combien il s'identifie à lui, mais encore nous devinons que celui qui voit en Vinet d'abord et avant tout un mystique (au sens précisé pp. 108 sqq.) est lui-même fortement porté à la vie religieuse intérieure et contemplative. La théologie mystique l'intéresse au plus haut point. Il en parle parce qu'il la connaît et la pratique. Partant de l'exemple fourni par l'expé-

rience de Vinet il va nous conduire plus loin. Nous trouvons son but clairement indiqué à la page 63 ; à propos d'une citation de Vinet contenant des expressions de piété mystique, il écrit : « Voilà bien et à nouveau cette manière mystique de pratiquer l'ascétique et nous nous demandons si l'expérience religieuse de Vinet ne pourrait pas devenir normative dans l'exposé d'un système évangélique de théologie spirituelle. » Le plaidoyer pour une théologie mystique ou spirituelle évangélique, qui se fait entendre implicitement à travers tout l'ouvrage, mérite d'être entendu. Il s'agit, c'est certain, de préciser le vocabulaire, le terme « mystique » ayant recouvert diverses marchandises. L'expérience de Vinet peut bien nous fournir de riches enseignements puisque nous avons affaire à une mystique née sur sol réformé, mais peut-elle être normative pour nous, comme le suggère M. Robert ? Nous ne le pensons pas. L'expérience, même celle d'un homme éminent, ne peut jamais être normative. D'autre part, à une théologie spirituelle, il faut pour base une théologie tout court. C'est ici qu'il conviendrait d'indiquer ce qui nous sépare théologiquement de Vinet. Nous en tenant simplement à l'ouvrage examiné, nous constatons à plusieurs reprises combien la part faite à l'homme est grande dans l'œuvre du salut. Cette position, l'auteur la partage. Il y a dans cette ligne le grand danger de faire du combat spirituel livré par l'âme croyante une œuvre salutaire. Ceci dit pour préciser les positions, nous constatons que si l'Eglise catholique romaine, par exemple, possède une théologie spirituelle précise, et développée, d'ailleurs inacceptable en bloc pour nous, notre protestantisme réformé en est, pour ainsi dire, dépourvu. La théologie spirituelle n'est ni la morale, ni la psychologie religieuse. Si la foi comporte indiscutablement la doctrine, dont il n'est pas question de nier le rôle fondamental, elle est aussi, nécessairement, vie. Elle conduit l'âme croyante à la contemplation de la Croix de Jésus-Christ. Elle produit en nous un ardent amour pour le Sauveur et nous fait pressentir ses souffrances dont la vue doit nous plonger dans la douleur du pécheur que nous sommes. Cette contemplation du Sauveur crucifié est d'essence spirituelle et nous pousse au combat continuel contre nous-mêmes. Il y a là, nous semble-t-il, un aspect « mystique » trop souvent négligé et qui manque à notre foi. Nous pouvons penser que l'éclosion sur sol réformé de communautés de prière et de contemplation : sœurs de Grandchamp, communauté de Taizé-lès-Cluny, est à la fois une preuve de ce que nous avançons et un signe réjouissant d'enrichissement de notre piété réformée.

Voici donc ce que ce livre nous apporte et nous suggère. Son intérêt, on le voit, dépasse largement la personnalité de Vinet et son histoire, même renouvelée. Il est d'actualité. Disons pour terminer combien nous avons goûté le style riche et imagé de M. Robert. Si ce dernier est mystique, il est aussi poète et cela n'est pas désagréable, au contraire. Un livre de théologie qui charme par son style est une telle rareté que le fait doit être signalé.

Henry VANEY.

TABLE DES MATIÈRES

Vol. 3 Nos 9-12. Pp. 1-198.
— 1949 —

Les chiffres en italique désignent le numéro de la revue, les chiffres en caractères romains désignent la page.

ARTICLES DE FOND

VON ALLMEN, Jean-Jacques. Inventaire des problèmes d'une révision liturgique *11/12*, 106
COURVOISIER, Jaques. La recherche de la vérité et la formation de l'homme *10*, 57
CULLMANN, Oscar. La nécessité et la fonction de l'exégèse philologique et historique de la Bible *9*, 2
GILLIARD, François. Les mouvements révolutionnaires du XIXe siècle ont-ils eu, dans le canton de Vaud, une influence sur le mode de nomination des pasteurs? *11/12*, 117
LEUBA, Jean-Louis. Etape. (Editorial) *9*, 1
NILES, D. T. Le ministère dans une Eglise unie *10*, 68
PAQUIER, Richard. L'Eglise anglicane dans la chrétienté d'aujourd'hui *9*, 13

OECUMÉNISME

THURIAN, Max. Communautés anglicanes. *10*, 82

LA VIE DE L'ÉGLISE

BICKEL, Simone. Le projet d'union des Eglises à Ceylan. *9*, 32
DUMAS, André. Simples explications aux catholiques *10*, 88
TISSOT, Gustave. Choix de textes dramatiques à l'intention des mouvements de jeunesse et d'Eglise *11/12*, 139
SWEETING, Maurice. Communautés paroissiales et non paroissiales *11/12*, 134

NOUVELLES PASTORALES ET UNIVERSITAIRES

Suisse française *9*, 40; *10*, 93, 95; *11/12*, 180, 182
France *9*, 40; *10*, 93, 95; *11/12*, 180, 182
Belgique *9*, 41; *10*, 94; *11/12*, 181
Nouvelles missionnaires. *9*, 42

ÉTUDES CRITIQUES

BONNARD, Pierre. Jésus, histoire et critique. (F. M. Braun O.P.) . *9*, 48
BURNIER, Jean. Vinet en face du peuple (Lettres II, 1828-1837, d'Alexandre Vinet). *11/12*, 188
GRIN, Edmond. Essai de dialogue œcuménique (à propos du livre de L. Volken : « Der Glaube bei Emil Brunner ») *11/12*, 183
THÉVENAZ, Pierre. Le problème philosophique du phénomène (à propos de l'ouvrage d'Heinrich Barth : « Philosophie der Erscheinung ») *9*, 43
VANEY, Henry. La sainte cène selon le Nouveau Testament (à propos de l'ouvrage de F.-J. Leenhardt sur la sainte cène) . *10*, 96
VANEY, Henry. La crise religieuse d'Alexandre Vinet (à propos de « La Flamme sur l'autel » de P. A. Robert). *11/12*, 192
VON ALLMEN, Jean-Jacques et PAQUIER, Richard. Notes bibliographiques *9*, 51
BARDET, André. Revue des Revues (*Irenikon*) *9*, 53
Ouvrages reçus . . . . . *9*, 56 ; *10*, couv.

ARO

, 48

188

183

, 43

, 96

192

, 51
, 53
ouv.